

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.
Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : Le général Bailloud.....	280
La future conférence de Washington et les problèmes du Pacifique, par HENRI FROIDEVAUX.....	280
Etudes sur la Cilicie, I. Les Ansariéh de Cilicie, par le capitaine ANDRÉ, de l'Infanterie coloniale.....	284
Le récent voyage du général Gouraud en Syrie et ses conséquences, par H. F.....	287
Les menées bolchevistes en Asie centrale.....	292
L'Inde d'hier et d'aujourd'hui, d'après Sir Valentine Chirol, par PAUL MARTIN.....	293
Lettre de Chine.....	302
Variétés. — La Société de Géographie et l'Indochine, par HENRI FROIDEVAUX.....	304
Indochine. — Le rôle de l'Indochine pendant la grande Guerre. — Les Travaux publics projetés, par M. Sarraut. — La question de la foire de Hanoi. — Pour la protection de la baie d'Along.....	308
Levant. — Les hauts commissaires alliés à Constantinople. — Le général Harrington et Moustapha-Kemal. — Les îles de Lemnos et d'Imbros à la Grèce. — Les hostilités gréco-turques. — Evacuation d'Adalia. — La Syrie à la Chambre des Députés. — L'agitation en Palestine. — Les troubles de Jaffa. — L'émir Fayçal à Bagdad.....	310
Extrême-Orient. — La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient.....	330
Chine. — La Conférence de Washington et la Chine. — La question de l'extraterritorialité. — Reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne. — La guerre civile dans le Sud. — Le brigandage. — La production du camphre.....	331
Japon. — Le voyage du prince Hirohito. — La Conférence du désarmement et le Japon. — L'alliance anglo-japonaise et la Société des Nations. — La population de l'Empire. — Le port de Yokohama.....	333
Asie anglaise. — Le voyage du Prince de Galles. — L'Inde à la Conférence de l'Empire. — La situation politique — Indian Unrest. — Le Commerce extérieur. — Bilans de banques et de Sociétés.....	334
Persé. — Le bloc russo-musulman.....	338
Bibliographie.....	339
CARTE	
Cilicie côtière, avec emplacement des villages Ansariéh.....	284

A NOS LECTEURS

Comme l'année dernière à pareille époque, l'Asie française modifie provisoirement sa périodicité. Pendant les quatre mois de juillet, août, septembre et octobre, au lieu de paraître régulièrement chaque mois, notre Revue ne paraîtra que tous les bimestres, pour reprendre sa publication régulière à la fin de l'époque des vacances, au mois de novembre. Le présent numéro correspond donc aux deux mois de juillet et d'août.

Il va sans dire que si quelque événement d'une importance capitale venait à se produire inopinément, soit dans le Levant, soit en Extrême-Orient, nous n'hésiterions pas à modifier cette organisation pour mettre plus rapidement nos lecteurs à même de se rendre un compte exact des faits.

*
**

Par suite de circonstances imprévues, le numéro de mai 1920 se trouve nous faire presque complètement défaut.

Ceux de nos lecteurs qui ne conserveraient pas la collection de l'Asie française nous rendraient un réel service en se dessaisissant de ce numéro en notre faveur. Ils nous permettraient de compléter ainsi quelques collections et de donner satisfaction à des demandes auxquelles il nous est actuellement impossible de répondre.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Baron de Neuflize; Chambre de Commerce de Paris; chacun 100 francs.....	200 »
Société d'Entreprises Asiatiques, Paris; Pontalis, à Paris; Banque Française de Syrie, Mersine; Banque française de Syrie, à Adana; A. Bodard, Paris; Bourboulon, à Shanghai; chacun 50 francs.....	300 »
L. Reynaud, à Pakhoï.....	40 »
Supérieur du Collège Saint-Paul, à Adana; Bibliothèque de la Faculté de Droit, Paris; Saint-René Taillandier, à Paris; Malcor, à Marseille; Banque Française de Syrie, à Paris; Toufic Natour, à Beyrouth; Asad Rustum, à Beyrouth; Meslier, à Saïgon; Defrenne, à Strasbourg; attaché militaire du Japon, à Paris; Général Brissaud-Desmaillet; chacun 35 francs.....	385 »
Colonel de Langlade, S. P. 607; Chaplin, à Norvins; Société Laitière Maggi, Paris; J. Adam, Paris; Guesde, à Paris; El Khoury; Beyrouth; chacun 30 francs.....	480 »
Lieutenant-colonel Morel, à Bône; J. Dauplay, Paris; Société de Recherches Minières, Paris; Général Bailloud; Commandant de Boyve, Paris; Amadou Touré, S. P. 610; Dautremer, à Bièvres; Capitaine Haack, S. P. 480; Compagnie du chemin de fer franco-Ethiopien, Addis-Abbeba; M. de Cottreau, Marseille; chacun 25 francs.....	250 »
Ch. Prêtre, Fontenay-aux-Roses; R. de Billy, Paris; de la Boulinière, La Juvinière; Capitaine J. Pichon, à Paris; M. de Coppet, Paris; chacun 20 francs.....	400 »
Total.....	1.455 »

LE COMITÉ

NOS MORTS

LE GÉNÉRAL BAILLOUD

La mort inopinée du général Bailloud est venue, au début du mois de juillet, profondément attrister les membres du Comité de l'Asie française. Lorsque, le 29 juin dernier, notre regretté collègue s'excusait de ne pouvoir assister à une réunion à laquelle nous l'avions convié, nous étions loin de nous douter que nous recevions pour la dernière fois de ses nouvelles. Tout, en effet, permettait d'espérer que le général Bailloud vivrait longtemps encore et que nous aurions la joie de le voir venir, pendant de nombreuses années, s'asseoir parmi les membres du Comité et participer à des travaux auxquels il s'intéressait vivement.

Sans doute l'Afrique, où il avait naguère gagné plusieurs de ses galons, où il avait commandé le 19^e corps, qu'il avait traversée d'Alger au Niger, l'Afrique l'intéressait vivement. Mais de très bonne heure, le général Bailloud avait également

porté une grande attention aux choses de l'Asie. N'avait-il pas pris part, naguère, à la campagne de Chine? et tout récemment, pendant la Grande Guerre, n'avait-il pas été étroitement mêlé aux opérations militaires dans le Levant? N'avait-il pas, une fois blessé le général Gouraud, pris le commandement des troupes françaises des Dardanelles? n'avait-il pas, par la suite, commandé la division qui couvrit la retraite des Serbes?... Un peu plus tard, c'est dans une autre partie du Levant, en Syrie, que le général Bailloud a rendu plus d'un service à la cause française.

Hier encore, il apportait à l'étude des problèmes orientaux une passion toute juvénile. Avec quelle assiduité il suivait les conférences où étaient traitées et discutées les questions politiques, économiques et scientifiques relatives aux pays de l'Orient méditerranéen! Avec quelle acuité de sentiment cet homme toujours jeune et toujours alerte, à l'œil vif, à l'esprit plus vif encore, ressentait nos déceptions et nos échecs! De plus d'une manière, le général Bailloud, dont le nom figure encore aujourd'hui parmi ceux de nos plus récents souscripteurs, eût encore rendu service à la France. Tous ses collègues du Comité de l'Asie française en avaient le sentiment très net; aussi déplorent-ils sincèrement l'accident d'aéroplane qui, au cours d'un voyage de Paris à Strasbourg, a gravement éprouvé le général Bailloud et a été la cause première de sa fin rapide et prématurée.

LA FUTURE CONFÉRENCE DE WASHINGTON

ET LES PROBLÈMES DU PACIFIQUE

Le 11 juillet dernier, le chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique s'est rendu au Ministère des Affaires étrangères pour y remplir une mission purement verbale: il devait pressentir le Gouvernement français et s'inquiéter de l'attitude que prendrait la France au cas où le Président de la Confédération l'inviterait à participer à une conférence relative à la limitation des armements. Plus encore que l'accueil immédiat fait par M. Aristide Briand à cette proposition, les paroles prononcées par lui, le lendemain, à la tribune des deux Chambres du Parlement, ont dû prouver au Président Harding avec quelle faveur était accueillie son initiative par notre Gouvernement; de grand cœur, au moment convenu, la France se rendra à Washington pour participer aux travaux de la Conférence projetée.

La grave et importante question de la limitation des armements ne sera pas seule traitée à cette conférence des « principales puissances alliées et associées », c'est-à-dire, avec les Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon. Dès le 10 juillet, la note officielle, publiée à Washington au sujet de l'initiative du président

Harding, l'a nettement annoncé. « Il est manifeste, a-t-elle dit, que la question de la limitation des armements est étroitement liée au problème du Pacifique et de l'Extrême-Orient, et le Président a suggéré que les puissances intéressées examinent tout ce qui se rapporte à la solution de ces problèmes. »

La Chine a donc été invitée à participer à la Conférence, elle aussi, ou plutôt « à prendre part à la discussion relative au problème de l'Extrême-Orient ». C'est également ce qu'a déclaré, à Londres, l'agence Reuter, quand elle a publié que la Conférence serait « précédée par des conversations sur les questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient entre les puissances les plus étroitement intéressées » et c'est encore ce que, avec une égale netteté, le Président du Conseil a dit à la tribune du Sénat.

Voilà donc, nettement posée, cette question de la lutte pour le Pacifique que, depuis longtemps déjà, depuis les événements de la guerre russo-japonaise et la signature du traité de Portsmouth, nombre de bons esprits voyaient surgir graduellement à l'horizon politique et tenaient pour très grave. La Grande Guerre, loin de retarder le conflit, l'a, au contraire, rendu plus aigu en éliminant des pays de l'Extrême-Orient et l'Allemagne et la Russie, et en permettant au Japon, déjà maître de la Corée, d'asseoir solidement son influence en Chine et en Sibérie. Elle a simplifié, tout au moins jusqu'à un certain point, les données du problème; mais, comme elle a, par contre, multiplié les causes de mésintelligence entre les deux seules grandes puissances aujourd'hui riveraines du Pacifique, les Etats-Unis d'Amérique et l'Empire nippon! Essayons de nous en rendre compte sommairement.

**

Il n'est pour ainsi dire pas de section des côtes du Pacifique où intérêts américains et intérêts japonais ne se rencontrent et ne se heurtent. Dans les Etats de la Confédération riverains du Grand Océan, chacun sait quelle acuité le conflit a prise, durant les derniers mois de l'année dernière; aujourd'hui encore, aucune solution satisfaisante n'est intervenue, et le malaise demeure, persistant et dangereux. Plus au Sud, soit au Mexique, soit dans les républiques hispano-américaines du Continent méridional, les Etats-Unis surveillent avec une attention vigilante et quelque peu inquiète les agissements des Japonais et l'afflux continu de leurs émigrants. Ce n'est pas là, toutefois, que se trouvent les sérieux motifs de querelle. Ils se trouvent en plein cœur du Pacifique, ou sur les côtes asiatiques de l'Extrême-Orient.

Les Sandwich en fournissent quelques-uns. Chacun sait la valeur de ce bel archipel polynésien, aux cimes volcaniques majestueuses, aux cratères en pleine activité, au climat sain et délicieux, placé immédiatement au Sud du tropique du Cancer, à quelque 2.000 milles de San Francisco.

Honolulu, le grand port du groupe, situé, non pas dans la terre principale, celle qui porte le nom d'Hawaii, mais dans l'île plus petite d'Oahu, est un point de relâche obligatoire pour tous les navires qui, d'Australie ou de Chine, gagnent les ports des Etats-Unis ou de la Colombie britannique; c'est vraiment, comme on l'a dit depuis longtemps, la clef du Pacifique. Quand, en 1898, les Américains ont annexé l'archipel des Hawaii ou Sandwich, ils l'ont fait surtout pour devancer les Japonais, dont nombre de compatriotes — 40.000, dit-on — étaient déjà établis dans les différentes îles du groupe; s'ils ont ainsi rendu irréalisables les projets d'annexion formés par les Nippons, ils n'ont pas, par contre, anéanti la colonie japonaise. Celle-ci a continué de grandir et de se développer, et le dernier recensement effectué aux Etats-Unis, celui de 1920, en a pleinement montré l'importance. Actuellement, d'une population totale de 255.312 âmes que compte l'archipel hawaïen organisé en « territoire » de l'Union américaine, les Japonais constituent plus des quatre dixièmes, exactement 42,7 pour cent, puisqu'ils sont 109.367 au total. Ainsi, l'augmentation du nombre des Japonais est supérieure à celle du nombre des Blancs. Les Nippons, qui représentaient 39,5 % de la population globale de l'archipel des Sandwich en 1900, et qui en constituaient 41,5 % en 1910, ont encore progressé durant la dernière décennie; si leur accroissement continue régulièrement et sans encombre, on peut prévoir le moment où leur nombre sera supérieur à celui de tous les autres éléments de la population éminemment bigarrée des îles Hawaii. Ce sera chose faite à la fin du xx^e siècle.

Naturellement, les Américains s'en inquiètent. Peuvent-ils avoir oublié les projets d'annexion auxquels nous faisons allusion tout à l'heure? Plus encore que ceux du Continent colombien lui-même, les Blancs établis dans l'archipel se préoccupent de cette situation, d'autant plus qu'ils voient les Nippons maîtres de tous les petits métiers, adonnés au travail agricole et, jusqu'à un certain point, possesseurs effectifs des Sandwich. Ce serait une curieuse étude à faire que celle du rôle joué par les Japonais aux Hawaii; peut-être la tenterons-nous quelque jour; bornons-nous, ici, à en retenir la conséquence. Mécontente, inquiète, la population de race blanche des îles Sandwich se met à persécuter les Nippons; elle ne le fait pas sous la même forme qu'en Californie: elle supprime les écoles japonaises, ce qui équivaut à empêcher la propagation de la langue japonaise. Or, si l'on tient compte du nombre des élèves fréquentant ces écoles à la fin de 1920 — 17.372, au témoignage du *Jiji* — on voit que la question est sérieuse. Dans cette tentative de dénationalisation des petits Japonais des Sandwich, il y a donc une cause de conflit entre les Etats-Unis et l'Empire du Soleil Levant.

Très loin dans l'Ouest-Sud-Ouest des Hawaii, à l'extrémité occidentale de cette véritable poussière d'îles que sont les « micronésiennes » Carolines, il

y en a une autre. C'est à propos de l'île de Yap, sur qui le Japon exerce un mandat au nom de la Société des Nations, de même que sur toutes les autres terres micronésiennes sur lesquelles flottait naguère le pavillon allemand. Par elle-même, Yap n'a aucun intérêt; mais cette petite île fertile et couverte de beaux arbres, peuplée de 2 à 3.000 habitants sur ses 200 kilomètres carrés, est le point d'atterrissage de câbles dont l'un vient de Java par Bornéo et Célèbes, dont l'autre aboutit à Chang-haï, dont le troisième enfin gagne San-Francisco par Guam des Mariannes et les îles Hawaii et, de Guam, atteint Yokohama par les Bonin-Sima. De là un véritable contrôle exercé par le Japon sur les câblogrammes qui empruntent ces lignes; de là une protestation formulée par le cabinet de Washington au sujet du mandat confié au Japon sur l'île de Yap, et un conflit qui semble en voie d'arrangement, mais qui n'en met pas moins en présence, une fois encore, Japon et Etats-Unis.

Est-il bien besoin de dire qu'aux Philippines également, les deux principales puissances du Pacifique ont des intérêts opposés? Tant que les Espagnols ont été les maîtres de ces terres admirables dont l'ensemble constitue l'archipel philippin, les Nippons, très prolifiques, tout à fait à l'étroit sur la guirlande de leurs îles montagneuses, ont pu espérer s'établir un jour dans ce pays merveilleux, y essaimer à leur aise, et lui faire rendre ce que l'Espagnol n'avait pas su en tirer, ce que le Philippin lui-même, « paresseux et jouisseur, capable de passions fougueuses et de voluptueuse nonchalance... mélange d'indolence andalouse et de fierté castillane, recuites et comme condensées par le grand soleil des tropiques », ne savait pas et ne tentait même pas d'en obtenir. Leur mainmise sur Formose, en 1895, à la suite de la guerre sino-japonaise, était une indication; l'acquisition imprévue de l'archipel par les Etats-Unis, de par le traité de Paris consécutif à la guerre hispano-américaine de 1898, a ruiné irrémédiablement leurs ambitions. C'est aux Yankees qu'est réservée maintenant la tâche de mettre les Philippines en valeur, même le jour où, l'éducation politique de leurs habitants une fois achevée, le Gouvernement de la Maison Blanche estimera pouvoir leur faire don de l'autonomie. Délivrés de la tutelle des Etats-Unis, mais englobés en eux, si l'on s'en rapporte aux indications sommaires publiées sur le rapport préliminaire consécutif à l'enquête récente du général Léonard Wood et de M. Cameron Forbes, les Philippines demeureront toujours sous leur emprise économique; ils n'ont plus aucune chance de graviter désormais autour du Japon.

Peut-on, dans de telles conditions s'étonner que celui-ci, déçu dans ses espérances du côté des Sandwich et du côté des Philippines, se soit délibérément et résolument reporté du côté de l'Ouest? Ne pouvant annexer les Philippines, il

a annexé la Corée et a commencé, bien avant la Grande Guerre, de jouer en Chine un rôle de tout premier plan. La révolution chinoise de 1912, la substitution de la république à la vieille forme monarchique et les troubles qui ont suivi lui ont permis d'asseoir son emprise d'une manière chaque jour plus solide, en dépit des protestations et des résistances des patriotes chinois; et voici que la Grande Guerre lui apporte des facilités absolument inespérées pour continuer ses entreprises. Grâce à elle, le Japon allié de l'Angleterre et fidèle à ses engagements, peut ruiner avec le consentement de l'Entente le grand arsenal allemand de Tsin-Tao; il peut l'occuper jusqu'à la fin des hostilités, étendre de là son influence sur la riche province du Chan-Toung, substituer partout des entreprises nipponnes à celles des sujets du Deutschland et profiter de la rareté, sinon de la disparition des pavillons européens dans les mers de l'Extrême-Orient pour inonder des produits de ses manufactures, et, trop souvent, de ses camelotes, les marchés chinois comme ceux des autres pays baignés par les parties occidentales du Pacifique. Mieux encore, après la conclusion de la paix de Versailles, il demeure établi à Kiao-Tcheou, il affermit davantage son emprise sur le Chan-Toung; sourd aux protestations du gouvernement de Pékin, qui a refusé de signer l'instrument diplomatique du 28 juin 1919, insensible au boycottage des marchands chinois, aux grèves des étudiants chinois, il entend se maintenir dans sa conquête de 1914, l'étendre et s'en servir comme d'une base solide d'où exercer, en sous-main, son influence, sinon sur la Chine tout entière, lu moins sur une bonne partie du pays.

Ce sont là des ambitions secrètes et inavouées, des pensées de derrière la tête que l'Europe ne saurait combattre. N'est-elle pas, avant tout, préoccupée d'assurer l'exécution du traité de Versailles, inquiète de voir la guerre se perpétuer dans le Levant? Les hommes d'Etat de Washington n'ont pas, quant à eux, de semblables soucis. Les choses d'Occident ne les touchent que médiocrement, et en tant que les peuples du Nouveau Monde en subiront la répercussion; ce qui les intéresse, ce sont précisément les étendues marines sur les confins desquelles se dresse l'archipel nippon et que sillonnent les navires des flottes japonaises, ce sont les importants marchés de l'Asie orientale dont le Japon essaie de s'assurer le monopole. Depuis que, en mai 1903, le président Roosevelt a déclaré à Watsonville que la domination du Grand Océan est réservée aux Etats-Unis, les citoyens de l'Union sont pénétrés de l'exactitude de cette parole et s'efforcent de la réaliser. Les îles Sandwich, Guam dans les Mariannes, les Philippines, jalonnent au Nord de l'Equateur les bornes des étendues marines sur lesquelles ils entendent voir flotter en maîtres les *stars and stripes*, comme aussi les rivages des pays qu'ils considèrent comme autant de marchés spécialement ouverts — sinon réservés exclusivement — aux produits de leur industrie. Les entreprises japonaises sur la Chine ne pou-

vaient donc pas ne pas amener une tension des rapports diplomatiques, des froissements, des susceptibilités entre les deux peuples nippon et américain.

Et de même encore devait-il en être plus au Nord, dans ces pays sibériens d'où se retire peu à peu la Russie, depuis que les soviets se sont substitués à l'ancien gouvernement des Tzars. Sous quelles pressions différentes s'opère ce recul, nous n'avons pas besoin de le redire ici, puisqu'un de nos collaborateurs l'a exposé dans le dernier numéro de *l'Asie française* (aux p. 237-244) ; mais au moins convient-il de constater la réalité de ce recul, dont le point de départ se trouve dans les événements de 1917. En fait, sous la pression politique de la Chine en Mongolie et en Mandchourie, sous la pression militaire du Japon dans la Province Maritime et sur les bords de la mer d'Okhotsk, sous la pression économique des Etats-Unis au Kamtchatka et dans la péninsule des Tchouktches, la Russie ne cesse de perdre du terrain. Toutes les fois qu'il le peut, le Japon se substitue à l'ancien occupant ; il revient en maître dans des pays qu'il avait naguère occupés et d'où il avait dû se retirer bien malgré lui (dans le Nord de Sakhaline, par exemple) ; si, au Sud de l'archipel nippon proprement dit, ses possessions insulaires ne vont pas plus loin que Formose, elles s'étendent par contre maintenant au Nord, sans interruption jusqu'à l'extrémité méridionale du Kamtchatka. Derrière ce feston d'îles aux multiples guirlandes, dans les eaux des mers intérieures et sur les rivages continentaux qui les bordent du côté de l'Ouest, le Japon voudrait être le maître incontesté... et c'est là précisément, une fois encore, ce que les Américains des Etats-Unis ne veulent pas admettre.

**

Avec leur finesse et leur perspicacité habituelles, les Japonais avaient prévu qu'un jour ou l'autre les Américains se mettraient en travers de leurs ambitieux desseins, et ils s'étaient empressés de tirer parti de toutes les circonstances qui leur étaient favorables. Sans doute avaient-ils soulevé plus d'une protestation ; mais que leur importait ? Forts de leur prestige militaire, de leur supériorité terrestre et navale, ils avaient marché droit devant eux sans se laisser rebuter par les résistances qu'ils rencontraient, non plus que par le très fort malaise économique dont ils souffrent depuis la fin de la Grande Guerre. Ils avaient fait mieux : ils avaient commencé de préparer l'avenir, en entreprenant la réalisation d'un double programme militaire et naval de très grande envergure, d'importants travaux de fortification, de creusement de ports et de construction d'arsenaux, et en y consacrant des sommes plus considérables chaque année. Pour légitimer ces dépenses sans cesse croissantes, ils invoquaient l'augmentation du prix de la vie, la nécessité de tenir compte des enseignements de la Grande Guerre, l'obligation

de refaire leur matériel et de doter leur armée des armes nouvelles. Mais les Américains ne tenaient pas ces raisons pour véritables ; s'ils les estimaient plausibles jusqu'à un certain point, elles ne suffisaient pas, leur semblait-il, à expliquer l'énorme augmentation des budgets militaires. La récente mainmise des Nippons sur les ci-devant colonies allemandes de la Micronésie augmentait encore leurs soupçons. N'est-ce pas, en effet, ces petits archipels : Mariannes, Carolines et Marshall, tous situés en bordure de la grande Méditerranée américaine du Pacifique, que le comte de Bülow qualifiait un jour, au Reichstag, « de piliers et contreforts pour le nouvel empire colonial allemand ? » Pour toutes ces raisons, il fallait amener le Japon à abattre son jeu et à montrer ses cartes.

Voilà ce que, en prenant l'initiative d'une Conférence relative à la limitation des armements, a entendu faire le président Harding.

**

Sans doute n'est-ce pas là le seul but que poursuit l'hôte actuel de la Maison Blanche, mais du moins est-ce le seul sur lequel il convient d'insister dans *l'Asie française*. Aussi bien ce fait est-il d'importance, et vraiment digne d'attention pour la métropole qui possède, en face des Philippines et sur la route du Japon, les différents pays dont l'ensemble constitue l'Empire français d'Indochine. Quelle répercussion pourrait avoir, sur son avenir, les conclusions qui se dégageront de la future Conférence de Washington !

A la fin de l'introduction de son livre sur les *Origines et résultats de la guerre russo-japonaise*, M. René Pinon, après avoir montré combien importants étaient, sur les rives de l'Océan Pacifique, les intérêts en présence et graves les conflits en perspective, disait mélancoliquement naguère : « Le monde, jusqu'ici, n'a pas vu de pareils problèmes résolus pacifiquement ; jamais, jusqu'à nos jours, de tels conflits d'intérêts ne se sont terminés sans un conflit armé. » Aujourd'hui comme hier, en présence des redoutables problèmes qui se posent en Extrême-Orient, ces paroles sont exactes et méritent d'être répétées. Elles ne sont pas d'ailleurs, pour diminuer le mérite de l'initiative du président Harding ; rien n'est tel que de savoir exactement ce que l'on doit attendre de l'avenir. Si la Conférence de Washington dissipe — serait-ce seulement pour un temps — les nuages que, depuis des années déjà, on voit s'amonceler du côté de l'Extrême-Orient, on ne pourra que se féliciter du progrès réalisé par l'humanité, à la suite de la Grande Guerre, depuis les Conférences de la Paix dont l'infortuné Nicolas II avait naguère pris l'initiative.

HENRI FROIDEVAUX.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 30 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

ÉTUDES SUR LA CILICIE

I. LES ANSARIEH DE CILICIE

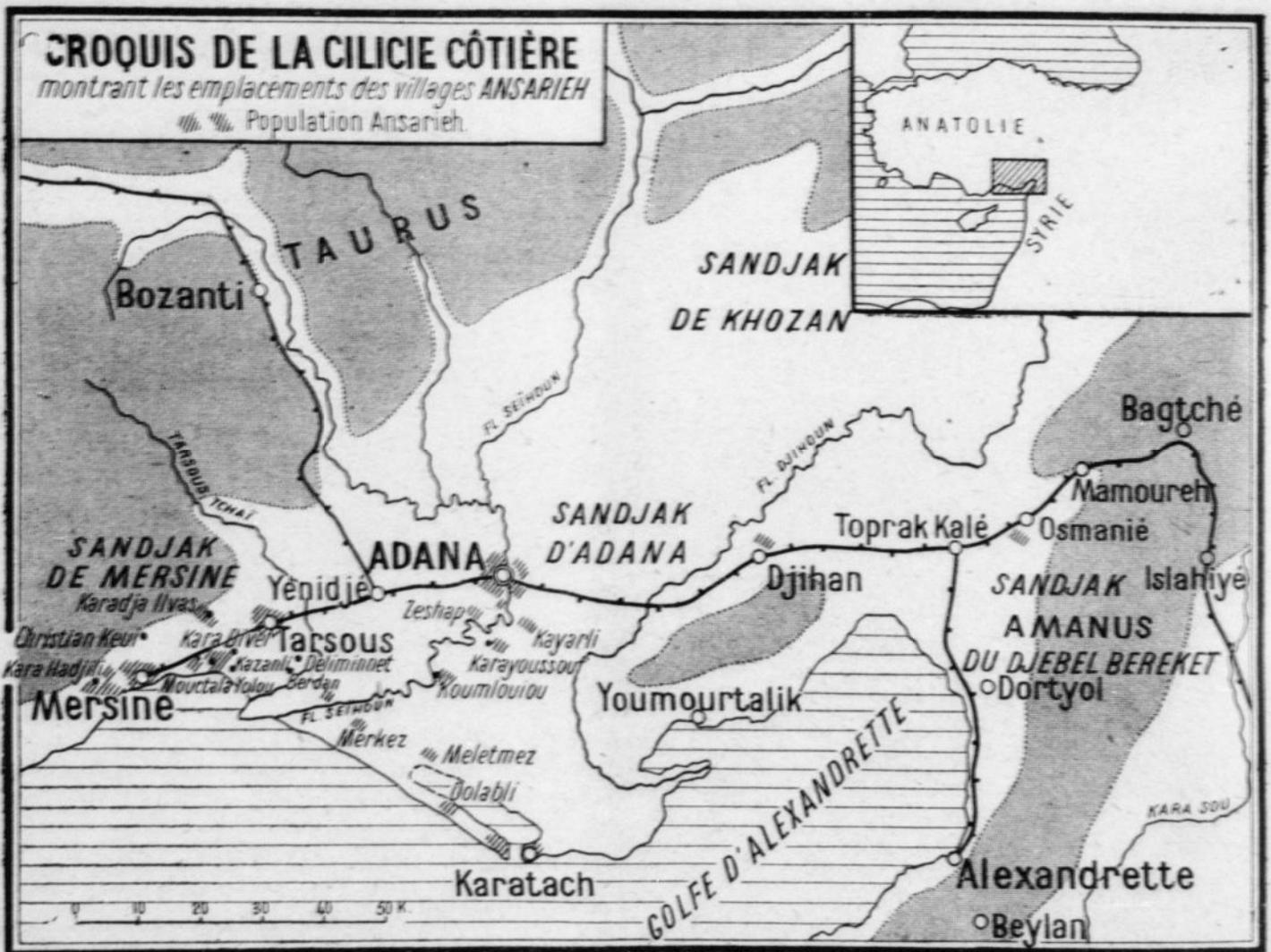
Lorsque la vague islamique se déversa sur l'Asie antérieure, les religions existantes furent, pour la plupart, submergées par le flot envahisseur. Le christianisme, resté intact en Occident, fut atteint, lui aussi, par les coups de l'Islam. Les innombrables sectes dont Byzance avait doté la chrétienté, disparurent des premières, mais certaines, sous le fallacieux prétexte d'une apparente conversion, gardèrent leurs croyances et leurs pratiques. L'Islam niveleur, égalitaire, agit cependant sur elles : pour ne pas être anéanties, les sectes dérivées du

Ainsi se conservèrent, secrètes, mais à peine transformées, des pratiques renouvelées du bas empire romain d'Orient.

Les Ansarieh et les Kizilbach sont parmi les sectes auxquelles nous venons de faire allusion ; les uns et les autres doivent particulièrement attirer l'attention par suite de leur position intermédiaire entre le Paganisme, le Christianisme et l'Islamisme. Nous ne nous occuperons, dans ce travail, que des premiers.

**

Habitat. — Les Ansarieh habitent les régions voisines d'Antioche et de la montagne des Ansarieh, qui s'étend depuis Djisir el Chor jusqu'au nord du Liban (1). Ils se sont répandus sur les bords de la mer et ont gagné le vilayet actuel



Comité de l'Asie Française.

G. Huré.

byzantisme durent, en apparence au moins, se soumettre à la loi de Mahomet.

Ce ne fut pas l'orthodoxie rigide que les sectes choisirent comme voile ; elles s'adressèrent naturellement à ceux qui devaient leur permettre la plus grande liberté, aux Chyites (Chiah) et à leurs écoles dérivées. Lorsque le mouvement philosophique du Soufisme eut élargi à l'infini le cadre du Chyisme, quand il eut introduit un plus grand libéralisme dans l'orthodoxie (Sunnisme), les sectes hérésiarques du Christianisme eurent beau jeu pour s'adapter aux conditions de l'Islam.

d'Adana, dans lequel ils sont nombreux à Mersine, Tarse et Adana. Leurs villages cessent à l'entrée du sandjak d'Osmanié, où ils n'existent plus qu'à l'état sporadique. Il est à remarquer que ces Ansarieh habitent presque entièrement sur les bords ou à proximité de la mer ; cette constatation appuie l'idée que ces peuples ont gardé les vestiges de l'ancienne civilisation méditerranéenne, conservés intacts à l'aide de l'habitat en montagne.

Les Ansarieh sont environ 70.000 dans le vil-

(1) VITAL GUINET. *La Turquie d'Asie.*

vilayet d'Adana. Ils sont approximativement répartis de la manière suivante :

Tarsous : ville.	9.000
— environs.	6.000
Mersine : ville.	4.500
— environs.	3.000
Adana : ville.	17.000
— environs.	12.000

	51.500
Reste du vilayet.	28.500

Total général.	70.000

Comme le recensement de la population n'a pas été fait, ce ne sont là que des chiffres estimatifs, et probablement de beaucoup supérieurs à la réalité.

Dénominations. — Le nom de *fellah*, qui est souvent donné aux Ansarieh, n'est pas spécial à la secte. *Fallaha* signifie en arabe « cultiver la terre ». Dans le vilayet d'Adana, il y a trois sortes de *fellah*, c'est-à-dire d'agriculteurs : les uns sont musulmans, les autres sont chrétiens, les autres tziganes. Dans ces répartitions, les Ansarieh sont placés au nombre des musulmans, pour des raisons que nous verrons plus tard.

Les Ansarieh sont encore parfois appelés *Alevi*, *Aleoui*, *Alaoui*, c'est-à-dire « partisans d'Ali ». Cette appellation encore ne leur est pas spéciale. Elle est donnée à tous ceux qui, à un moment donné, ont suivi la fortune du gendre du Prophète Mahomet et de sa descendance. Le nom d'*Alides* fut attribué à la secte lorsque certains de ses membres se rallièrent aux Chyites. D'autres groupes, comme celui des Kizilbach, sont aussi appelés *Alides* ; ces appellations sont la cause de nombreuses confusions, pour les Européens, entre eux et les Ansarieh.

Les Ansarieh se donnent entre eux le nom d'*Arabes*. Ils parlent effectivement la langue arabe, ce qui n'est pas une preuve de leur origine, mais est une indication sur leur histoire. Les Arabes proprement dits, qu'ils soient Syriens ou Bédouins, ne considèrent pas, par contre, les Ansarieh comme faisant partie de la nation arabe, dont la répartition en tribus est bien connue des historiens musulmans. Peut-être faudrait-il voir dans les Ansarieh les descendants de ces groupements qui ont fui l'Arabie à l'époque antéislamique, ou bien encore les vestiges des populations sémitiques qui bordaient la Méditerranée orientale au temps de la domination byzantine. Il semble en outre que les anciennes couches aient été vivifiées par les *fellah* d'Egypte amenés par Méhémet Ali.

Origine. — L'origine du mot *Ansarieh* est obscure... *Ansarieh* est un mot dont la terminaison indique le sens de groupe. L'*h* est une transcription française du *ta merbouta*, lequel, en arabe, se trouve à la fin des désignations de groupements.

Certains auteurs font venir *Ansarieh* de *Ansar*, « compagnons ». C'est d'ailleurs l'étymologie donnée par un grand nombre d'Ansarieh d'Adana. Dans les débuts de l'Islam, disent-ils, un certain

nombre des partisans d'Ali se séparèrent de lui après le grand schisme, parce que le gendre du Prophète avait remis à la décision des hommes un litige que Dieu seul devait juger. Ces dissidents appelés Kharedjites, du verbe arabe *kharadja*, « sortir », se donnèrent le nom d'*Ansars* par analogie à celui que s'étaient jadis, à Médine, donné les compagnons du Prophète. Si cette étymologie était admise, il faudrait rechercher si l'influence égyptienne des Kharedjites, Ibadites, Alides, Fatimides et autres Alides, dont les foyers les plus intenses de propagande se trouvaient dans la basse vallée du Nil, n'a pas influencé les Ansarieh. Mais les Ansarieh prétendent venir d'Arabie, et effectivement, leurs pratiques semblent beaucoup plus anciennes que les schismes islamiques. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux se disent *Sunnis* (orthodoxes).

Il semble que cette première hypothèse ait été mise en avant au moment de la prépondérance fatimide, pour permettre aux Ansarieh d'échapper aux persécutions dirigées contre les Sunnis et les hérétiques. Dans la région de Damas, les Ansarieh se sont ainsi accolés l'étiquette de *Chyites*, uniquement, semble-t-il, dans un but politique.

Une deuxième hypothèse fait venir *Ansarieh* de *Nosseïr*, nom d'un de leurs chefs, originaire de Koufa. La plus grande partie des sectes et des confréries religieuses musulmanes ont ainsi tiré leur appellation d'un Cheikh célèbre du groupe. C'est pourquoi, si les Ansarieh sont plus anciens que l'Islam, il faut se défier de l'esprit d'analogie qui les aurait poussés à imiter ce qui se faisait autour d'eux. Mehmed Ibn Nosseïr vivait à Koufa, le centre fameux des études grammaticales et philosophiques, à l'époque des Abassides. Aux temps où les hérésiarques persans, arabes, élevaient dans le Khalifat l'esprit de secte à la hauteur d'une institution, il aurait, selon la tradition, développé le parti des *Ansars* et groupé autour de lui un certain nombre de partisans. Les musulmans, par mépris, auraient appelé la secte « gens de Nosseïr », *Nousseïrin*, *Ansariïn*. Mais, d'après les Ansarieh, *Nousseïrin* serait une appellation juxtaposée à celle d'*Ansar*, et, dans ce cas, le terme *Ansarieh* ne viendrait pas de *Nousseïrin*.

Reste une troisième hypothèse : *Ansarieh* serait analogue à *Nazarieh*, « chrétiens », terme de mépris attribué à la secte, à cause de son manque de ferveur musulmane et de ses sympathies chrétiennes.

Ansarieh et musulmans. — Les Turcs considèrent les Ansarieh comme étant des infidèles, parce qu'ils ne suivent pas régulièrement le rite islamique. En certaines régions, par crainte, la secte a accepté des imams choisis dans son sein, et aussi des mosquées, mais, dans la plus grande généralité, elle vit en dehors de l'Islam.

Par suite des nécessités politiques, les Ansarieh se sont mis l'étiquette de *Chyites* ou de *Sunnis hanéfis*, mais en réalité, ils ont gardé leur particularisme. Ils ont leurs chefs religieux et politiques propres, et si, en apparence, ils suivent la loi musulmane pour le mariage, le divorce, les règle-

mentations civiles, c'est plutôt par concession au milieu que par réelle volonté.

En Syrie, les Ansarieh, à partir du XI^e siècle après J.-C., ont voué une haine inexplicable aux Ismaïliah, lesquels voulaient voir dans Ali le prophète inspiré que Dieu avait mis auprès de Mahomet pour créer la religion des lettrés et des élus. L'histoire de la querelle des deux sectes remplit les fastes du moyen âge. Les Ottomans ont eu les plus grandes peines à soumettre la montagne des Ansarieh et de nos jours ils leur refusaient écoles et places dans le gouvernement. De même la justice tenait la secte en mépris et mettait les adeptes à l'écart. Seuls, quelques rares Ansarieh étaient admis parmi les fonctionnaires. Cet ostracisme systématique a contribué pour beaucoup à maintenir les Ansarieh en dehors des mouvements turcs.

Les Ansarieh ne se sont pas rapprochés davantage des chrétiens, qui les méprisaient eux aussi, malgré le nom de *Nazarieh* que les Turcs leur donnaient. Les anciennes rivalités religieuses de Byzance sont encore sensibles de nos jours et les Ansarieh, qui ne demandaient pas mieux d'ailleurs, sont restés en dehors des partis.

Organisation. — Ils sont presque tous agriculteurs et maraîchers. Quelques-uns nomadisent sur des parcours très réduits; ils font l'élevage des chevaux et des moutons. Très peu sont commerçants.

De Damas à Alep, Lataquieh, Adana et Mersine, les Ansarieh sont divisés en 52 tribus à l'organisation assez secrète. Ils ont des familles nobles à titre héréditaire, parmi lesquelles sont choisis les chefs, peu connus du public. Toute une organisation occulte relie les différentes tribus qui sont dirigées par les « Conseils secrets de chefs ». Il semble que le centre actuel soit la montagne de Lataquieh; mais il serait imprudent de considérer les porte-parole comme étant les véritables meneurs de la secte. Dans ses manifestations politiques, le groupe paraît très divisé et les chefs sont en rivalité continuelle.

Dans les familles nobles se recrutent encore les prêtres. Vraisemblablement, il n'existe pas de clergé officiel, mais seulement des notabilités chargées de présider au culte. Il ne faut pas confondre ces personnages avec les Imams que l'Islam a pu imposer en certains points aux Ansarieh, et qui ne représentent pour ces derniers qu'une étiquette. Sans doute, il faudrait rechercher le fonctionnement de ces conseils secrets de chefs et de prêtres, en prenant comme base les Hazzab Ibadites ou les Conseils chrétiens des sectes de la basse époque de Byzance.

Culte. — Par suite des persécutions des Sunnites contre les hérésiarques, des Kharedjites, des Chyites contre les orthodoxes, les Ansarieh, soucieux avant tout d'avoir la paix, se sont soumis chaque fois au plus fort. Les uns se sont faits Sunnites et suivent le rite hanéfite, d'autres se sont faits Chyites; mais, sous cette étiquette islamique, le culte est resté ce qu'il était.

D'après Vital Cuinet, certains Ansarieh ont conservé les pratiques du paganisme, adorant le

soleil et les astres (Chemsîé); d'autres vénèrent les arbres et les plantes (Chaybiés); d'autres adorent des animaux tels que le chien (Kelbiés) (1); d'autres professent un culte spécial pour les parties génitales de la femme (Kadmoussiés); mais ces différentes manifestations sont la résultante d'un culte suprême antique difficile à déterminer. Il semble que ces Arabes aient conservé, à travers les âges, les traditions religieuses de leur premier habitat. Ceux de Baalbek, où jadis l'antiquité adorait le soleil, vénèrent cet astre; d'autres rappellent les pratiques des sectes chrétiennes hérésiarques de Byzance qui, dans des nuits de religiosité folle, assouvissaient le détraquement de leurs nerfs surexcités en des passions brutales! N'étaient-ce pas les Manichéens qui se rassemblaient, hommes et femmes, en des nuits d'adoration, où une belle femme, dressée dans sa nudité, représentait la divinité? où, toutes lumières éteintes à un signal donné, les hommes et les femmes se livraient les uns aux autres au hasard, en signe de communion avec la divinité par la perpétuation de la race? La « nuit de l'horreur » se retrouve encore aujourd'hui en certains points du Maroc, en une casbah au sud de Taza, sur les routes où l'Empire byzantin a laissé son empreinte; mais il semble que ces pratiques ne sont pas seulement le fait des Ansarieh proprement dits, mais d'autres sectes avec lesquelles ils ont été souvent confondus, notamment avec les Kezelbach. La vérité est difficile à connaître.

En tout cas, cette survivance des sectes chrétiennes expliquerait peut-être le nom de *Nazarieh* (chrétiens) donné avec mépris à ces prétendus sectateurs d'Ali. Pourquoi ces aberrations de sens se sont-elles maintenues? L'Asie est pleine de ces mystères, elle qui a conservé les « adorateurs du Diable ». Ces folies sensuelles ne sont peut-être que l'aboutissant des trop grandes études philosophiques et religieuses qui ont détraqué les esprits, et qui, aidées par le climat, ont entraîné les masses par le goût des passions charnelles dont l'Orient a gardé le secret.

Les Ansarieh se refusent systématiquement à tout éclaircissement sur leur culte. Ils disent avoir un livre sacré en dehors du Coran imposé par les dominateurs. Ils se réunissent les uns chez les autres pour pratiquer leurs rites.

En certains points de la campagne, se trouvent des enceintes, des pierres sèches, de petits enclos couverts, appelés *beyadas* (poulaillers), où les Ansarieh, pressés les uns contre les autres, se livrent à de copieuses libations rituelles. En un endroit secret, dans une forêt, par exemple, se trouve la grande *Beyada*; là, sous la garde de sentinelles vigilantes, se passe « la nuit de l'horreur ». Ces pratiques matérialistes sont, pour la masse, la réalisation de pensées plus profondes dont le Cheikh garde le secret. Dans tout l'Orient, la religion est double, comporte celle des simples et celle des initiés. L'Islam lui-même n'a pas échappé à cette loi; c'est pourquoi, avant de traiter les Ansarieh

(1) VITAL CUINET. *La Turquie d'Asie*, t. II.

de débauchés, de pervers et de gens sans loi ni conscience, il est nécessaire de connaître le fond de leur rite. La difficulté gît dans ce que nul d'entre eux ne consent à révéler la foi. Tout ce qu'on sait a été le fait d'une surprise; et, sans doute, il faudra longtemps encore avant que la vérité ne soit connue.

**

L'Extrême-Orient a le culte des morts, le respect de la tradition; le monde occidental a comme préoccupation première, à la base de tous ses actes et de toutes ses pensées, l'idéalisme et le rêve de la vie future; il semble que, dans l'Asie Mineure, les rites physiques et matérialistes aient toujours fini par submerger les élans spiritualistes. Le christianisme, parti de Palestine, soulevé en un essor grandiose dans cette proche ville de Tarse, au souffle inspiré de Paul, s'est divisé, transformé avec le byzantinisme en une infinité de sectes matérialistes. L'Islam idéaliste, égalitaire du Prophète Mahomet, a, lui aussi, subi les influences curieuses des bords de la Méditerranée orientale, et sa doctrine a évolué à un tel point que des sectes puritaines nombreuses: Kharedjites, Wahabites, etc., se sont élevées contre cette transformation, non seulement pour des raisons politiques, mais encore pour des raisons profondes de conscience. Il semble que l'Asie Mineure, qui touche à la Méditerranée, ait une influence matérialiste sur tous les grands mouvements qui la traversent, peut-être sous une influence climatique, peut-être sous le choc des civilisations diverses qui se heurtent en ces contrées avec leurs raffinements et leurs vices. Ainsi s'expliquerait la survivance indéniable des anciennes pratiques, des antiques croyances finissant par apparaître sous le manteau d'une adaptation locale. Ce n'est pas seulement un mouvement traditionnaliste, c'est bien une vague de fond qui finit par apparaître à la surface. Et c'est peut-être dans cette survivance qu'il faudrait chercher l'explication de toutes ces sectes secrètes et timides, empruntées à la fois du Paganisme, du Christianisme et de l'Islam, qui ne seraient alors que les manifestations d'un état d'âme local inéluctable.

P.-J. ANDRÉ,

Capitaine de l'infanterie coloniale.

LE RÉCENT VOYAGE DU GÉNÉRAL GOURAUD EN SYRIE ET SES CONSÉQUENCES

Tel le général Gouraud s'est montré au front pendant la Grande Guerre, toujours soucieux de demeurer en contact avec les soldats placés sous ses ordres, de se tenir au courant de leurs besoins et de leur témoigner de façon effective et efficace sa sollicitude et son affection, tel il vient de se montrer aux Syriens, à son retour de France. A peine arrivé à Beyrouth, le Haut Commissaire a

tenu à revoir les populations des différentes parties de la Syrie, à reprendre avec elles les conversations interrompues pendant son absence, enfin à les entretenir des améliorations qu'il avait pu, pendant son séjour à Paris, obtenir pour elles de la puissance mandataire.

Rien de plus aisément réalisable, pour le général Gouraud, que de se rencontrer avec les principaux notables libanais. Beyrouth, la capitale de la Syrie de mandat français, n'est-elle pas placée en effet au centre de la côte libanaise? et la foire-exposition qui a eu lieu dans cette ville il y a quelques semaines ne fournissait-elle pas l'occasion souhaitée pour voir les uns et les autres et pour s'entretenir avec eux de la situation présente de l'état autonome du Grand Liban et des modifications qu'il convenait d'apporter à son organisation politique antérieure? Il n'en allait pas de même pour les autres parties de la Syrie. Aussi, la foire de Beyrouth une fois close, et sa visite une fois rendue au maréchal Allenby, le Haut Commissaire a-t-il entrepris, à travers tout le pays, une grande tournée d'inspection. L'Asie française en a déjà dit quelques mots, mais il convient d'y insister davantage, à cause de l'intérêt politique qu'elle présente et des réformes que partout, en cours de route, le représentant qualifié de la France a, non pas seulement annoncées, mais expliquées.

En quoi consistent essentiellement ces réformes, on le sait déjà, plus ou moins sommairement, pour l'Etat du Grand Liban et pour celui de Damas (cf. *Asie franç.*, n^{os} de mai, p. 216, et de juin, p. 235-237). Mais peut-être n'est-il pas inutile d'y revenir et d'en présenter un tableau d'ensemble, au lieu de ne parler maintenant que de l'Etat d'Alep et du territoire des Alaouites. Ainsi se rendra-t-on mieux compte de l'unité de vues qui préside à notre politique d'émancipation de la Syrie et de la continuité de son évolution.

**

Nous avons indiqué naguère comment est aujourd'hui partagée la Syrie placée sous mandat français, et quelles sont les principales caractéristiques géographiques des différents Etats qui la composent. Nous ne sommes pas allés plus loin, et nous avons réservé pour une autre étude l'indication des caractéristiques essentielles de chacun de ces Etats. L'heure est maintenant venue de les énumérer sommairement.

N'insistons pas sur les circonscriptions administratives. Sous des noms parfois différents les uns des autres, on retrouve sans aucune peine les anciens cadres de l'administration ottomane. Les quatre Etats sont partagés en un certain nombre de sandjaks, plus ou moins analogues à leur homonymes ottomans, qui sont eux-mêmes divisés en cazas subdivisés en mudiriés (dans le Grand Liban et l'Etat alaouite) et ailleurs en nahiés. Parfois certaines villes et leur banlieue constituent des « municipalités »; tel est le cas pour Beyrouth, pour Tripoli et pour Latakia.

Le mudir dans le mudirié et dans le nahié, le

caïmacam dans le caza et le mutessarif dans le sandjak exercent l'autorité locale. Le dernier et le plus élevé de ces fonctionnaires, le mutessarif, est assisté par un Conseil administratif local, aux pouvoirs plus ou moins étendus suivant les cas.

Au-dessus de cette administration locale, chacun des Etats autonomes de la Syrie possède une administration centrale dont, en réalité, les organes sont toujours les mêmes. A la tête, constituant la clef de voûte du système, un gouverneur nommé par le Haut Commissaire de la République Française et tenant de celui-ci tous ses pouvoirs. Qu'il soit indigène (comme dans les Etats d'Alep et de Damas) ou Européen, qu'il porte le titre de Gouverneur ou simplement (dans le territoire des Alaouites) d'Administrateur, ce grand personnage est partout le chef du pouvoir exécutif. C'est de ce pouvoir exécutif, quel qu'il soit, que dépendent les services généraux de l'Etat à la tête duquel il se trouve; partout ces services généraux, plus ou moins nombreux suivant les cas, sont dirigés par des fonctionnaires indigènes, sauf dans le territoire des Alaouites. Partout aussi, sauf dans l'Etat de Damas, à côté du pouvoir exécutif, existe une Assemblée plus ou moins nombreuse, composée de façon différente suivant les Etats, mais comprenant toujours des représentants des populations elles-mêmes, ou plutôt des différentes religions pratiquées par la population; sous le nom de Commission administrative ou encore de Conseil de Gouvernement (l'Etat d'Alep possède même les deux institutions), cette Assemblée s'occupe des affaires générales de l'Etat, de son budget, des entreprises d'utilité publique, etc., sauf toutefois au Liban. Là, une Commission administrative provisoire est placée auprès du pouvoir central, avec des attributions à peu près équivalentes à celles qui avaient été dévolues à l'ancien « Conseil administratif central » du Liban par l'article 2 du règlement organique du 9 juin 1861. Partout, au total, ou presque partout, il y a, dans l'organisation des territoires de la Syrie, juxtaposition du pouvoir exécutif et d'assemblées plus ou moins délibérantes, et collaboration de l'élément européen avec les indigènes.

Il semble qu'une telle organisation soit complète; il n'en est rien, car telle qu'elle vient d'être exposée, elle ne répond pas complètement à l'idée du mandat, comme l'a défini l'article 22 du Pacte de la Société des Nations, dans son paragraphe 4, ni non plus à la conception que la France se fait de son rôle de puissance mandataire. Jouer le rôle d'arbitre entre les Syriens, les instruire aussi, autrement dit, les initier là où il est nécessaire à la pratique des affaires administratives et politiques ou, ailleurs, les perfectionner dans cette pratique, les amener graduellement ainsi à s'élever au-dessus de conceptions relativement étroites et purement régionales jusqu'à « une collaboration fédérale qui doit comprendre la Syrie entière », telle a toujours été la tâche que la France s'est assignée et qu'elle a entendu remplir. Aussi a-t-elle placé partout des « conseillers » français à côté des administrateurs indigènes, ou encore a-t-elle eu soin de donner aux

administrateurs français des collaborateurs indigènes (fonctionnaires et agents) en même temps que des collaborateurs français, officiers et fonctionnaires. De là, la présence de conseillers français auprès de hauts personnages comme les Gouverneurs indigènes de Damas et d'Alep, de conseillers techniques auprès des ministres indigènes du Liban et d'ailleurs, d'autres conseillers auprès des mutessarif, ou encore d'officiers français du Service des Renseignements auprès des chefs des tribus bédouines stationnées dans l'Est des territoires de l'Etat d'Alep. De là aussi l'assistance donnée par un mutessarif indigène, dans le Territoire des Alaouites, à l'« administrateur délégué », à qui est confiée la direction d'un sandjak. De là encore la présence de conseillers français dans la Commission administrative de l'Etat d'Alep, constituée au début de septembre 1920, collaboration étroite du Français avec le Syrien, souci manifeste d'éducation graduelle, mais systématique et continue, du mandaté par le mandataire.

D'aucuns ne l'ont pas compris tout de suite; de très bonne foi, ils ne se sont pas rendus compte du dessein de la France et l'ont soupçonnée, parfois même accusée de vouloir morceler la Syrie pour y asseoir son autorité complète. C'était bien mal connaître notre pays, ne pas saisir la prudence de sa conduite et lui prêter des desseins que le passé n'autorisait pas à lui attribuer et même démentait formellement. Les récentes déclarations du général Gouraud ont dû rassurer ces ardents patriotes, trop impatientes, et tout en leur donnant une leçon de politique et de charité, leur prouver que la France de 1920-1921 demeurait toujours fidèle à ses vieilles traditions.

En quoi consistent donc ces déclarations?

**

Les premières ont été faites à Beyrouth même, le 20 avril, au déjeuner du Grand Liban. Nous les avons succinctement résumées en leur temps, dès le lendemain, pour ainsi dire, du jour où le Haut-Commissaire de France eut prononcé le discours qui les contenait; mais il n'est pas trop tard pour en donner aujourd'hui le texte intégral. Ainsi se rendra-t-on mieux compte des modifications apportées dans le Gouvernement de l'Etat autonome du Grand Liban.

Messieurs,

L'un des avantages de rentrer dans un pays après une absence de quelque durée, est d'avoir une vue plus exacte des modifications, des progrès ou des reculs qu'il a pu subir.

Je suis heureux de vous le dire, j'ai, en rentrant au Liban et après avoir causé avec les uns les autres, l'impression très nette qu'il y a eu un progrès. Cette constatation m'a confirmé dans les idées que je rapportais en rentrant, fruits de mes réflexions lointaines, et je vous annonce que, fidèle interprète des intentions libérales de la France, je suis décidé à assurer dans le plus bref délai aux Libanais une intervention plus efficace et une association plus intime dans la marche de leur Gouvernement.

Que faut-il entendre par là? Tout d'abord, je donne satisfaction aux propositions judicieuses que m'a présentées M. Daoud Bey Amoun; le droit fécond d'initiative dans l'émission des vœux d'ordre général vous sera reconnu.

Nous veillerons à ce que la réponse à ces vœux vous soit toujours faite dans le plus court délai.

Votre Président, d'autre part, m'a signalé que certains arrêtés d'ordre législatif et général, c'est-à-dire intéressant le Grand Liban et la Syrie, ont été pris sans consultation préalable de votre Commission, ces arrêtés liquidant le passé exceptionnel et difficile de la guerre.

La situation étant maintenant éclaircie, tous les arrêtés intéressant le Liban vous seront communiqués en temps utile pour vous permettre de formuler vos observations.

Enfin le progrès incontestable que je constate dans l'administration du Liban me prouve la compétence des hauts fonctionnaires de l'Etat. Je crois donc le moment venu d'encourager de nouveaux efforts et de donner au pays une nouvelle manifestation de notre politique de libéralisme et d'association; dans ce but, je suis décidé à donner à votre Gouverneur un collaborateur direct choisi par vous. Vous n'ignorez pas le rôle primordial, dans le Gouvernement, de la haute fonction de Secrétaire général émanation du Gouverneur. Le Secrétaire général transforme les idées en réalisations, assure le mouvement des rouages multiples de la machine si compliquée de l'Administration moderne, participe enfin pour une très large part au développement continu de la fortune, du bien-être et de la prospérité du pays.

Désormais, le Secrétaire général du Grand Liban sera un Libanais.

Pour bien comprendre toute la portée des paroles qu'on vient de lire, il faut se rappeler quelle était exactement l'organisation centrale de l'Etat du Grand Liban. Elle était inspirée du règlement du 9 juin 1861 et plaçait à la tête du pays, en qualité de « Gouverneur du Grand Liban », un Français nommé par le Haut Commissaire et responsable devant lui de l'ordre et de la sécurité publique du territoire, comme aussi de l'administration de l'Etat. A lui toutes les besognes d'ordre général, l'établissement du budget du Grand Liban, l'approbation des budgets locaux, la détermination des impôts, taxes et monopoles, la nomination et la révocation des fonctionnaires, à débiter par celle des ministres indigènes placés à la tête des services généraux. La « Commission administrative provisoire » se contente de « répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des dépenses, et donner un avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le Gouverneur ». Quels progrès réalisent les réformes et améliorations annoncées le 20 avril! Par l'institution d'un secrétaire général indigène, collaborateur étroit du Gouverneur, voici les populations du pays appelées à participer à la direction générale et d'ensemble du Grand Liban. Par le droit d'observation donné à la Commission administrative, voici ces mêmes populations appelées à discuter les dispositions qui les concernent, comme aussi, grâce au droit d'initiative, à en provoquer de nouvelles. Il y a là un véritable pas en avant.

Le progrès est déjà sensible dans l'Etat du Grand Liban; il le devient plus encore dans l'Etat de Damas, où a été conservée à peu près complètement, depuis l'année dernière, l'administration générale instaurée par le Gouvernement de l'émir Fayçal. Ici, les institutions représentatives n'existaient plus; le général Gouraud les rétablit.

En attendant qu'un recensement permette de procéder à des élections conçues sur les mêmes bases, mais beaucoup plus étendues que celles d'où sortait l'ancien « Conseil général » du vilayet de Damas, « un Conseil du Gouvernement nommé et provisoire est pourvu des attributions qu'auront plus tard les Conseil élus et aide le Gouvernement à proposer les réformes qui ne sauraient être retardées ». De même, les Conseils de Sandjak et de Caza vont être reconstitués sans délai, eux aussi, et leurs pouvoirs seront plus étendus qu'ils l'étaient naguère sous le régime turc.

Ces déclarations, qu'il avait faites à Damas le 20 juin, le général Gouraud les a répétées un peu plus tard (le 25 juin) à Homs. Là comme dans la capitale de l'Etat, il a expliqué le mécanisme du Conseil provisoire du Gouvernement, montrant nettement dans les réformes qui vont s'accomplir « le début des libertés intérieures » du pays et indiquant à ses auditeurs comment il ne tiendra qu'à eux et à leurs compatriotes d'inciter, par leurs actes, la puissance mandataire à poursuivre l'expérience, à l'élargir et à la compléter tout à la fois.

Comme le Grand Liban et comme Damas, Alep a entendu, à son tour, le Haut Commissaire de France lui annoncer une évolution de son organisation particulière et lui expliquer les progrès que celle-ci allait réaliser. C'est dans l'après-midi du 28 juin, au Sérail, qu'en réponse à des discours où l'éloge de la puissance protectrice avait été prononcé par les autorités alepines, le général Gouraud a exposé « les dispositions libérales que la France avait toujours envisagées pour la Syrie, et que seuls les événements que vous savez avaient retardées ». Il l'a fait en reprenant, et en adaptant à l'Etat d'Alep et à ses institutions présentes les paroles qu'il avait déjà prononcées quelques jours auparavant à Damas. Après avoir déclaré que, « malgré les différences possibles d'organisation entre les Etats, il est cependant clair qu'une règle commune à tous est qu'ils doivent être dotés d'une institution représentative, d'un Conseil, dont les attributions comme la base doivent aller en s'élargissant », le Haut-Commissaire a ajouté :

Vous avez un Conseil de Gouvernement, mais dont les attributions sont moins larges que celles de l'Ancien Conseil général du Vilayet. Celui-ci sera reconstitué sur des bases plus larges, dès que le recensement sera fait, permettant de fixer le nombre des électeurs de votre représentation future. Ce Conseil conservera le nom de Conseil de Gouvernement et devra être issu d'un suffrage qui, tout en étant d'abord conçu sur les mêmes bases, sera beaucoup plus étendu que celui d'où sortait l'ancien Conseil général du Vilayet. L'arrêté sur le recensement est en préparation à Alep; en même temps je vais faire préparer un arrêté réglant les conditions d'élection au Conseil de Gouvernement et ses attributions élargies. Le Conseil aura, dès le début, à se prononcer sur le budget et les impôts, sur les lois et règlements qui seraient projetés par le Gouvernement; celui-ci ne pourra décider en ces matières sans avoir pris l'avis du Conseil.

Je ne veux, ici, que donner le point de départ et indiquer la voie qui vous est ouverte; mais, pour aider votre Gouvernement et moi-même à vous l'ouvrir, je vais, en

attendant les élections, donner dès aujourd'hui au Conseil de Gouvernement les mêmes attributions qu'il aura plus tard quand il sera élu. Enfin il va falloir reprendre et étendre sans délai les Conseils de cazas et de Sandjaks, en se rappelant que ces organes des libertés locales, si modestes qu'ils paraissent, sont l'instrument le plus précis du contrôle de l'Administration par la nation et la meilleure école préparatoire au Gouvernement de la Nation par elle-même.

Tel doit être le début des libertés intérieures de votre Etat, car, je le répète, il ne s'agit ici que d'un début : l'avenir dépendra de vous-mêmes et du Conseil de vos représentants, dont l'action augmentera à la fois par l'accroissement des matières en lesquelles il aura des pouvoirs délibératifs et par l'élargissement du suffrage dont il sera issu.

Il n'est pas jusqu'au petit Territoire autonome des Alaouites, naguère si remuant, qui n'ait reçu, lui aussi, des preuves manifestes de la bonne volonté de la puissance mandataire. Sans doute, la pacification y est-elle encore trop récente — trop précaire, dirions-nous volontiers en retirant à ce mot toute acception défavorable — pour qu'il soit possible de songer à modifier dès maintenant l'organisation du pays. Il est beaucoup trop tôt. Mais du moins peut-on en hâter l'évolution par la création de routes et d'écoles, par le développement économique d'une région qui a été, naguère, systématiquement négligée par les Turcs. Voilà ce que le général Gouraud a promis aux chefs alaouites qui étaient descendus de leur montagne pour venir saluer, au Sérail de Latakîé, le Haut Commissaire français. Il a également annoncé qu'une fois achevées les opérations du recensement, le pays de Latakîé recevrait des institutions électorales.

*
**

Ainsi vont se développant de manière normale les différents Etats autonomes créés au début de septembre 1920 par le Haut Commissariat ; satisfaction y est donnée de plus en plus aux particularismes régionaux, et par là se trouve amorcée une des tâches que la puissance mandataire s'est assigné de remplir. Mais, pour répondre complètement aux vœux des Syriens, la France en doit mener à bonne fin une autre, qui ne peut être commencée qu'après la première : grouper tous les Etats syriens, créer un lien entre eux, leur donner, à côté de leur vie particulière, une vie commune et constituer de leur ensemble « cette Syrie indépendante que (dit avec raison le général Gouraud) la France a toujours eu la volonté de créer. »

Pouvait-on vraiment songer à créer le lien fédéral avant que les Etats destinés à constituer la Fédération eussent pris conscience de leur vie propre, et pour ce faire, eussent réellement commencé d'exister ? Evidemment non. Mais du moins, cette condition nécessaire et suffisante une fois remplie, rien ne s'opposait à ce que la France s'occupât de créer la Fédération syrienne. Voilà précisément ce qu'elle vient de faire, tout en développant de manière un peu différente l'organisation individuelle des Etats de Damas et d'Alep, et en préparant le développement de l'organisation du territoire alaouite.

Les deux Etats autonomes de la Syrie intérieure ne datent pour ainsi dire que d'hier ; ils n'ont guère eu le temps, depuis septembre dernier, de faire l'apprentissage du gouvernement de la nation par elle-même. Néanmoins, le Gouvernement de la République française, encouragé par la brève expérience acquise et convaincu « que les Etats syriens ont désormais compris le mandat de la France, ce qu'il comporte pour eux d'avantages, de sécurité et de progrès », n'hésite pas à faire ce nouveau pas en avant et à commencer à exécuter la seconde partie de son programme. De quelle manière y procède-t-il ?

Voici en quels termes, analogues à ceux dont il s'est servi à Damas, le général Gouraud a expliqué son dessein aux notables d'Alep, le 28 juin :

Avant même qu'elle puisse avoir une organisation issue de la représentation du peuple des Etats, je veux donner à cette Fédération une existence et des organes provisoires. Je vais inviter les Gouvernements d'Alep et de Damas à désigner chacun cinq délégués qui formeront un premier Conseil fédéral appelé à siéger alternativement, pour tenir la balance égale entre le Nord et le Sud, à Alep et à Damas ; le Président du Conseil fédéral sera élu par le Conseil pour un an, et choisi alternativement parmi les représentants d'Alep et ceux de Damas.

Le Conseil fédéral désignera lui-même à son choix les hommes parmi lesquels il souhaite voir nommer les Directeurs Généraux des services communs qui seront à créer. Je vois immédiatement trois services communs nécessaires : celui qui sera chargé de préparer le budget général, c'est-à-dire les projets de recettes à soumettre au Conseil fédéral, et celui des Travaux publics, qui aura à désigner quelles œuvres d'intérêts communs devront être exécutées aux frais du budget commun sur le territoire de chacun des Etats, et à contrôler leur exécution, et enfin le contrôle général des Wakfs.

Je tiens à noter que le budget commun ne sera alimenté par aucune des ressources qui sont actuellement à la disposition des Etats autonomes et qui leur seront intégralement laissées. La base du budget commun doit, en effet, être le produit de la douane et de quelques autres revenus indirects, les impôts directs devant continuer à être employés sur le territoire même où ils étaient perçus.

La liste des Directions générales, qui apparaissent dès maintenant comme nécessaires, pourra se développer selon les besoins qui se révéleront, et qui sont la meilleure indication des nécessités constitutionnelles, et selon les avis des Conseillers fédéraux. Le nombre de ces Directions ne pourra être fixé que par l'expérience et lorsque le Conseil fédéral se composera de membres nommés par les Conseils de Gouvernement issus eux-mêmes de l'élection qui suivra immédiatement le recensement.

Ainsi, pour employer encore quelques termes dont s'est servi le général Gouraud, « la puissance mandataire met franchement les Syriens dans la voie du Gouvernement complet du pays par lui-même... C'est bien le chemin de la liberté qui leur est ouvert. »

Le fait est incontestable, et nul ne peut le discuter. Mais d'aucuns remarqueront sans doute que si le chemin de la liberté est ouvert aux Damasquins et aux Alépinois, s'il va également être ouvert aux Alaouites (1), les mêmes avantages ne sont pas

(1) Le général Gouraud a en effet annoncé que le territoire

tous assurés aux Libanais. Ceux-ci, dira-t-on, jouissent bien de leur autonomie ; ils ont une Commission administrative dont, naguère, à la veille de son départ pour la France, le général Gouraud a inauguré les travaux et dont les pouvoirs viennent d'être augmentés, et voici l'Etat du Grand Liban doté d'un secrétaire général libanais. Mais pourquoi ne composer la Fédération syrienne que des seuls Etats de la Syrie intérieure ? Pourquoi en tenir en dehors le Grand Liban ?

Parce que les Libanais eux-mêmes, ou du moins une partie d'entre eux, s'y refusent absolument. Mus par différentes raisons auxquelles on ne peut refuser toute valeur, mais dont il ne faut cependant pas exagérer la portée, certains d'entre eux s'en tiennent à la première partie du programme français et rejettent la seconde. Voilà ce qui ressort nettement du télégramme adressé de Beyrouth à M. Chekri Ganem, le 17 mars 1921, par M. Jean de Freige, le président du parti progressiste syrien. Après avoir rappelé comment ont été réalisés les vœux des Libanais relatifs à leur indépendance, M. Jean de Freige ajoute : « Libanais sont résolus défendre farouchement cette indépendance, rejetant toute union ou fédération quelconque avec Etats syriens, libres de se fédérer librement en dehors Liban ».

Les Libanais ont-ils tort ou raison de penser ainsi ? Nous n'avons pas à le rechercher aujourd'hui, non plus qu'à rechercher si M. Jean de Freige est bien, en parlant comme il le fait, « le fidèle interprète des sentiments des populations libanaises ». Du moins un fait est-il évident : ce serait aller à l'encontre de l'indépendance du Grand Liban que de l'obliger à entrer malgré lui dans la Fédération syrienne. Aussi le général Gouraud n'a-t-il eu garde de le faire.

« Je ne nomme pas ici, parmi les Etats de la Confédération, le Liban, que ses traditions particulières doivent faire évoluer à part dans une association moins étroite et seulement économique avec la Confédération syrienne, jusqu'au jour où il déciderait lui-même d'y entrer », a-t-il dit à Damas, puis à Alep. Dans son discours du 20 avril, à la résidence des Pins, alors qu'il s'adressait à des Libanais, le Haut Commissaire avait parlé de façon plus explicite. Après avoir entretenu ses auditeurs de la manière dont il entendait les mettre à même de se gouverner eux-mêmes plus complètement, il s'était exprimé de la sorte :

Je crois répondre encore à l'une de vos préoccupations en ajoutant un mot sur nos intentions, en ce qui concerne la Syrie. L'indépendance du Liban, solennellement proclamée, n'a rien à craindre, mais ce pays côtier ne peut pas vivre avec une cloison étanche le séparant de la Syrie intérieure. Je vois pour le moment le moyen de concilier le souci légitime d'indépendance avec les nécessités de la vie du pays dans la constitution d'une union économique dont les modalités devront être déterminées par des accords conclus d'Etat à Etat sous l'impartial arbitrage du représentant de la puissance mandataire.

autonome des Alaouites ferait partie de la Fédération syrienne, avec les liens économiques projetés entre les Etats de la Syrie. (Temps du 1^{er} août 1921.)

Puis, tôt après, en concluant, le général, embrassant l'ensemble des sujets qu'il venait de traiter dans son discours, avait dit :

Je me plais à croire que vous aurez conscience d'avoir entre les mains un instrument de vie et de prospérité. Je sais que vous vous en servirez avec intelligence, je souhaite que ce soit aussi avec le constant souci de l'intérêt général. Tel est mon vœu, Messieurs, et je suis sûr que des esprits distingués comme les vôtres sont convaincus que, pour le développement du Liban, il faut souhaiter que le souci de l'intérêt général, l'union, la collaboration loyale, continuent à l'emporter chaque jour davantage sur les points de vue particuliers, les rivalités et l'esprit de critique. C'est un vœu que vous m'avez entendu formuler dès mon arrivée, je compte sur votre collaboration pour la réalisation de ce progrès moral, gage de l'avenir.

**

Les Syriens, et en particulier les Libanais, entendront-ils ces conseils du Haut Commissaire ? en comprendront-ils la portée ? et, surtout, les suivront-ils ? Nous ne pouvons, dans cette revue, que le souhaiter ardemment et constater quel écho les déclarations faites par le général Gouraud ont trouvé dans toutes les grandes villes de la Syrie, et même ailleurs.

De toutes les manières, en effet, les populations syriennes ont tenu à témoigner leur affection au Haut Commissaire, avant et surtout après l'attentat de Koneitra. Quand il s'est rendu à Deraa en automobile, celui-ci a reçu l'accueil le plus chaleureux des populations désormais pacifiques du Haourân ; à son retour à Damas par chemin de fer, il a trouvé à chaque station, non pas seulement des arcs de triomphe, mais des foules nombreuses et enthousiastes. De même en a-t-il été à Koneitra, dont les habitants ont eu une attitude non pas seulement correcte, mais chaleureuse, à Djabour, à Kargatz et à Tadmor, sur les confins du désert ; enfin, à la limite de ce pays alaouite, où fermentent encore tant de mauvais germes, le cordial accueil fait par Homs au Haut Commissaire a contrasté avec la froideur qui lui avait été témoignée en 1920, et la population de Hama (que le général Gouraud n'avait pas visitée encore) a prouvé que, si ses sentiments étaient nettement hostiles l'année dernière, ils avaient cessé de l'être. Si, au total, le voyage du Haut Commissaire ne s'est pas terminé en apothéose, il a du moins mis en pleine lumière que les populations de toutes les parties de la Syrie apprécient à leur valeur les efforts du représentant de la France pour donner satisfaction à leurs besoins, pour réaliser leurs désirs et pour remplir sa tâche en toute conscience.

Voilà ce que, avec sa haute autorité et au nom du patriarche maronite, Mgr Abdallah Khouri a pu dire pour tous ses compatriotes au général Gouraud, alors que celui-ci, après une visite à Tripoli, s'arrêtait à Bkerké, avant de rentrer à Beyrouth, où l'attendait un accueil enthousiaste.

En vous voyant, les Libanais peuvent sauter dix siècles d'histoire et retrouver ces chevaliers de l'épopée qui commençaient déjà les traditions françaises, et, comme

vous, donnaient leur sang pour toutes les causes désintéressées qui ne doivent profiter qu'au monde. Ils retrouvent en vous, avec l'héroïsme militaire, ce besoin, français, lui aussi, de dépenser le dévouement de son cœur, qui, plus encore que l'épée, a conquis à la France tant de peuples divers, libérés, ordonnés, grandis par elle. Vous êtes venu, précédé de votre gloire, achever, couronner parmi nous l'œuvre d'ordre, de progrès matériel et moral dont la France, dans son administration, sa culture, son commerce, ses arts, dans l'union sacrée de ses fils, nous apparaît réaliser l'exemplaire parfait.

La tâche est difficile et rebuiterait d'autres volontés que la votée. Déjà, nous tenons à le déclarer, l'œuvre accomplie appelle notre admiration et notre reconnaissance. Aux habileurs, aux grincheux qui critiqueraient, aux impatients qui s'étonnent de ne pas voir régner encore l'âge d'or définitif, il suffirait de comparer ce que nous étions il y a deux ans, quand nous étions réduits à souhaiter de ne pas mourir jusqu'au dernier, et ce que nous sommes aujourd'hui : la sécurité matérielle, morale, religieuse, retrouvée; l'ordre, la justice qui s'affirment; la reprise de la vie normale, la progression, lente, mais sûre, de la prospérité du pays. Avions-nous le droit d'ambitionner pareil résultat chez nous, quand, en Europe, ceux qui avaient conquis de leur sang et de leur victoire leur retour rapide au bonheur, sont peut-être moins heureux que nous?

De tels sentiments, dont il serait très facile de multiplier les expressions (car elles abondent), sont intéressants à signaler. Ils prouvent, comme le disait le général Gouraud à la fin du discours qu'il a prononcé au sérail d'Alep, que les Syriens se rendent bien compte des intentions de la France et de son délégué à leur égard. Les textes organiques promis à Damas et à Alep par le Haut Commissaire, ces textes « dont les modifications dépendront ensuite, en ce qui concerne les développements de l'organisme fédéral, des avis, puis des décisions de la représentation fédérale issue des Conseils des Etats, c'est-à-dire au second degré » des suffrages de la population, ces textes organiques ne feront que confirmer Libanais et Syriens dans leurs sentiments; ils leur prouveront, une fois de plus, que la France demeure fidèle à elle-même, et que, pour reprendre une fois encore un mot du général Gouraud, elle leur ouvre le chemin de la liberté.

H. F.

LES MENÉES BOLCHEVISTES EN ASIE CENTRALE

Les lecteurs de l'*Asie française* connaissent de longue date l'étendue et la complexité des menées bolchevistes dans toute l'Asie centrale; ils savent quel foyer d'action et d'intrigues les Soviets y ont établi. Au moment où ceux-ci se préparent à le renforcer encore, en créant à Moscou un véritable Institut de propagande bolcheviste à l'usage de l'Asie entière, mais surtout des peuples qui confinent au Turkestan russe, il n'est pas sans intérêt de lire, tracé « par une autorité

qualifiée », un exposé d'ensemble de ces menées. Voilà précisément ce que sir Robert Horne a fait dans une longue lettre qu'il a adressée à Krassine et qu'a publiée le *Times* du 17 mars 1921 :

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux passages de cette longue lettre.

Le gouvernement des Soviets n'a pas caché, dans ses déclarations publiques et dans sa presse officielle, que le but principal de sa politique récente est de renverser la puissance britannique dans l'Inde. Depuis longtemps, le gouvernement de Sa Majesté est au courant des intrigues dans lesquelles s'est engagé le gouvernement des Soviets avec ses agents, ses subordonnés et ses associés, par divers moyens et de divers côtés, pour atteindre ce but... Le gouvernement de Sa Majesté a les plus fortes raisons de croire qu'un des objectifs principaux du gouvernement des Soviets dans ses négociations avec le gouvernement d'Afghanistan fut de s'assurer des facilités d'attaque contre la paix de l'Inde par l'Afghanistan.

Souritz, l'envoyé russe à Caboul, a insisté, dans ses négociations avec le gouvernement afghan, sur l'aide que le gouvernement des Soviets devait fournir aux tribus de la frontière nord-ouest de l'Inde. Pendant toute l'année des négociations, il a réclamé, comme l'une des principales clauses à concéder par les Afghans, l'autorisation de faire passer immédiatement par l'Afghanistan un grand nombre de fusils et de grandes quantités de munitions destinés aux tribus vivant du côté britannique de la frontière. Cela (il ne peut manquer de le savoir ni son gouvernement non plus) est un acte d'hostilité directe contre l'Inde; le gouvernement de l'Inde ne tolérerait pas, les Afghans ne l'ignoraient pas, l'octroi de telles facilités; pousser le gouvernement afghan à une telle décision n'est pas un acte d'hostilité moins direct.

L'arrivée d'armes et de munitions serait en soi presque suffisante, le gouvernement des Soviets le sait bien, pour exciter ces tribus au désordre et à des agressions en territoire indien. Ne se contentant pas de cette probabilité, mais décidé à s'assurer du résultat, le représentant des Soviets est entré en rapports avec les chefs de tribu les plus nettement anglophobes; il a eu soin d'impliquer dans ses menées de notables Afghans, en particulier Nadir Khan, commandant en chef, avec lequel il eut une entrevue lorsque celui-ci appela certains *maliks* à Caboul.

Souritz n'est pas le seul qui trame ces intrigues. La mission de Djemal Pacha en Afghanistan a été entreprise avec l'assentiment de Moscou : on sentait sans doute que sa présence influerait sur le sentiment religieux aussi bien que sur le sentiment national des Afghans. Il a pris contact avec les chefs de tribu; ayant reçu l'assurance que les fonds nécessaires seraient fournis par le gouvernement des Soviets, il leur a promis des quantités de munitions encore plus considérables que ne l'avait fait Souritz. Mahendra Partap, renégat indien, agent allemand pendant la guerre, a accompagné Souritz à Caboul; il a déployé son activité parmi les tribus, aussi bien du côté anglais que du côté afghan de la frontière, vers le Nord, sur la lisière du Chitral, dans le Wakhan et les Pamirs.

Mahendra Partap n'est qu'un des rebelles indiens notoires, la plupart agents allemands, qui, depuis de longues années, ont usé de tous les moyens pour attaquer le gouvernement britannique en Orient. Un grand nombre d'entre eux sont aujourd'hui employés, sous les auspices et à la solde des bolcheviks, à répandre la déloyauté dans l'Inde et à fomenter des sentiments antibritanniques dans les pays limitrophes, surtout en Afghanistan. Qu'il nous suffise de nommer Barkatallah, qui accompagna à Caboul le premier envoyé bolcheviste, Bravine, et s'y trouve de

nouveau avec Djemal Pacha; Acharigah et Abdour Rab, qui sont venus à Caboul avec Souritz; Mookerjec, auprès du gouvernement central à Moscou; Marabindra Natou Rey, actuellement à Tachkend.

Même si l'on ignorait la besogne actuelle de ces traitres, leur emploi par le gouvernement russe suffirait à jeter les plus graves soupçons sur la bonne foi du gouvernement des Soviets vis-à-vis de la Grande-Bretagne en Orient. Mais on sait que ceux d'entre eux qui sont ou ont été à Caboul ont eu pour but de se mettre en contact avec les éléments déloyaux de l'Inde. La présence de Rey à Tachkend est due à un plan du même genre mais plus compliqué. Là, est établie la base avancée de l'offensive contre l'Inde, avec un bureau politique et un centre militaire technique : là, on donne des instructions sur la tactique révolutionnaire à tous les Indiens arrivant dans le Turkestan; des émissaires ont déjà été envoyés de là dans l'Inde à travers l'Afghanistan.

Cette base est éloignée; mais (Souritz l'a dit) ce n'est qu'un pis-aller; il faudra la transférer à Caboul aussitôt que possible.

Souritz s'est efforcé d'obtenir par traité la faculté d'installer à Caboul des presses d'imprimerie.

Les consulats qu'il veut établir à Kandahar, à Ghazni et à Jalalabad serviraient sans aucun doute à la propagande révolutionnaire.

Les représentants des Soviets ont envoyé des émissaires dans l'Inde pour étudier la possibilité de menées révolutionnaires dans l'armée et parmi la population agricole et ouvrière, ou en dirigeant les politiciens extrémistes vers les doctrines bolchevistes.

Des révolutionnaires indiens ont préconisé la formation d'un centre militaire sur la frontière Chitral-Pamir. Les autorités soviétiques ont lancé un ordre du jour annonçant que le drapeau rouge était déployé sur les Pamirs en vue de délivrer les peuples de l'Inde (1).

Toutes ces menées doivent cesser.

Le gouvernement britannique n'a aucune objection à faire à la conclusion, entre l'Afghanistan et le gouvernement des Soviets, d'un traité établissant de la façon habituelle des rapports de bon voisinage et des relations commerciales; mais, il est obligé de le faire remarquer, même le gouvernement impérial russe avait reconnu que l'Afghanistan était en dehors de sa sphère d'influence... Quelle que soit la façon dont le gouvernement de Sa Majesté eût pu, en d'autres circonstances, envisager les mesures prises par le gouvernement des Soviets, il est contraint, dans le cas présent, étant donné le désir avoué de ce dernier de détruire la puissance britannique dans l'Inde et le fait que la Russie n'a absolument aucun intérêt commercial ou autre dans l'Afghanistan oriental, de considérer ces mesures comme purement et simplement anti-britanniques.

(1) *Asie française*, mars 1921, p. 125.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

L'Inde d'hier et d'aujourd'hui

D'APRÈS

SIR VALENTINE CHIROL (1)

Sir Valentine Chirol a terminé, dans le *Times*, la série de ses intéressants articles sur l'Inde. Sans plan bien défini, mais d'une plume alerte et pittoresque, il évoque les multiples aspects de ce pays étrange, aussi divers qu'étendu, à la fois fanatiquement attaché à ses plus anciennes traditions religieuses et sociales et ardemment épris de progrès politiques. Suivons-le, comme nous l'avons déjà fait, dans ses instructives promenades.

*
*
*

Les « intangibles » (2). — Les agitateurs nationalistes ont la prétention de libérer leur pays de la tyrannie des « sataniques » Anglais; mais les préjugés de caste les empêchent de délivrer des millions de leurs compatriotes d'un esclavage beaucoup plus dur et plus odieux. Gandhi lui-même l'avoue : « Nous avons pratiqué le Dyerisme et le O'Dwyerisme contre des gens de notre race et de notre sang » (3). Dans les Provinces centrales, ces malheureux forment un cinquième de la population; on les nomme *mahars*. Le plus léger contact avec eux impose à l'Hindou de caste une souillure dont il ne peut se laver que par des cérémonies et des ablutions rituelles. Ils n'ont le droit de tirer de l'eau qu'aux puits qui leur sont réservés. Dans les écoles de village, leurs enfants, si on les admet, sont relégués sur des nattes sous la véranda.

Sir Valentine cite un exemple typique de cette aversion. Il parcourait le pays avec un fonctionnaire anglais chargé de recueillir les doléances des habitants au sujet des irrigations. Les paysans étaient groupés en certains points et devaient présenter leurs papiers; ces « intangibles » étaient forcés de les déposer à terre et de se reculer de quelques pas avant que le greffier hindou consentit à les prendre pour les vérifier. Sir Valentine fait ressortir le contraste entre cette intransigeance et l'affabilité du fonctionnaire anglais, qui causait familièrement avec les indigènes et n'hésitait pas à caresser la tête des enfants.

Ces *mahars*, descendants de la population dravidienne autochtone, sont plus à plaindre que leurs compagnons qui, pour fuir l'oppression des Aryens conquérants, se réfugièrent dans

(1) *Suite et fin*. Pour le premier article, voir l'*Asie française*, avril 1921, p. 143 sqq.

(2) *The Times*, 22 mars 1921.

(3) *Freedom's battle* (recueil des écrits et des discours de Gandhi sur la situation actuelle). Madras, Ganesh et Co, 2 roupies 8 annas

la jungle ou dans les montagnes, où ils mènent une existence précaire, mais indépendante. Au voisinage de leurs maîtres, ils ont peu à peu modifié leur religion « animiste » (fétichiste) et adopté quelques-unes des divinités du Panthéon hindou. C'est ainsi que, sous les branches d'un arbre sacré, sir Valentine a vu une pierre grossièrement taillée représentant la déesse de la petite vérole; à côté se trouvait l'image en terre cuite d'un tigre qui, en cet endroit, avait tué un homme : les pauvres gens espéraient, par cette offrande, se garder de nouvelles manifestations de la férocité de l'animal, et aussi apaiser l'âme de la victime passée en lui.

En dépit du mépris dont les accablent les Hindous, les *mahars* ne sont ni barbares ni ignorants; beaucoup sont d'excellents cultivateurs, d'autres tisserands; il y en a 6.000 dans les grandes usines de coton de Nagpour; celles-ci, entièrement dirigées par des indigènes, sont à tous points de vue des modèles; il ne s'y est jamais produit de grèves. Retenons cette constatation de sir Valentine : c'est un argument sérieux en faveur de l'autonomie que réclament les Indiens. Les *mahars* forment un régiment, commandé par des officiers musulmans venus du Nord; les cipayes hindous refusent, en effet, d'être cantonnés et à plus forte raison de servir avec eux. Ils ont leurs écoles; les plus riches envoient leurs fils aux collèges du gouvernement et même aux universités. Les missionnaires chrétiens et mahométans trouvent parmi eux leurs adeptes les plus nombreux.

Ils ont le vif désir de sortir de l'abjection sociale où ils sont confinés depuis des siècles. Quelques Hindous à l'esprit large, surtout dans les castes supérieures, montrent de la sympathie pour leurs aspirations; ce sont en particulier les membres de la « Société des Serviteurs de l'Inde », fondée par Gokhale. Mais la masse continue à les tenir impitoyablement à l'écart. Ils se tournent donc vers le gouvernement, qui leur reconnaît les mêmes droits qu'aux autres Indiens. Ce n'est assurément point parmi eux que la doctrine de non-coopération trouvera des adhérents.

*
* *

Le Bengale est revenu à la raison (1). — Il y a dix ans, le Bengale était la région la plus turbulente de l'Inde : des agitateurs violents préchaient le *Swadeshi* (boycottage des produits anglais) et le *Swaraj* (autonomie); le temple de Kâli était devenu un centre de fermentation politique autant qu'un pèlerinage populaire; devant la statue de la terrible déesse, les jeunes gens prêtaient de sombres serments contre les oppresseurs étrangers; outrepassant les ordres de leurs chefs, ils empruntèrent bientôt aux anarchistes d'Occident le revolver et la bombe.

Aujourd'hui, c'est au Bengale que la propagande de Gandhi en faveur de la non-coopération se heurte à la plus forte opposition; beaucoup des révolutionnaires d'il y a dix ans se sont faits les champions des réformes constitutionnelles, ont brigué des sièges dans les nouvelles assemblées. Comment expliquer un revirement aussi complet?

Les Bengalis sont, de tous les Indiens, les plus sensitifs et les plus prompts à s'émouvoir. Les premiers, ils tirèrent profit des avantages que conférait l'introduction de l'instruction européenne et entrèrent en contact intellectuel et spirituel avec l'Occident. La renaissance littéraire de leur langue, due aux efforts de missionnaires zélés et exceptionnellement capables, éveilla en eux le sentiment national, plus provincial au début qu'indien; le Bengale, avec ses 50 millions d'habitants, est, par la race et par la langue, plus homogène qu'aucune autre province de l'Inde. L'histoire de l'évolution politique en Occident, que leur apprenaient leurs maîtres anglais, justifiait leur prétention à former une nation; l'administration anglaise leur en déniait toute possibilité, même lointaine. La retentissante victoire des Japonais sur les Russes semblait annoncer la résurrection des peuples asiatiques. C'est à ce moment que l'impolitique division du Bengale effectuée par lord Curzon eut l'air de vouloir briser la cohésion de la province et de favoriser l'élément musulman en séparant de Calcutta le Bengale oriental, où les mahométans sont en majorité. De là naquirent les troubles. Mais, devant l'échec de leur rébellion, les Bengalis réfléchirent; ils sont trop intelligents pour lâcher la proie et courir après l'ombre. La réunion du Bengale oriental au reste de la province, annoncée au Durbar de Delhi en 1912, calma leur ressentiment; la proclamation du 20 août 1917, ouvrant à l'Inde le chemin de l'autonomie, acheva de les réconcilier. La majorité d'entre eux a soutenu la Réforme et est prête à collaborer loyalement avec le gouvernement. Le mandat qu'ils ont donné à leurs candidats aux élections, ce n'est pas de discuter sur l'excellence de telle ou telle forme de gouvernement, mais d'arriver à des solutions pratiques dans les questions qui les intéressent, comme l'amélioration des routes, la construction d'écoles, et la lutte contre la malaria.

A ce propos, rappelons que la section des maladies tropicales de la Société royale de médecine de Calcutta s'est réunie pour la première fois le 24 février; sir Leonard Rogers a été nommé président. L'Institut sera ouvert en octobre prochain. On y adjoindra un hôpital de 116 lits. La souscription publique a produit 100.000 livres sterling, et l'Institut peut compter sur un revenu annuel de 12.000 livres. Ce sera le plus vaste établissement de ce genre après l'Institut Rockefeller. Sir Leonard Rogers est connu par ses recherches sur la maladie nommée Kala-Azar; la mortalité qu'elle occasionnait était de 90/0; elle est maintenant presque nulle.

(1) *The Times*, 18 février 1921.

* * *

Allahabad: puissance de l'hindouisme (1). — La campagne de non-coopération a eu peu de succès dans les Provinces-Unies. Les extrémistes avaient cependant redoublé d'efforts pour faire échouer les modérés; à Jhansi, afin d'empêcher M. Chintamani d'être élu, ils donnèrent une entorse à leurs principes et engagèrent les électeurs à voter pour d'autres candidats: lui donner sa voix, disaient-ils, serait un crime pire que de tuer dix vaches sacrées. Peine perdue. Dans les villes, à Lucknow par exemple, la proportion des votants atteignit 25 et 40 0/0, chiffre considérable vu la nouveauté de l'expérience et la violence des machinations gandhistes. L'insuccès fut encore plus marqué à Allahabad: les élèves de Muir College et des autres écoles n'imitèrent pas leurs camarades d'Aligarh et de Bénarès. Gandhi et ses acolytes partis, Allahabad a repris sa vie normale.

Peu de villes indiennes se laissent en effet moins troubler dans leurs profondeurs que cette ancienne cité, qui porte l'empreinte de toutes les époques. On y voit encore l'un des quatorze piliers de granit sur lesquels l'empereur Asoka fit graver ses immortels édits, il y a vingt-deux siècles; le grand fort construit en 1575 par l'empereur Akbar rappelle éloquemment la domination musulmane: les Anglais ont accumulé les édifices imposants, palais du gouvernement, palais de justice, université, écoles, cathédrale, pont métallique sur le Gange, et installé un champ de courses, des terrains de golf et de tennis. Ce qui a fait Allahabad, cependant, ce ne sont ni Asoka, ni les Mongols, ni les *raj* anglais, mais la puissance religieuse et sociale de l'hindouisme.

Là se jette dans le Gange la Joumna sacrée; une autre rivière mêle ses eaux aux leurs, Saraswati, la déesse de la science, qui, plongée dans l'étude des livres saints, fut attaquée à Thanésvar par des démons et s'enfuit sous cette forme liquide. Nul n'a jamais pu découvrir son cours; mais, au fond d'un temple souterrain, elle arrose un banyan miraculeux, vénéré depuis des générations. Ce n'est plus qu'un tronc; au septième siècle, le pèlerin chinois Hiuen Tsang le vit dans toute sa splendeur: du haut de ses branches, les adorateurs se jetaient dans les ondes mystérieuses pour mettre un terme à la douloureuse illusion de la vie. Ces immolations ont cessé; mais les pèlerins viennent toujours en foule à la grande *mela* annuelle, l'un des plus fameux *pardons* de l'Inde. Elle a lieu en souvenir du premier sacrifice offert par Brahma lui-même pour remercier les Dieux de lui avoir donné les Védas. Pendant la saison froide, à l'époque des basses eaux, une ville éphémère surgit sur le sable, huttes de paille, boutiques aux vives couleurs, autels portatifs; de 60.000 à 100.000 visiteurs s'y pressent, et le double tous les six ans, car alors la *mela*

confère des grâces spéciales. Ils viennent pour vendre et acheter, mais aussi pour s'assurer, moyennant de généreuses offrandes aux brahmanes, la « plénitude des dix facultés divines » dans l'autre vie.

Là, et en des vingtaines d'autres lieux saints où se passent chaque année des scènes semblables, une Inde antique vit et se meut; elle a survécu à travers les âges et sous mainte domination, à peine agitée à la surface par des tempêtes beaucoup plus furieuses que celle qui fait rage aujourd'hui, parmi les classes qu'intéresse la politique, à propos de la question de la non-coopération dans les nouvelles assemblées et des nouvelles réformes.

* * *

Madras. Les brahmanes (1). — L'Inde méridionale diffère essentiellement des autres régions. La domination musulmane, qui modifia si profondément le Nord et le Centre, y fut trop tardive et trop éphémère pour effacer l'empreinte profonde que les Aryens conquérants, venus du Nord, avaient imposée aux populations dravidiennes autochtones, autant par la supériorité de leur civilisation que par la force de leurs armes. Le dernier et le plus grand des royaumes hindous du Sud ne succomba qu'en 1565 sous l'épée de l'Islam. Les vainqueurs détruisirent Vichnagar; les imposantes ruines qui en subsistent justifient les paroles enthousiastes d'un ambassadeur persan qui disait: « La pupille de l'œil n'a jamais vu une ville semblable, et jamais l'oreille de l'esprit n'a appris qu'il y eût dans le monde entier rien qui pût l'égaliser ». Par une curieuse ironie du sort, un descendant de cette maison royale dépossédée céda à Francis Day, en 1639, sur la côte du Karnatic, le premier point où s'établirent ceux qui devaient mettre fin à l'Empire mahométan.

Les Aryens, de type blanc, avaient fait des lois et organisé le pays de manière à assurer à jamais la prééminence de leur race sur les peuples soumis: ainsi naquit la caste, appelée en sanscrit *varna*, c'est-à-dire *couleur*. Les brahmanes étaient les maîtres absolus; ils le sont encore aujourd'hui dans la présidence de Madras. Sir Valentine trace un tableau saisissant de la petite ville de Tiroupati, située à quelques kilomètres de Chatnagiri, où règne encore un radjah héritier de celui qui accueillit les Anglais. On se croirait reporté à quatre siècles en arrière.

La ville s'étend au pied d'une chaîne de collines abruptes couronnées de temples vénérables dont la sainteté attire depuis un temps immémorial un flot constant de pèlerins; elle possède aussi quelques temples fameux. C'est essentiellement une ville de brahmanes; elle ne vit qu'en subvenant, à des prix plus ou moins excessifs, aux besoins matériels et spirituels des pèlerins. Un millier de ceux-ci montent journallement au sommet de la colline sacrée; aux grandes fêtes, on les compte par vingtaines de mille. Il y a pour eux des rues entières de logements, consistant pour la plupart en petites pièces nues, et des rangées de bou-

(1) *The Times*, 25 février 1921.

(1) *The Times*, 5 avril 1921.

tiques où ils peuvent acheter leur nourriture végétarienne et d'innombrables bibelots religieux.

Quand j'arrivai le matin de bonne heure à Tiroupati, quelques groupes de pèlerins étaient déjà en route, et des paysans commençaient leur travail sur les champs dépendant des temples, en dehors de la ville. Des singes sacrés gambadaient dans les arbres, et des vaches encore plus sacrées exerçaient le privilège dont elles jouissent de brouter chaque jour là où les mène leur fantaisie, même au milieu des légumes mis en vente sur les marchés. Les brahmanes étaient encore occupés à accomplir leurs ablutions matinales et leurs dévotions compliquées; les membres de leurs maisons avaient déjà balayé les abords de leurs habitations basses, au toit plat, et tracé à la chaux sur le seuil les figures géométriques, terminées par des fleurs de souci, qui écartent les mauvais esprits.

Les maisons des brahmanes entourent les temples; seules les cours extérieures de ceux-ci sont accessibles pour d'autres que les Hindous de caste élevée; les « intangibles » demeurent strictement à l'écart dans leur quartier; leurs cabanes sont en pisé ou même en bambou et en feuilles de palmier tressées. On leur fait faire les gros ouvrages.

Toute la ville respire un air de supériorité oisive: elle a conscience de l'inutilité de tout effort, puisque les dieux amènent des pèlerins qui suffisent à contenter les besoins modestes des habitants.

Chose curieuse: dans ce centre religieux méridional se trouve un monastère dont les membres, y compris le supérieur, sont toujours venus du Nord. Le *mahant* actuel est arrivé il y a vingt ans comme simple novice; ses qualités d'administrateur lui ont permis de rétablir le bon ordre dans le couvent et d'en gérer les biens avec énergie. Quand je lui fis visite dans la vaste mais austère demeure qu'il occupe, il revenait de Madras, où il avait rendu ses devoirs au duc de Connaught. Il ne s'occupe pas activement de politique; mais il n'approuve évidemment pas la non-coopération et il ne partage pas le mépris de M. Gandhi pour les idées occidentales. En effet, au cours de notre brève conversation (il sait assez bien l'anglais), il me parla d'un projet qui lui tient fort à cœur: il voudrait relier Tiroupati au sommet de la colline sacrée par un funiculaire. Mais, comme tous les réformateurs, il a à lutter contre d'antiques préjugés réactionnaires; la forme qu'ils peuvent prendre dans l'Inde, même au vingtième siècle, est celle de l'empoisonnement; il en a, dit-on, la crainte constante, non sans raison peut-être.

Il existe des vingtaines de Tiroupati, où le brahmane règne toujours en maître en vertu de sa caste quasi-sacerdotale.

Lorsque les Anglais s'établirent dans le pays, les brahmanes voulurent conserver sous le nouveau régime la situation privilégiée dont ils jouissaient sous l'ancien. Leur suprématie héréditaire dans le monde religieux et social de l'hindouisme n'étant pas menacée, ils comprirent qu'en adoptant les méthodes d'instruction de l'Occident ils pourraient se rendre presque aussi indispensables à leurs nouveaux maîtres qu'ils l'avaient été jusque là à leurs coreligionnaires. Tout en restant une caste, ils devinrent un clan; ils accaparèrent les fonctions publiques subalternes et, à mesure que les emplois supérieurs devenaient accessibles aux indigènes, ils s'en emparèrent; ils se lancèrent aussi dans les professions libérales, en particulier au barreau, pour lequel ils montrent une aptitude spéciale.

Les non-brahmanes acceptèrent d'abord passi-

vement cette monopolisation des fonctions par la caste privilégiée. Peu à peu cependant, ils voulurent marcher sur les traces des brahmanes; ceux-ci firent alors bloc pour protéger contre les intrus ce qu'ils considéraient comme leur fief. La lutte, menée surtout par feu le D^r Nair, fut vive; il ne manquait aux non-brahmanes, en très forte majorité, que l'organisation pour faire triompher leur cause. Les élections aux nouvelles assemblées leur en fournirent l'occasion. Ils regardèrent d'abord la réforme avec méfiance; ils craignaient qu'elle eût pour unique résultat de faire passer le pouvoir de la bureaucratie britannique à une bureaucratie brahmanique; ils réclamèrent donc bruyamment pour qu'on leur accordât plus que les 16 sièges que la nouvelle constitution leur réservait dans les circonscriptions non-brahmanes.

Ils étaient loin de prévoir le succès que leurs candidats allaient remporter dans les circonscriptions mixtes. Sur les 98 membres élus du nouveau Conseil provincial, il n'y a que 14 brahmanes; ceux-ci se plaignent à leur tour, d'autant plus que le gouverneur, lord Willingdon, appliquant impartialement la constitution, a choisi dans la majorité non-brahmane les trois ministres indigènes auxquels sont désormais confiées les questions « transférées ».

Les non-brahmanes se montreront-ils plus tolérants envers leurs oppresseurs d'hier que ceux-ci ne l'ont été pour eux? Aideront-ils les « intangibles » à sortir de leur esclavage séculaire? Ce serait une révolution dans les conditions sociales de l'Inde méridionale aussi bien que dans la vie politique.

*
**

Les usines métallurgiques de Jamsheedpour (1). — Il est humiliant pour un Anglais de songer que la seule grande entreprise métallurgique de l'Inde ne doit absolument rien à l'Angleterre: c'est un Parsi qui l'a conçue, ce sont des capitalistes indiens qui ont fourni les fonds, des Américains qui ont fait l'installation, des Indiens qui la dirigent, l'Amérique et l'Allemagne qui ont envoyé la plus grande partie des machines. Et non seulement les Anglais n'ont contribué en aucune façon à la création de ce vaste centre industriel, qui compte aujourd'hui 100.000 habitants; les promoteurs de cette grande œuvre n'ont trouvé chez M. Lebureau de l'Inde qu'indifférence et inertie; sauf sir Thomas Holland, alors à la tête du service géologique, et sir Benjamin Robertson, plus tard commissaire en chef des Provinces Centrales, les fonctionnaires anglo-indiens se sont désintéressés de l'entreprise. Et cependant, lorsque la guerre éclata, le gouvernement fut trop heureux de s'adresser aux usines de Jamsheedpour et d'absorber 97 0/0 de leur production; sans elles, la guerre eût été impossible en Orient. Lord Chelmsford l'a reconnu

(1) *The Times*, 19 et 21 mars 1921.

quand il visita la ville : « Je puis difficilement m'imaginer ce que nous aurions fait si la Société Tata n'avait pas été à même de nous fournir les rails d'acier qui ont été employés non seulement en Mésopotamie, mais aussi en Egypte, en Palestine, et dans l'Est Africain ».

L'histoire est des plus instructives et vaut d'être contée en détail.

En 1902, M. Jamsheedji Tata, Parsi de Bombay et l'un des fondateurs de l'industrie cotonnière de cette ville, se rendit aux Etats-Unis. A New-York, il alla voir M. C. Page Perin, ingénieur des Mines, pour lequel lord Avebury lui avait donné une lettre de recommandation. Il lui exposa ses plans, l'intéressa à ses projets; M. Perin consentit à envoyer un groupe de prospecteurs américains et les suivit en 1904. Il est encore ingénieur-conseil de la Société.

Les recherches furent longues et pénibles. Il fallait trouver un emplacement réunissant une foule de conditions : mines de charbon, riches gisements de fer, abondance d'eau, site favorable à une grande ville industrielle, proximité de collines pour y établir une colonie d'été, communications faciles par voie ferrée. On rencontra tout cela sur les bords de la Soubarnarskha, près de l'embouchure d'un de ses affluents, à 225 kilomètres de Calcutta, dans la province de Bihar et Orissa.

M. Jamsheedji Tata était mort; sir Dorab Tata continua son œuvre. Avec quelques-uns de ses amis de Bombay, il s'adressa à des capitalistes de Londres; ceux-ci refusèrent leur concours. On fit alors appel aux Indiens; c'était la première fois qu'on tentait une telle expérience; elle réussit pleinement. La Société métallurgique Tata (fers et aciers), constituée en société indienne, n'a jamais reçu et employé que de l'argent indigène.

On commença en 1908 à défricher le terrain, jungle stérile habitée par de rares Sonthals, appartenant à l'une des races les plus primitives de l'Inde. Les premières usines, montées par une maison américaine, fonctionnèrent dès 1910. On put sans difficulté produire du fer; il en alla autrement de l'acier, qu'on n'avait encore jamais fabriqué sous un climat tropical; à la fin de 1913, tous les obstacles étaient surmontés.

La guerre a donné à l'entreprise une extension que nul ne prévoyait. Actuellement, cinq hauts fourneaux sont en service, cinq autres le seront bientôt. Toutes les machines sont mises en mouvement par l'électricité produite par les gaz qui s'échappent des hauts-fourneaux (environ 20.000 H. P.). La production, si active qu'elle soit, ne suffira pas aux besoins sans cesse croissants du pays : avant la guerre, l'Inde importait annuellement 1 million de tonnes d'acier, venant en grande partie d'Allemagne et de Belgique. On ne risque pas d'épuiser les gisements : les mines de charbon, situées à 150 kilomètres des usines et appartenant à la Société, peuvent durer 200 ans; il serait facile d'en ouvrir beaucoup d'autres dans la région. Ce charbon, qui produit le meilleur coke de l'Inde, est assurément infé-

rieur aux bonnes sortes anglaises; mais le minerai de fer, inépuisable et à portée des usines (50 à 80 kilomètres), a une teneur de 60 à 67 0/0; il est exempt de titane. La région fournit aussi la plupart des fondants nécessaires à la fabrication de l'acier, et de l'argile réfractaire pour les fours.

La réussite de la Société Tata a poussé la Bengal Iron and Steel Co à se réorganiser sur une base purement indienne; des sociétés anglaises entrent aussi en ligne, telles l'Indian Iron and Steel Co et l'Eastern Iron and Steel Co; mais elles auront de la peine à rattraper le terrain perdu.

La Société ne tend pas seulement à munir ses usines des perfectionnements techniques les plus modernes; elle veut aussi faire de Jamsheed, pour une ville industrielle modèle. Un architecte anglais, M. John Temple, fils de feu l'archevêque de Cantorbéry, jusqu'ici fonctionnaire dans le service des Travaux publics de l'Inde, a été chargé de dresser un vaste plan. Il s'agit d'assurer le bien-être pour les ouvriers indigènes aussi bien que le confort et le luxe pour les individus riches de toutes races.

La caractéristique la plus intéressante des usines Tata, c'est qu'elles constituent une entreprise essentiellement indienne. Non pas que les directeurs aient jamais montré de la répugnance à confier à des étrangers les emplois élevés; au début, ils s'adressèrent à des techniciens américains, il y en a encore un certain nombre; des Anglais ont remplacé les 250 Allemands qui étaient venus monter des machines et étaient restés pour les faire fonctionner; lorsqu'ils furent internés en août 1914, ils laissèrent peu de regrets, car ils montraient de la brutalité envers les indigènes et cherchaient à les exciter contre les autres Européens (on ne s'étonnera pas d'apprendre qu'ils occupaient tous leurs loisirs à jouer aux boules et à s'exercer au tir).

Mais on s'efforce d'occuper des Indiens partout où il ne faut ni une grande vigueur physique ni une instruction technique très développée. Il y a actuellement 93 Anglais, 44 Américains, 60 Européens, 44.500 indigènes. Les chiffres suivants, pour incomplets qu'ils soient, méritent l'attention :

	Blancs	Indigènes
Fonderies d'acier.....	40	2.000
Laminoirs.....	35	2.200
Hauts fourneaux.....	8	1.600
Machines.....	6	3.000
Service des transports.....	1	1.500
Service électrique.....	0	totalité
Fours à coke.....	0	2.000

Les fours à coke sont dirigés par un jeune Bengali, neveu de sir Krishna Gupta (naguère membre du Conseil du Secrétaire d'Etat), ancien étudiant d'Harvard.

Il est curieux de voir comment la besogne est répartie entre les diverses races. Les Bengalis et les Madrasis, quelques-uns brahmanes, sont

occupés dans les services techniques et administratifs et dans les bureaux; les Pathans, les Mahométans du Pendjab et les Sikhs se chargent des travaux qui exigent une certaine habileté; les Santhals, des ouvrages plus rudes; des charpentiers chinois font les modèles; des indigènes de toutes les régions de l'Inde sont artisans, commerçants et boutiquiers.

La plus grande partie des machines-outils vient des Etats-Unis: les usines se sont brusquement développées pendant la guerre, et la menace sous-marine ne permettait pas alors d'importer quoi que ce fût d'Angleterre.

Les établissements de Jamsheedpour n'ont pas échappé à la vague de nervosité qui, depuis deux ans, a déferlé sur l'Inde entière: l'an dernier, au printemps, une grève violente éclata et dura un mois; il fallut appeler de la police supplémentaire et même des troupes. Des troubles sont toujours à craindre dans une agglomération ouvrière aussi bigarrée, tant que l'agitation politique ne sera pas calmée dans le pays. Certains journaux extrémistes reprochent avec virulence à la Société de conserver des Européens dans son personnel. Elle s'efforce pourtant de former des spécialistes indigènes: des écoles ont été créées, un collège secondaire est dirigé par un Bengali, formé par Rabindranath Tagore à Bolpour, et compte déjà 140 élèves; on songe à organiser un institut technique. Mais certains postes demandent une grande force physique, une longue expérience et beaucoup de cranerie, qualités rares chez les Indiens; il sera, en particulier, difficile de remplacer les 75 blancs qui surveillent les fonderies d'acier et les laminoirs; on y a essayé 18 indigènes soigneusement choisis, 3 seulement ont résisté, un Parsi et deux Bengalis: les Indiens du nord, plus résistants, manquent de pratique. Il faudra, croit-on, vingt-cinq ans pour supprimer toute la main-d'œuvre blanche.

Deux réflexions s'imposent:

Les nationalistes n'ont pas tort quand ils prétendent que ce sont les Indiens qui ont gagné la guerre en Orient. Non seulement ils ont fourni des hommes (1), de l'argent (2), des matières premières, des munitions; sans l'acier de la Société Tata, les Anglais ne seraient maîtres aujourd'hui ni de la Mésopotamie, ni de la Palestine, ni de l'ancien Est-africain allemand. Leurs sujets indiens le savent, et ne l'oublieront pas.

Beaucoup de gens, outre-Manche, disent que les Indiens sont une race dégénérée, apathique, enlisée dans des traditions surannées, incapable de se gouverner; il leur faut l'intelligente et ferme tutelle d'un peuple occidental, c'est-à-dire de l'Angleterre. L'histoire des usines de Jamsheedpour donne un démenti éclatant à cette allégation

intéressée: comment dénier l'esprit d'initiative et le talent d'organisation à ceux qui ont su mettre sur pied une entreprise aussi vaste et aussi prospère? Et comment leur refuser l'autonomie politique complète qu'ils réclament?

La question des chemins de fer. —

Les usines de Jamsheedpour sont un éloquent exemple de ce qu'il serait possible de faire dans l'Inde pour développer la grande industrie; et cela vaudrait mieux que de vouloir bouleverser tout le système politique. Mais le progrès économique est étroitement lié à la création de nouvelles voies ferrées; or, les principes suivis par le gouvernement en matière de chemins de fer sont défectueux, et les circonstances on ne peut plus défavorables à une nouvelle orientation, ainsi que sir Valentine Chirol le démontre dans son 16^e article (*The Times*, 8 avril 1921).

Rien de plus pittoresque qu'une grande gare indienne. L'indigène, pour qui le temps n'existe pas, ne s'inquiète jamais de l'heure de départ d'un train: il vient lorsque l'envie lui en prend, et attend patiemment de longues heures. Mais il n'est pas seul: aucun Indien, à quelque classe qu'il appartienne, ne peut partir en voyage sans qu'un essaim compact d'amis l'accompagne et lui offre des fleurs, généralement les soucis d'un jaune cru qu'on trouve aux abords des temples; de même à l'arrivée. Les gares sont ainsi remplies de gens de toute condition, hommes, femmes, enfants, accroupis à terre, groupés par castes, bavardant, discutant, criant, mais presque toujours de bonne humeur. Une nuée de petits marchands ambulants emplissent l'air de leurs clameurs discordantes et les quais de leur agitation; ils vendent des journaux, des cigarettes, du bétel, des bonbons, des rafraîchissements; ici, un porteur d'eau mahométan, là un autre, hindou, car un fidèle du prophète ne saurait rien acheter à un disciple de Brahma, ni réciproquement. La nuit, tous les voyageurs et leurs amis s'allongent sur le sol, enveloppés de leurs légers vêtements, la tête soigneusement couverte, les jambes nues; s'il fait froid, ils se roulent dans leurs couvertures et, en rangs serrés, gardent une immobilité de momie.

Un train arrive: sans se soucier si c'est le leur, tous ces gens se précipitent, empêchent les voyageurs de descendre, s'entassent de préférence dans les compartiments déjà bondés, quitte à en redescendre en toute hâte au dernier moment s'ils s'aperçoivent qu'ils se sont trompés; on entend des glapissements suraigus: une mère a perdu son enfant, un paquet s'est égaré.

Ici un chef Rajpout en turban, les favoris farouchement rejetés derrière les oreilles, descend du train: une foule de vassaux l'accueillent et le couronnent de fleurs, ils ont l'air de sortir d'un antique tableau mongol. Là un *zemindar* musulman, gras et florissant, en veste de velours brodée d'or et en bottines vernies, se pavane sur le quai et conduit ses femmes, strictement voilées, anxieuses et dépay-

(1) Chiffres officiels: 1.679.416 mobilisés, 61.398 tués, 70.859 blessés, 44.070 prisonniers.

(2) Frais d'entretien des troupes envoyées hors du pays: 12 millions de livres sterling. Contribution volontaire: 110 millions. Avances au gouvernement anglais: 250 millions (de mars 1917 à mars 1919). Souscriptions aux œuvres charitables: plus de 10 millions. Dons des princes indigènes: 5 millions (54^e *Livre bleu*, Londres, juillet 1919, p. 15-18).

ses, jusqu'au wagon *pardah* réservé pour elles. Une troupe d'ascètes mendiants, le corps presque nu tout barbouillé de cendres fraîches, le trident de Siva peint sur le front, reviennent de quelque sanctuaire à la mode, l'écuelle bien garnie. Des énergumènes, coiffés du petit bonnet blanc de Gandhi, saluent un apôtre du mouvement de non-coopération du cri, cent fois répété, de *Mahatma Gandhi ki-jai!*

On voyage beaucoup plus qu'avant la guerre mais bien moins confortablement; le nombre des trains a été réduit, on y est donc plus serré; le matériel roulant n'a pu être réparé; les voies sont fatiguées. Il faudra remettre tout cela en état (1) avant de construire de nouvelles lignes; et cependant le réseau actuel est notoirement insuffisant.

On compte environ 56.500 kilomètres de voies ferrées. c'est-à-dire à peine autant qu'en Russie d'Europe avant la guerre, bien que la population de ce pays ne dépassât pas le tiers de celle de l'Inde. Le gouvernement se montre très fier de ce que le capital engagé, 380 millions de livres sterling, a rapporté 22 millions de livres sterling en 1919-20; mais ce brillant résultat est dû à une parcimonie et à une étroitesse de vues qui ont sacrifié l'avenir au présent. Certaines lignes appartiennent à l'Etat et sont exploitées par lui; d'autres sont confiées par lui à des compagnies; le reste est la propriété de compagnies placées sous le contrôle de l'Etat, qui leur accorde la garantie d'intérêts et se réserve le droit de les racheter. La plupart, domiciliées en Angleterre, songent plus aux intérêts de leurs actionnaires qu'aux besoins du pays. Le contrôle de l'Etat s'exerce, depuis 1905, par un Conseil de trois membres dépendant du gouvernement, bien que n'en faisant pas partie; il est représenté au Conseil Exécutif du vice-roi par le membre chargé du commerce et de l'industrie; mais le dernier mot appartient toujours au directeur des Finances du gouvernement de l'Inde, et celui-ci obéit aux injonctions de Whitehall. Au lieu de consacrer les revenus des chemins de fer à l'amélioration et à l'extension du réseau, le directeur des Finances a pris l'habitude de s'en servir pour couvrir certaines dépenses, surtout celles de la guerre.

Aujourd'hui les compagnies, appauvries par la guerre et n'ayant aucune réserve où puiser, réclament l'aide financière du Gouvernement. Celui-ci se trouve très embarrassé: le change est défavorable, le budget en déficit, les améliorations matérielles à la situation des officiers et des soldats demandées par la commission Esher vont absorber des sommes considérables, les dépenses de l'armée sont devenues, depuis la guerre contre l'Afghanistan, « d'une extravagance fantastique ». L'avenir économique du pays exige cependant qu'on se hâte de développer les chemins de fer. Une commission d'enquête, présidée par sir William Acworth, parcourt l'Inde et trouvera, on l'espère, une solution.

(1) Depuis que sir Valentine a écrit cet article, un emprunt a été émis à Londres pour l'achat de locomotives et de wagons (cf. *Asie française*, juin 1921, p. 274).

* * *

L'alliance hindou-musulmane. — Le trait le plus extraordinaire de la situation politique actuelle, est, nous l'avons vu (cf. *Asie française*, avril 1921, p. 144), l'alliance « incongrue » entre Gandhi et les frères Ali. Sir Valentine revient sur cette question dans son quatorzième article (*The Times*, 28 mars 1921). Il a peine à croire que Mahométans et Hindous aient sincèrement et pour toujours enterré la hache de guerre et oublié leur antagonisme séculaire. Sans doute, dans les grandes villes, ils semblent marcher la main dans la main; la Ligue musulmane est devenue une simple annexe du Congrès national, où dominent les extrémistes; les agitateurs hindous ont été admis à prendre la parole dans certaines mosquées, y compris celle des empereurs mongols à Delhi; les orateurs publics des deux religions ont rivalisé de violence dans leurs attaques contre la tyrannie « satanique » des Anglais. Mais cette fraternité de fraîche date s'étend-elle aux petites agglomérations, à l'ensemble du pays?

Sir Valentine a étudié le cas, qu'il juge typique, de Nellore. C'est une somnolente ville de 30.000 habitants, dont 6.000 musulmans, chef-lieu d'un vaste district, au nord de Madras, au centre de rizières considérables. Les conflits y sont perpétuels entre Musulmans et Hindous; chacun des deux partis ne cesse de faire appel à la protection des autorités. Tout est prétexte à querelle, et les innombrables hommes de loi prennent à tâche d'envenimer les incidents les plus insignifiants. Les périodes de fêtes religieuses et les mariages font naître les occasions de conflit; car ni les unes ni les autres ne sauraient se célébrer sans de grandes processions qui parcourent toutes les rues, et non en silence, on le pense bien. Les Musulmans font autant de bruit que les Hindous; mais, comme il n'y a jamais de musique dans les mosquées, ils prétendent exiger que ces derniers se taisent dans un rayon suffisant pour que leurs dévotions ne soient pas troublées; ils sont allés jusqu'à demander que, pendant toute la fête de Moharram, les temples hindous et jaïns et les églises ne puissent ni sonner leurs cloches, ni faire retentir leurs gongs; ils ont même protesté contre le piano de la femme du percepteur! Les Hindous répliquent que, là où les Mahométans sont en minorité, ils n'ont qu'à bâtir leurs mosquées dans des endroits écartés s'ils veulent être à l'abri du tapage. Les cortèges choisissent de préférence la route qui peut le plus gêner les autres; des jeunes gens, déguisés en tigres et en lions, épouvantent les gens paisibles par leurs rugissements; et chaque religion veut interdire à l'autre cette façon d'honorer la divinité. Seule, l'intervention de la police empêche l'effusion du sang.

Tel est le tableau tracé par sir Valentine. Celui-ci n'exagère-t-il pas l'importance de ces querelles locales? Nellore n'est pas toute l'Inde; il y a partout des fanatiques, et même en Europe il se produit des bagarres entre adeptes de cultes différents. Les dissensions purement religieuses

peuvent se calmer quand il s'agit de lutter contre la domination politique étrangère. Si les grands centres donnent l'exemple de l'union de tous les Indiens en face des Anglais, les petites localités seront forcées de suivre. L'orgueil britannique admet difficilement cette éventualité; cependant sir Valentine est obligé de reconnaître que, même à Nellore, les élections se sont passées sans désordres; la note comique a été donnée par les partisans de la non-coopération: ils ont promené par les rues un âne porteur de l'inscription: « Votez pour moi! »

*
* *

La tragédie du Pendjab (1). — Sir Valentine est allé à Amritsar; il a visité la Jallianwala Bagh; debout à l'endroit même où se tenait le général Dyer, il a évoqué l'atroce journée du 13 avril 1919; et sa conscience d'honnête homme impartial lui fait condamner de la façon la plus formelle la conduite des autorités anglaises.

Il rappelle les faits connus de nos lecteurs. Des troubles violents avaient éclaté ailleurs que dans le Pendjab, en particulier à Ahmedabad; mais le gouvernement de Bombay « ne perdit pas la tête »: la répression fut sévère (28 morts, 123 blessés), mais fut dirigée uniquement contre ceux qui avaient réellement pris part aux violences, et ne dura que le temps strictement nécessaire; point de vexations inutiles; la loi martiale ne fut pas proclamée; au lieu d'expulser Gandhi, on fit appel à son concours pour calmer les rebelles. Aussi, le souvenir de ces événements n'a-t-il laissé aucun ressentiment dans les esprits.

Quel contraste avec le Pendjab! Là, les autorités civiles abandonnent sans aucun contrôle tout le pouvoir aux militaires, et l'on sait quel usage ceux-ci en font. « Loin de moi, dit sir Valentine, la pensée de diminuer la gravité et la sauvagerie des désordres! » Mais c'est le 10 avril qu'ils se sont produits à Amritsar; et le 13, quand l'ordre est presque rétabli, le général Dyer, sans avertissement, de plein sang-froid, fait tirer 1.650 coups de feu sur une foule désarmée, prise, comme des rats dans un piège, entre les murs d'un jardin. Il part, sans une pensée pour les 1.200 blessés: « Ce n'est pas sa besogne de leur faire donner des soins »; il regrette que l'étroitesse de l'unique chemin d'accès ne lui ait pas permis d'amener ses mitrailleuses.

Le 15, on proclame la loi martiale et elle reste en vigueur pendant six semaines: arrestations arbitraires, condamnations en masse, confiscations, peine du fouet, mesures vindicatives, châtiments humiliants. Cette « justice militaire, ou quasi militaire » rompt avec les meilleures traditions du Civil Service. Mais « au-dessus du Pendjab, il y a le Gouvernement de l'Inde, et, au-dessus de celui-ci, le secrétaire d'Etat ». Que font-ils? Ils connaissent les faits, et ils cherchent à les étouffer; ni le vice-roi, ni le commandant

en chef ne juge à propos de se rendre à Amritsar ou à Lahore (une nuit y suffit, de Delhi ou de Simla); il faut six mois pour qu'on se décide à nommer la commission Hunter, cinq autres mois avant qu'elle ne publie son rapport; on laisse ainsi le temps au comité du Congrès national de présenter les faits à la masse du peuple indien sous un jour « fortement coloré ». On connaît la suite.

Enfin, le duc de Connaught pose sa main calmante sur la blessure du Pendjab. Le Gouvernement de l'Inde... accepte tous les articles, sauf un, de l'ordre du jour voté par la nouvelle Assemblée législative. Le gouverneur, sir Edward Maclagan, choisit courageusement comme ministre M. Harkishen Lal, condamné il y a moins de deux ans à la rélegation perpétuelle et traité durant des mois en criminel de droit commun. On peut compter sur le nouveau vice-roi pour continuer l'œuvre de guérison et réparer, par une politique généreuse, non seulement les torts matériels commis dans le Pendjab, mais aussi le tort moral, beaucoup plus grave, fait au peuple anglais aussi bien qu'à tous les peuples de l'Inde par l'ébranlement de la confiance des Indiens en la justice et en l'humanité de l'administration britannique.

Dans une longue lettre adressée à sir Valentine Chirol (*The Times*, 31 mai 1921), sir M. O'Dwyer a essayé de répondre à cet écrasant réquisitoire. Il regrette que sir Valentine n'ait pas suivi le conseil donné par le duc de Connaught « d'enterrer le passé mort, avec ses erreurs et ses malentendus ». Il approuve la conduite du général Dyer, un peu mollement, à dire le vrai, mais il l'approuve. Il présente sa propre défense. Ses arguments ne sont pas nouveaux: la situation était beaucoup plus grave au Pendjab que dans la Présidence de Bombay, la révolte menaçait d'y tourner à la révolution, la grève générale des chemins de fer devait éclater le 14 avril, toutes les communications télégraphiques et téléphoniques étaient coupées; les Afghans et les tribus de la frontière nord-ouest se préparaient à envahir l'Inde; le Pendjab est le centre de la puissance militaire anglaise, les habitants y sont faciles à exciter. Il fallait sauver le pays; le régime de la loi martiale a duré moins longtemps qu'en Egypte; la peine du fouet est légale; Gandhi n'a pas été arrêté, on lui a intimé l'ordre de ne pas quitter Bombay sous peine d'être incarcéré et de passer en jugement. Les représentants du Pendjab ont approuvé les mesures prises par le gouvernement de cette province.

Sir Valentine a demandé au *Times* de publier ce plaidoyer *pro domo sua*, sans aucun commentaire: « Il ne modifie pas, à mon avis, les conclusions auxquelles je me suis senti forcé d'arriver pendant mon séjour dans l'Inde. »

*
* *

Les élections dans le Pendjab (1). — Dans cette province « agitée par la tempête », on pouvait craindre que le nouveau Conseil se signalât

(1) *The Times*, 17 mai 1921.

(1) *The Times*, 26 avril 1921.

dès le début par l'intransigeance de ses résolutions; il faut se féliciter de la modération relative dont il a fait preuve. Le mouvement de non-coopération a remporté un succès très marqué dans la capitale et dans les circonscriptions urbaines : le nombre des votants n'atteignit pas 5 % des électeurs inscrits. L'administration avait groupé les bourgades éloignées en circonscriptions urbaines, sans tenir compte de la géographie et afin d'empêcher des citadins d'être candidats dans les circonscriptions rurales qui, sans cela, auraient absorbé nombre de petites villes. Mais cette tentative pour diviser les habitants en « boucs » (citadins déloyaux) et en « moutons » (paysans loyaux — nous dirions en « torchons » et en « serviettes ») a échoué : le nouveau Conseil, composé en majorité de députés ruraux, s'est empressé de réclamer la suppression de l'indemnité imposée à la ville d'Amritsar.

La population mahométane du Pendjab, nombreuse et « très arriérée », s'est laissée prendre aux paroles enflammées des agitateurs pour la défense du Califat. Elle ne semble pas avoir profité de la « cruelle leçon » de l'an dernier : des milliers de paysans abandonnèrent leurs foyers, passèrent en Afghanistan, s'y firent dépouiller de tout et, quand ils revinrent, mourant de faim, trouvèrent leurs maisons et leurs champs occupés par leurs voisins hindous.

*
* *

Les Sikhs (1). — Bien que relativement peu nombreux, les Sikhs exercent une très grande influence dans le Pendjab, berceau et forteresse de leur religion. A l'origine, sous les Mongols, le *sikhisme* fut une révolte contre les entraves religieuses et sociales de l'hindouisme non moins que contre la domination musulmane. A la fin du siècle dernier, il tendait à se résorber dans l'hindouisme; les temples, souvent fort riches, étaient passés entre les mains de *mahants* plus préoccupés d'avantages temporels que des devoirs religieux de leur charge; seuls, les soldats des régiments sikhs observaient rigoureusement les anciennes coutumes de leur foi. A mesure que s'éveillait le sentiment national indien, un vigoureux mouvement de réforme prit naissance parmi les Sikhs; ils voulurent revenir à la pure doctrine de leur dix *gourous* (maîtres religieux) et à la stricte pratique de leurs prescriptions. Ce mouvement fut assez mal vu des autorités anglaises, à cause de son caractère nationaliste autant que puritain. Dans la seconde année de la guerre, des Sikhs revenant du Canada, exaspérés contre la Grande-Bretagne par la politique anti-asiatique de ce Dominion et poussés par des agents à la solde de l'Allemagne, se révoltèrent; ce qui accrut l'animosité des fonctionnaires. Inversement, le massacre d'Amritsar, dans lequel périrent beaucoup de Sikhs innocents venus là pour une fête reli-

gieuse, fut une nouvelle cause de ressentiment.

Dernièrement, une nouvelle tragédie, celle de Nankana, a répandu l'horreur parmi les Sikhs. Nous avons déjà signalé cette sanglante échauffourée (cf. *Asie française*, mai 1921, p. 224) : 50 mercenaires Pathans, recrutés par le *mahant* du temple, massacrèrent 139 Sikhs et brûlèrent leurs cadavres après les avoir arrosés de pétrole. Le Gouvernement n'est évidemment en aucune façon responsable de cet acte de sauvagerie; mais la population lui reproche de n'avoir pas vu le danger que présentait l'enrôlement de ces brigands; de plus, le *mahant* ayant demandé au commissaire du district de le protéger, ce dernier commit l'imprudence de lui écrire que le « Gouvernement sauvegarderait toujours les droits légaux injustement menacés ».

*
* *

Conclusion. — Sir Valentine Chirol vient de passer quatre mois dans l'Inde; il a visité toutes les grandes provinces, étudié impartialement toutes les questions. Il résume ses impressions dans un article final (*The Times*, 25 mai 1921) et dans une longue étude parue dans l'*Empire number* de ce journal (24 mai 1921).

Le début des nouvelles Assemblées législatives est très encourageant. En dépit d'une campagne forcenée qui essaya de les tuer dès leur naissance, elles représentent assez bien tous les intérêts indiens, toutes les classes de la population, toutes les nuances de l'opinion politique à l'exception des extrémistes, qui s'en sont volontairement exclus. Sans doute, les nouveaux députés manquent d'expérience; ils ont une tendance à poser des questions futiles, à prononcer d'interminables discours, à voter des résolutions impraticables, à trop réduire les crédits pour tâcher de pallier un effrayant déficit. Mais, la plupart du temps, ils discutent avec compétence et modération, font preuve de bonne volonté envers leurs collègues européens et les fonctionnaires.

Ceux-ci, de leur côté, si hostiles qu'ils aient été jadis aux réformes, s'efforcent de les appliquer loyalement. Le système de la dyarchie pouvait sembler peu libéral, la séparation des questions « transférées » et « réservées » blessante pour les nouveaux ministres indigènes; les gouverneurs ne l'observent pas à la lettre, consultent les ministres sur tous les sujets, les initient graduellement à toutes les questions; ceux-ci, en apprenant à connaître les difficultés de l'administration, apprécient mieux la valeur de l'expérience des Anglais. On peut espérer beaucoup de cette sincère collaboration.

Mais ce serait folie de méconnaître le danger que représente Gandhi. Jamais la domination anglaise n'eut plus redoutable adversaire :

Enfant du peuple, selon la loi des castes indiennes; avocat, instruit à l'occidentale, ayant mangé à la table de Lincoln's Inn; patriote ardent, qui lutta et souffrit pour et avec ses compatriotes opprimés dans l'Afrique du Sud; disciple en-

(1) *The Times*, 26 avril 1921.

thousiaste de la philosophie de Tolstoï, répudiant toute violence, et pourtant sa doctrine de « force psychique » a causé, il y a deux ans, une terrible effusion de sang; menant une vie sans tache, d'une austérité presque ascétique; physiquement débile, mais doué d'une énergie inlassable; estimé même de ses adversaires à cause de son désintéressement; adoré par ses adeptes comme un saint; Hindou dans l'âme, voulant ramener son peuple à l'enseignement des Védas, et s'alliant cependant avec les plus turbulents éléments parmi les Musulmans de l'Inde en mettant le tort soi-disant fait au Califat par les Alliés au premier plan de sa propagande, sur le même pied que la tragédie, beaucoup plus réelle, du Pendjab; réclamant un *swaraj* complet et immédiat, c'est-à-dire non pas l'autonomie, si large soit-elle, dans le cadre de l'Empire britannique, mais la rupture complète avec lui et la civilisation qu'il représente.

Le Gandhisme a fait peu de prosélytes dans l'*intelligentsia* indienne; mais la sainteté altruiste de l'ascète exerce un empire puissant sur les masses ignorantes et crédules. D'autre part, ses adeptes exploitent habilement le mécontentement causé par une malheureuse coïncidence d'événements fâcheux. Sir Valentine les énumère :

Cherté croissante de la vie, amenant des grèves parmi les ouvriers et des troubles agraires, surtout dans les Provinces-Unies, et le refus de payer l'impôt foncier; mauvaise politique monétaire, change défavorable, crise commerciale; augmentation formidable des dépenses militaires qui absorbent la moitié du revenu de l'Inde; déficit budgétaire rendant inévitables de nouveaux impôts; souvenir d'Amritsar; ressentiment contre la façon dont on traite les Indiens dans les colonies et dans les dominions; désappointement que le nouveau régime ne puisse pas, faute d'argent, réaliser immédiatement les améliorations espérées depuis longtemps en matière d'instruction publique, d'hygiène, de voies de communication, etc.

L'agitation en faveur du Califat n'a peut-être pas réussi à supprimer l'antagonisme séculaire entre Hindous et Musulmans; mais elle a réveillé le fanatisme de ces derniers. La presse extrémiste ne cesse de calomnier et d'invectiver grossièrement. Le bruit des guerres et des querelles dans les autres parties du monde trouve un écho complaisant dans le cœur de ce peuple émotif. Le Gouvernement semble frappé de paralysie, passant d'un *laisser-faire* (1) complet à de spasmodiques mesures de répression.

Il y a donc bien des nuages sombres à l'horizon, et fort étroite est la bande d'argent qui les ourle. Il importe de rendre à l'Inde, et par suite à toute l'Asie, la foi qu'elles ont perdue en la mission de l'Empire britannique :

Nous ne devons pas hésiter à mettre invariablement en pratique, dans notre conduite envers la grande Dépendance asiatique confiée à notre garde, le principe de l'égalité absolue dans l'exercice des droits et des devoirs sur lequel a été fondé notre Empire des nations. Nous avons enchaîné ce principe dans la nouvelle charte constitutionnelle accordée à l'Inde de notre plein gré. Mais, si nous ne lui rendons qu'un hommage hésitant, si les Anglais, chez eux et dans l'Inde, hommes d'Etat ou soldats,

administrateurs ou négociants, succombent à la tentation d'essayer encore de le combiner dans la pratique avec l'ancien principe, survivant hypocritement, de la domination sur une race assujettie, après l'avoir si solennellement répudié, alors nous irons d'autant plus rapidement et désastreusement à la dérive vers les sables mouvants des luttes de races et des désordres chroniques qui, s'ils ne détruisent pas le gouvernement britannique, affaibliront graduellement et paralyseront peut-être sa capacité de faire le bien qui est, après tout, sa justification permanente.

Ainsi se termine cette longue enquête, menée sans parti pris par l'homme qui connaît le mieux l'Inde d'aujourd'hui. Le lecteur français aurait souhaité qu'elle fût moins dispersée, que l'auteur ne revînt pas plusieurs fois sur la même question et n'en traitât pas de différentes dans le même article. Telle qu'elle est, cette étude sans coordination a gardé la fraîcheur et la sincérité de pages écrites sur place et au jour le jour. Elle nous donne des renseignements précieux sur tous les grands problèmes actuels : mouvement gandhiste, alliance hindou-musulmane, affaire d'Amritsar, résultats des élections, antagonisme des brahmanes et des non-brahmanes à Madras, réveil des Sikhs, loyalisme du Bengale, Etats indigènes, difficultés agraires, avenir économique, relèvement des parias, persistance des antiques superstitions, rien n'a échappé à ses investigations.

Nous suivrons attentivement, mois par mois, le développement de toutes ces questions, dont dépend le sort de l'Inde et, par suite, celui de la mère-patrie. Nous verrons si le peuple anglais écoute les conseils de Sir Valentine. De la tournure que prendront les événements nous pourrions tirer plus d'une leçon utile : en Asie, comme en Europe, l'heure est décisive : *novus rerum nascitur ordo*.

PAUL MARTIN.

LETTRE DE CHINE

L'Institut franco-chinois d'Industrie et de Commerce.

Le dernier numéro de l'Asie Française a succinctement annoncé l'inauguration de l'« Institut franco-chinois d'Industrie et de Commerce » de Shanghai (p. 266-267). En attendant que nous puissions donner à nos lecteurs une complète étude d'ensemble sur l'organisation, les programmes et les règlements de cet Institut, dont nous attendons beaucoup pour le développement de l'influence française en Chine, nous extrayons d'une lettre que nous recevons d'Extrême-Orient quelques renseignements sur ces différents points. Ils montrent ce qu'est l'Institut, franco-chinois au lendemain même du jour où il a ouvert ses portes, avant qu'un travail plus complet en fasse connaître l'organisation définitive, modifiée et complétée après l'expérience des premiers débuts.

Shanghai, avril 1921.

Je vous ai annoncé d'un mot, au mois de janvier, la prochaine ouverture d'une école technique franco-chinoise; c'est chose faite depuis le 11 mars. Aujourd'hui, et dès le lendemain de la cérémonie d'inauguration, les cours

(1) En français dans le texte.

fonctionnement régulièrement à l' « Institut franco-chinois d'Industrie et de Commerce »; rien donc que de naturel à ce que je vous parle aujourd'hui de cet établissement.

Le nouvel Institut est installé sur la concession française de Shanghai, dans les bâtiments de l'ancienne « Ecole allemande de Médecine et d'Ingénieurs », cédés à la France et à la Chine conjointement par l'article 134 du Traité de Versailles.

Fondée en 1909 et dotée de subventions importantes, cette Ecole, placée sous le patronage direct du « Comité de Culture de la Société Germano-Asiatique », a été un centre actif de propagande allemande en Chine; la disparition, au début de la grande guerre, des établissements d'éducation de Tsingtao augmenta encore l'importance de son rôle pendant les années qui suivirent, jusqu'au début de 1917. Enfin, au mois de mars de cette année, M. Naggiar, gérant du Consulat général de France à Shanghai, profitant du fait qu'elle se trouvait située sur le territoire de notre concession, ordonna la fermeture et la mise sous séquestre de l'Ecole allemande, dont il considérait l'existence comme constituant un véritable danger national.

Cette mesure, qui supprimait un des foyers d'instruction de la jeunesse chinoise en même temps qu'un centre très actif de propagande allemande en Chine, impliquait pour nous l'obligation morale impérieuse de le remplacer en le perfectionnant, en lui enlevant aussi le caractère d'emprise étrangère et politique, blessant pour la dignité chinoise, que les Allemands lui avaient donné. C'est pour répondre à cette idée que nos représentants aux conférences qui précédèrent le Traité de Versailles demandèrent et obtinrent la cession de cet établissement à la France et à la Chine conjointement. Le principe de la collaboration des deux nations était nettement posé; la maison, située sur un territoire dont la France a l'administration et la Chine la souveraineté, serait désormais le centre où un groupe de jeunes Chinois recevraient de maîtres français l'initiation à la science et à la technique modernes.

Cette création devait, en même temps, au point de vue du développement de nos intérêts industriels et commerciaux en Chine, combler une lacune importante. Une section d'études techniques existait déjà à l'école française de l'Aurore à Shanghai, mais consacrée au seul génie civil, elle ne répondait pas aux nécessités en personnel de l'essor industriel qui se dessine dans ce pays. Si nous voulons trouver en Chine un débouché pour nos machines, pour notre production métallurgique et mécanique, il est indispensable que nous n'abandonnions pas à nos concurrents la formation technique de la jeunesse chinoise. Un ingénieur, un contremaître, reste toujours attaché aux méthodes scientifiques qui ont présidé à sa formation, il garde ses préférences pour les machines sur lesquelles il a reçu son instruction première. Voilà pourquoi il importe de multiplier et de développer les centres d'instruction française en Chine. En réalité, les élèves qui sortiront de ces écoles, et, en particulier, du nouvel Institut dont je vous entretiens aujourd'hui, seront nos meilleurs agents de propagande commerciale en Chine.

L'idée une fois admise, il restait (tâche particulièrement délicate) à trouver l'homme capable d'assurer, en ce qui nous concernait, le succès de sa réalisation. Des qualités complexes étaient nécessaires: expérience de la mentalité chinoise, connaissance de la langue, habitude de l'enseignement, esprit d'organisation, culture scientifique et connaissances techniques. Par une coïncidence heureuse, M. Charles Maybon, directeur de l'Ecole Municipale Française de Shanghai, se trouvait en France au moment où fut définitivement décidée la création du nouvel Institut; son passé et ses états de services étaient une garantie sûre de son aptitude à le diriger. Ancien élève à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, et en même

temps docteur ès lettres, directeur de l'Ecole Pavie à Hanoï en 1905, puis chargé du cours de chinois à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, M. Maybon fut appelé, en 1911, à Shanghai, pour organiser l'Ecole Municipale Française qui devint, sous sa direction poursuivie jusqu'en 1919, un des meilleurs établissements d'enseignement secondaire de cette ville. C'est sur lui que tomba tout naturellement le choix des Départements ministériels chargés d'assurer l'organisation du nouvel Institut.

L'obtention des crédits nécessaires amena quelques retards, mis à profit d'ailleurs pour le recrutement du personnel enseignant français, la préparation et la mise au point des programmes. Le premier projet de budget de l'école prévoyait un crédit annuel de 150.000 dollars mex., dont la France et la Chine devaient chacune, en principe, fournir la moitié. L'initiative financière devait nécessairement nous revenir. Pour bien des motifs qu'explique la fin de la guerre, elle ne se produisit pas aussitôt qu'on l'eût pu souhaiter. Mais enfin, au début de l'automne dernier, un crédit de 300.000 francs fut alloué à l'Institut de Shanghai sur le budget de 1920; un autre de 1.200.000 fr. (représentant à ce moment 100.000 dollars), était inscrit au budget de 1921. Ce chiffre de 1.200.000 fr. a été réduit à 650.000 fr., mais par suite de la baisse du change, la subvention reste égale à 100.000 dollars. Les dons en argent s'élevaient d'autre part à environ 100.000 fr.; les sociétés financières, industrielles ou commerciales françaises, intéressées aux affaires de Chine, apportèrent à la nouvelle institution, par des subventions ou par des dons en nature, un généreux concours. Nous ne pouvons manquer de citer: la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques, les Etablissements Schneider et Cie, Peugeot, Ernault, la Banque de l'Indo-Chine et la Banque Industrielle de Chine, la maison Olivier et Cie, la Compagnie Générale d'Extrême-Orient, les Messageries Maritimes, la Compagnie française de Tramways et d'Eclairage électriques de Shanghai.

La France s'est ainsi largement acquittée de l'obligation qu'elle avait contractée.

Quand le Directeur français du nouvel Institut, M. Maybon, revint à Shanghai, au mois de novembre dernier, il restait à obtenir le concours financier incombant au Gouvernement chinois, à organiser la part qui lui revenait dans la direction. Des négociations actives eurent lieu à Pékin; elles aboutirent dans le courant de février dernier.

Au point de vue chinois, l'Institut est placé sous le haut patronage des deux Départements ministériels de l'Instruction publique et des Communications. Ce dernier Ministère est chargé de l'administration de tous les chemins de fer de l'Etat chinois; il est, par suite, directement intéressé dans la nouvelle institution qui assurera le recrutement d'une partie importante de son personnel. Rien donc que de naturel à ce que, comme le Ministère de l'Instruction publique, il soutienne l'Institut franco-chinois d'Industrie et de Commerce. Ces deux Départements fourniront annuellement, chacun par moitié, la somme de 65.000 dollars mex.; une somme de 30.000 doll. mex. a en outre été allouée comme frais de premier établissement. La somme totale à verser par le Gouvernement chinois s'élève donc à 95.000 dollars.

Le Directeur chinois, qui assurera, conjointement avec M. Maybon, le fonctionnement de l'Institut, a été désigné. C'est M. Tchang Pao-Hi qui, après de bonnes études techniques en Europe, a rempli d'importantes fonctions aux Chemins de fer du Kin-Han (Pékin-Hankéou) et du Lung-Hai, où la langue française est parlée.

Le meilleur témoignage de l'accueil fait par la population chinoise au nouvel Institut se trouve dans le fait que 550 candidats se présentèrent au premier concours d'entrée. On dut malheureusement, faute de place maté-

rielle, en éliminer plus de la moitié. 270 étudiants seulement ont pu être admis; le nombre en sera porté à 400 dès le début de l'année scolaire 1921-1922, donc, à la rentrée de l'automne prochain; ultérieurement, l'agrandissement des locaux permettra d'en recevoir 800 ou 1.000. Ces étudiants sont originaires des parties les plus diverses de la Chine; leur âge varie de 15 à 22 ans. Le régime est celui de l'internat; les élèves paient comme rétribution scolaire, outre le prix de leur pension, la somme de 30 à 60 dollars (suivant les cours) par semestre.

L'enseignement est divisé en deux sections: section industrielle et section commerciale; la première section comprend elle-même deux divisions: chemins de fer et travaux publics, mécanique et électricité. La durée des études sera de cinq années dans la section industrielle, de trois années dans la section commerciale; pour le début, les élèves ont été répartis entre les trois premières années suivant leur degré de connaissances en mathématiques. Les cours de français sont obligatoires dans les deux sections; c'est dans notre langue qu'est donné l'enseignement, avec le concours d'interprètes, en première année. La durée des cours est de 40 heures par semaine, en moyenne, moitié pour l'enseignement théorique, moitié pour les travaux pratiques: ces derniers sont l'objet d'une attention particulière; les ateliers, encore incomplets, malheureusement, seront installés avec un grand soin; les élèves s'y familiariseront avec les machines des modèles les plus récents en usage dans l'industrie française. Dès maintenant, ils travaillent à l'étau et à la forge.

Le personnel enseignant comprend déjà dix professeurs français et une douzaine de professeurs ou répétiteurs chinois. La direction, comme nous l'avons dit, est assurée par les deux codirecteurs français et chinois; il leur a été adjoint comme secrétaire général un jeune ingénieur électricien, sorti récemment de l'Institut Polytechnique de Grenoble, M. Shan Ti-Wan. Enfin, il a été constitué un Conseil de perfectionnement de 40 membres français et chinois, délégués des deux gouvernements, représentants d'entreprises industrielles et commerciales, délégués des Chambres de commerce française et chinoise de Shanghai: c'est à ce Conseil qu'incomberont la surveillance et la haute direction de l'Institut.

L'enseignement donné dans le nouvel établissement, et dont le programme a été approuvé par le Sous-Secrétariat français de l'Enseignement technique, sera du degré *secondaire technique*. Il formera, dans la section industrielle, des contremaîtres, chefs d'ateliers ou conducteurs de travaux, qui seront les auxiliaires compétents de nos ingénieurs en Chine et des ingénieurs chinois sortis des grandes écoles de France. Dans ces grandes écoles elles-mêmes, ceux des élèves de l'Institut qui témoigneront d'aptitudes exceptionnelles iront acquérir, en quittant Shanghai, le degré d'instruction supérieur. D'autre part, la section commerciale de l'Institut franco-chinois fournira d'utiles collaborateurs aux maisons de commerce chinoises et aux maisons françaises de Chine:

Les ateliers de la nouvelle école constitueront par eux-mêmes une exposition permanente de machines françaises. On y ajoutera, dès que les circonstances le permettront, avec la collaboration de la Chambre de commerce française, un musée d'échantillons de produits divers de notre industrie, et un service sera organisé par l'intermédiaire duquel les maisons de France qui le désireront pourront recevoir des commandes. Enfin, les laboratoires (laboratoire d'analyses industrielles et minéralogiques, laboratoire d'essai de matériaux, laboratoire d'électrotechnique) faciliteront l'étude des richesses naturelles de la Chine, en exécutant les recherches qui leur seront confiées.

Ainsi, à tous points de vue, l'Institut franco-chinois de

Shanghai, qui lancera chaque année, dans les diverses branches d'industrie de ce vaste pays, plus d'une centaine de jeunes gens parlant notre langue et familiarisés avec notre outillage, deviendra le foyer le plus actif de notre influence économique en Chine.

VARIÉTÉS

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET L'INDOCHINE

La Société de Géographie a tété, au début de juillet, son entrée dans le second siècle de son existence. A l'envi, les orateurs qui ont pris la parole, soit dans la grande séance qui eut lieu à la Sorbonne le mardi 5 juillet, soit au banquet du surlendemain, ont évoqué le souvenir des services rendus par elle à la science, des voyages qu'elle a encouragés ou organisés, des explorateurs qu'elle a récompensés, des ouvrages ou des cartes qui ont été publiés sous ses auspices. C'est très naturellement et très légitimement de l'Afrique que l'on a surtout parlé, quand on a tracé un tableau d'ensemble de l'œuvre menée à bien depuis 1821 par la Société de Géographie. Ici, pour nous associer à tous ceux qui ont payé un tribut de reconnaissance à la doyenne des Sociétés de Géographie du globe, nous pouvons nous abstenir de toute redite; nous avons simplement à montrer en quelques mots (ce que personne n'a fait, croyons-nous) quels services la Société de Géographie a rendus à ces pays de l'Indochine orientale, dont l'ensemble constitue aujourd'hui notre bel empire d'Extrême-Orient.

I

Elle n'y a pas (il faut le reconnaître) porté d'abord une attention soutenue; ni les premiers volumes de son *Bulletin*, qui a commencé de paraître dès l'année 1822, ni non plus la liste de ses premières récompenses ne témoignent d'un grand souci des pays indochinois. A peine, ici ou là, quelques rares mentions de l'établissement d'un éphémère consulat de France, à Hué, celui dont M. Henri Cordier a naguère raconté l'histoire, ou encore d'un voyage mené à bien jusqu'en Cochinchine par deux navires qu'a frétés l'entrepreneur armateur bordelais Balgucerie-Stuttenberg. C'est qu'à la veille même du jour où naissait la Société de Géographie, Gia-long était mort (1820), et que Minh-Mang lui avait succédé; c'est que celui-ci, soit par crainte d'une intervention britannique, soit par méfiance

à l'égard de toutes les nations européennes, ménageait un accueil de plus en plus réservé aux navires qui abordaient dans les ports de son Empire, en attendant qu'il en interdît l'accès aux étrangers et persécutât missionnaires occidentaux et indigènes convertis au christianisme... Rien que de naturel, dans de telles conditions, à ce que la Société de Géographie se soit, pendant tout un temps, non pas désintéressée, mais fort peu occupée de l'Indochine orientale. Elle y était contrainte par la force même des choses.

A partir du jour où, en 1859, la Basse-Cochinchine eut été conquise par nos troupes, la situation changea complètement. Naturellement, c'est d'abord d'elle, et même d'elle exclusivement que la Société de Géographie commença par s'occuper. Un article sur la « prise de possession de la Cochinchine par les Français » (1860), les « Notes » d'H. Bineteau sur la Cochinchine française (1862) et sur les usages de ses populations indigènes (1863), sont là pour l'attester, comme aussi la notice, un peu postérieure (1864), d'H. de Grammont sur la Cochinchine et le compte rendu, signé d'Eugène Cortamborg, des « Onze mois en Basse-Cochinchine » du même H. de Grammont (1865). Mais déjà, concurremment avec la basse Cochinchine, le Cambodge réclame l'attention des membres de la Société de Géographie; des études signées de Bonnard, de G. le Mesle, de Truong-Vinh-Ky, viennent en fournir la preuve. Du Laos et du Tonkin, par contre, il n'est pas encore question.

Il en a été beaucoup parlé au contraire, quelques années plus tard, lorsque le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et président de la Société de Géographie tout à la fois, eut organisé en l'année 1866 en cette double qualité la célèbre expédition du Mékong que dirigèrent successivement le commandant Doudart de Lagrée, puis après la mort de celui-ci en cours de route (mars 1868), Francis Garnier.

Ce n'est pas dans l'Asie française qu'il convient d'insister sur l'importance des résultats de tous ordres de la mission d'exploration de Mékong; on sait quelles larges perspectives coloniales ouvrit à la France cette expédition, une des plus remarquables de l'époque. La Société de Géographie, qui avait coopéré à son organisation, la suivit avec une attention soutenue, donnant d'abord des nouvelles des explorateurs, puis faisant exposer par son second chef, dès le retour de Francis Garnier en France, les résultats d'ensemble et certains épisodes du voyage (1869), enfin décernant simultanément à ses directeurs, au mort comme au vivant, sa grande médaille d'or. Pour la première fois pareille récompense était attribuée par elle à une exploration en Indochine.

Tôt après le Laos, dès le lendemain de la guerre

franco-allemande de 1870-1871, le Tonkin sortait de l'ombre à son tour. Le *Bulletin de la Société de Géographie* contient sur lui plusieurs notes en l'année 1873, et insère l'année suivante (1874) une étude de L. Ducos de la Haille sur le cours du Fleuve Rouge d'après les notes prises par Jean Dupuis, en attendant que Jean Dupuis lui-même y donne (en 1877) le récit du voyage précédemment mené à bien par lui jusqu'au Yunnan.

Bien entendu, ces études sur des parties neuves de l'Indochine voisinent dans le *Bulletin* avec d'autres où il est question de la Cochinchine française ou du Cambodge, déjà mieux ou moins mal connus. Mais bientôt l'attention se porte surtout sur les parties encore à peine entrevues de l'intérieur de l'Indochine. Le projet de voyage scientifique exposé en 1874 à la Société de Géographie par le regretté D^r Jules Harmand est réalisé tôt après par son auteur de la manière la plus heureuse et projette une vive lumière sur certaines parties du Cambodge et du Laos, convoitées par le Siam, comme aussi, plus à l'Est, sur les pays qui séparent le Mékong de la côte d'Annam (1875-1878). En même temps Dutreuil de Rhins, qui vient de séjourner pendant un certain temps en Annam, donne au *Bulletin* des mémoires et des cartes du plus haut intérêt relatifs à la rivière de Hiré, et à la côte indochinoise de la province qui porte le nom de la capitale de l'Annam (1878). Paul Neïs entre en campagne à son tour; et s'il donne surtout aux *Excursions et reconnaissances*, le précieux recueil fondé à Saïgon par Le Myre de Vilers, les récits détaillés de ses explorations, du moins tient-il régulièrement la Société au courant de ses travaux, d'abord par l'intermédiaire du D^r Harmand, puis directement. A partir de 1882 il lui adresse lui-même des notes et des lettres, qui sont insérées dans les *comptes-rendus* pendant plusieurs années, tandis que le *Bulletin* lui-même publie le récit de ses « Explorations chez les sauvages de l'Indochine, à l'Est du Mékong » en 1883 et celui de son « Voyage au Laos » en 1885, en attendant qu'il donne une carte d'ensemble de ses itinéraires (1892).

Voilà pour les pays à peu près inconnus; bien entendu, ils ne sont pas les seuls dont s'occupe la Société de Géographie; peut-elle, entre 1880 et 1885 négliger les autres parties de l'Indochine orientale, et surtout le Tonkin? Aussi, tandis que Charles Bock raconte dans le *Bulletin* son voyage de Bangkok à Xieng-sen (1884), Etienne Aymonier y expose le résultat d'une « excursion dans le Cambodge central » (1882) et A. Auvray y résume les impressions et souvenirs qu'il a recueillis à Hué pendant dix-huit mois de séjour (1883). Enfin sur le Tonkin, dont une province, le Thanh-Hoa, fut dès 1875 décrite dans son ensemble dans un fascicule du *Bulletin*, la

Société de Géographie publie un certain nombre de notes ou d'articles de valeur, signés de Gouin, de G. Baudens etc., ainsi qu'une notice d'ensemble rédigée par F. Romanet du Caillaux et de précieux renseignements sur « quelques peuplades sauvages dépendant du Tonkin », recueillis par le P. Pinabel.

Par la suite, ce sont ces pays les moins connus, ceux de l'intérieur de l'Indochine, qui retiennent l'attention de la Société. Là, et surtout chez les Moï, travaillent successivement R. Humann, P. d'Enjoy, le marquis de Barthélemy et l'ingénieur des mines J.-M. Bel; A. J. Gouin étudie de son côté les Muong du Tonkin. En même temps, d'autres explorateurs étudient les relations des différentes parties de l'Indochine orientale entre elles ou avec les pays voisins : le prince Henri d'Orléans se rend du Tonkin au Yunnan, précédant de près Bons d'Anty, qui, de Hanoï, gagne Mong-tsé.

Mais, si méritoires et même si remarquables soient-ils, tous ces voyages pâlisent auprès de la grande mission Pavie. On sait quel ensemble constituent les différents voyages exécutés par toute l'Indochine orientale, depuis 1880 jusque vers la fin du XIX^e siècle, par Auguste Pavie et par ses collaborateurs; grâce à eux, notre connaissance d'ensemble de toute la partie française de la grande péninsule sud-orientale de l'Asie a été poussée de telle sorte que les cadres ont été complètement tracés. Aussi les voyageurs postérieurs n'ont-ils plus eu qu'à remplir tel ou tel d'entre eux, comme avaient déjà commencé à le faire, aux alentours de 1895, M. Charles-Eudes Bonin quand il a passé de Tourane au Mékhong à travers la chaîne annamitique, le D^r Yersin dans le Lang Bian et aux sources du Dong-Naï, le lieutenant d'infanterie de Marine Debay et l'enseigne de vaisseau Mercié... De tous ces voyageurs, les *Comptes rendus des séances* ou le *Bulletin de la Société de Géographie* contiennent des correspondances, des notes, des croquis, des études plus ou moins détaillées. Plus d'une fois aussi, la Commission des Prix a récompensé tel ou tel d'entre eux comme elle avait naguère couronné le D^r Harmand en lui décernant le prix Logerot en 1879 ou le D^r Paul Neis en lui attribuant une médaille d'or en 1885; les médailles remises à Camille Paris en 1890 pour son voyage de Hué en Cochinchine, à Jean-Marc Bel en 1899, au marquis de Barthélemy en 1903, sont là pour en fournir la preuve. Enfin, la Société de Géographie, à quatre reprises différentes, a témoigné à Auguste Pavie l'intérêt qu'elle prenait à ses travaux, lui décernant sa grande médaille d'or en 1903 comme naguère elle avait fait à Doudart de Lagrée et Francis Garnier, après lui avoir donné le prix Herbert-Fournet dès

1896 pour « seize années d'explorations en Indochine ».

Durant les premières années du XX^e siècle, la sollicitude constamment témoignée aux explorateurs de l'Indochine [par la Société de Géographie ne s'est nullement démentie; mais elle s'élargit et se montre plus exigeante tout à la fois. C'est que l'œuvre de reconnaissance est à peu près achevée, et que l'œuvre d'étude scientifique du pays commence. Voilà pourquoi les travaux récompensés par la Commission des Prix affectent un caractère de rigueur et de précision que n'avaient point ceux de la période antérieure. Dès 1896, en récompensant du prix Jean-Baptiste Morot les explorations et les levés exécutés dans l'archipel Faitsi-long, au Tonkin, bien longtemps auparavant (en 1884-1885), par le regretté Joseph Renaud et par M. Rollet de Lisle, la Société de Géographie avait manifesté cette tendance nouvelle, comme aussi en 1900, quand elle avait donné le prix Cl. Madrolle au commandant Le Boulleur de Courlon pour ses levés de la baie de Kouang-tchéou-Wan. Elle la manifeste plus encore en récompensant de prix divers le lieutenant-colonel Bernard pour sa mission de délimitation entre Cambodge et Siam, en 1908, puis le capitaine Zeil pour ses levés topographiques au Tonkin, feu le capitaine Cottes pour ses travaux sur la chaîne annamitique, M. Henri Maitre pour ses levés topographiques et ses études dans la région Moï du sud indochinois, le colonel Friquegnon pour ses voyages et travaux géographiques en Indochine, etc. Cette année même, la Commission des Prix continuait cette tradition en décernant à M. P.-A. Lopicque la médaille de vermeil du prix Armand Rousseau pour ses voyages au Laos.

II

Mais ce constant souci de la science géographique n'empêche nullement la Société de Géographie de s'intéresser à la mise en valeur du pays. Combien de fois elle l'a fait depuis le jour où elle a publié dans son *Bulletin*, en 1887, une excellente étude sur les ports du Tonkin, due à l'éminent ingénieur-hydrographe Joseph Renaud! Elle s'est occupée des différents projets de voie ferrée, et, surtout, de cette question de la navigabilité du Mékhong qui, à la fin du dernier siècle, a été si minutieusement étudiée.

L'expédition Doudart de Lagrée avait conclu à l'impossibilité d'utiliser pour la navigation cette voie fluviale; pendant près de vingt ans, personne ne discuta cette appréciation. Mais, à partir de 1885, les études de MM. de Fésigny, Réveillère, de Mazonod, commencent à la battre

en brèche; celles de plusieurs de leurs continuateurs, parmi lesquels il faut surtout citer le commandant Simon et l'enseigne de vaisseau Mazeran, vinrent heureusement modifier les idées et permirent finalement d'établir sur les biefs navigables du Mékhong, jusqu'à Louang-Prabang, un service de navigation qui fonctionne encore aujourd'hui... On trouvera, dans les *Comptes rendus des séances*, nombre de notes sur les travaux des marins qui ont étudié la navigabilité du fleuve; la Société les a tous récompensés en la personne du commandant Georges Eugène Simon, à qui elle a donné en 1899 le prix Léon Dewez pour ses explorations du Haut-Mékhong de 1893 à 1896.

Dix ans plus tard, elle a attribué la bourse de voyage Georges Hachette à un jeune agrégé d'histoire et de géographie, M. Chassigneux, qui a fait une étude excellente de l'irrigation dans le delta du Tonkin.

Quelque temps auparavant (1905), la publication de l'ouvrage de M. Paul Doumer sur l'Indochine lui avait fourni l'occasion de remercier ce gouverneur général des efforts déployés par lui pour la mise en valeur du bel empire aux destinées duquel il avait présidé pendant un temps. Une médaille d'or lui fut alors décernée par la Société de Géographie, et c'est également par une médaille d'or, celle du prix Fournier, que M. Henri Brenier se vit remercié en 1916, d'un long et fructueux labeur dont son remarquable *Essai d'Atlas économique de l'Indochine* condense systématiquement les heureux résultats.

III

Bien entendu, le souci que la Société de Géographie témoigne pour la mise en valeur de notre grande colonie d'Extrême-Orient ne l'empêche pas de s'inquiéter des populations primitives du pays. Depuis longtemps, la question de l'anthropologie de la contrée, celle de l'origine des Annamites et des sauvages, la préoccupent; dès 1880 et 1881, le D^r J. Harmand les traite dans le *Bulletin*. Plus tard, elle s'attache à l'étude des tribus de l'intérieur, récompensant ceux qui lui apportent sur les Khas du Laos comme le D^r Noël Bernard, sur l'ethnographie des territoires militaires de l'Indochine comme le commandant Lunet de La Jonquière, sur les Moï comme M. Henri Maitre, des observations scientifiques et vraiment précises.

Elle s'intéresse d'autre part, à la science indigène, à ce portulan annamite du xv^e siècle, par exemple, que G. Dumoutier a publié naguère dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive*; elle s'intéresse à l'astronomie cambodgienne. Mais ce qui retient par dessus tout son attention, ce sont ces admirables monuments

Khmers dont Henri Mouhot a, le premier dans les temps contemporains, reconnu l'existence sur le territoire du Cambodge entre 1855 et 1860. Dès 1865, une note du *Bulletin* résume une étude du D^r Bastian sur les palais ruinés du Cambodge, sur lesquels reviennent ensuite avec raison ces excellents voyageurs que sont L. Delaporte, E. Aymonier, L. Fournereau. Grâce à eux (1) se précise notre connaissance des ruines Khmers de l'Indochine orientale; c'est le début d'une archéologie qui a, depuis un demi-siècle, singulièrement progressé, qui possède ses atlas, ses recueils d'inscriptions (de ces inscriptions dont le D^r Harmand s'est occupé dès 1880 dans le *Bulletin*), ses études architecturales et autres, ses salles de musée et ses rayons de bibliothèque. En récompensant en 1891, du prix Alphonse de Montherot, les études de M. Lucien Fournereau sur les monuments Khmers du Cambodge siamois, en attribuant la médaille du prix Léon Dewez au général de Beylié pour ses études archéologiques en Indochine (1909), en décernant au commandant Lunet de La Jonquière, en 1913, le prix Armand Rousseau pour son exploration et ses études archéologiques en Indochine, la Société de Géographie a contribué encore, pour sa part, à l'essor de recherches particulièrement intéressantes et qui, grâce à nombre de savants parmi lesquels ceux de notre Ecole française d'Extrême-Orient se placent au premier rang, se développent de la manière la plus continue et la plus heureuse. Le temps viendra sans doute où, à l'aide des documents archéologiques et littéraires étudiés par les érudits, on pourra dresser un atlas historique de l'Indochine orientale comme on en a dressé de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Pourra-t-on, en même temps, dresser un atlas des connaissances géographiques des peuples indochinois aux différentes époques de leur histoire? Peut-être. On pourra, en tout cas, suivre le progrès des connaissances géographiques des Européens sans trop de difficultés. Les excellentes publications de textes de M. A. Cabaton sur l'ancien Cambodge, récompensées dès 1913 par l'attribution du prix Armand Rousseau, y contribueront sans aucun doute, comme aussi ces « Notes de géographie historique sur le fleuve Rouge », signées de Dutreuil de Rhins qui paraissaient dans le *Bulletin* en 1880 et succédaient à l'étude du voyage de Van Wusthof au Laos qu'y avait donnée Francis Garnier dès 1871.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, on constate l'heureuse sollicitude, parfois même

(1) Nous n'oublions pas, bien entendu, que d'autres aussi ont efficacement travaillé au même résultat, en particulier la Société académique indochinoise; nous nous en tenons uniquement ici à l'œuvre de la Société de Géographie.

l'initiative éclairée de la Société de Géographie es questions d'Indochine. Si cette association, aujourd'hui centenaire, a surtout marqué son action en Afrique, on ne saurait sans injustice laisser de côté son œuvre dans les pays dont l'ensemble constitue notre superbe empire français d'Extrême-Orient. Là aussi, en effet, l'œuvre de la Société de Géographie fut excellente, au double point de vue scientifique et patriotique tout à la fois. *L'Asie française* ne saurait l'oublier et se devait de le rappeler à ses lecteurs.

HENRI FROIDEVAUX.

Indochine

Le rôle de l'Indochine pendant la Grande Guerre. — A plus d'une reprise déjà, soit dans des études d'ensemble, soit dans de simples notes, *L'Asie française* a montré quelle précieuse collaboration l'Indochine a apportée à la France au cours de la Grande Guerre. Il n'est pas trop tard pour y revenir une fois encore, au moment où M. Kircher, directeur des Douanes et Régies, vient de résumer succinctement le rôle joué à ce moment par la flotte indochinoise, par le service des Transports maritimes et par celui du Ravitaillement.

Les Transports maritimes ont, comme armateur, exploité directement ou surveillé la gérance d'une véritable flotte, qui représente près d'un million de tonneaux. Sous la direction des capitaines Coulon et Valois, les chaloupes *Espadon* et *Bonite*, de la flottille des Douanes, ont constamment navigué, soit pour effectuer le transport (jusqu'à Saïgon) de produits dangereux destinés au service des Poudreries, soit pour assurer la police de la mer.

De son côté, le service du Ravitaillement a acheté, cultivé, usiné, expédié des milliers de tonnes de marchandises nécessaires à la subsistance ou à la défense de la Métropole : 500.000 tonnes de riz et de maïs, 6.300 tonnes de haricots, 240.000 hectolitres d'alcool, 2.800 tonnes de graines de ricin, 1.750 tonnes de caoutchouc, 4.300 mètres cubes de bois de bang-lang, etc. En même temps, il approvisionnait l'Indo-Chine, la Réunion, Madagascar, Djibouti, de métaux, de charbons, de produits alimentaires, etc. Enfin, s'improvisant armateur, il traitait des opérations d'affrètement qui se chiffrent par millions de francs.

Ce sont des services qui ne sont pas négligeables, et qu'il importait de signaler ici ; ils précisent certains points d'une histoire encore trop peu connue, et toute à l'honneur de notre grand Empire d'Extrême-Orient. Il conviendra sans doute d'y revenir encore et d'en préciser de nouveaux points l'année prochaine, à l'aide des

documents de toute nature que produira sous nos yeux la section indochinoise de l'exposition coloniale de Marseille.

Le programme des travaux publics projetés par M. Sarraut. — Le Ministre des Colonies a déposé, le 12 avril dernier, sur le bureau de la Chambre des Députés un programme de grands travaux publics à exécuter dans les différentes parties de notre empire colonial. Peut-être nous sera-t-il possible d'en reproduire un peu plus tard la partie relative à l'Indochine ; voici dans tous les cas, en attendant mieux, l'énumération systématique des travaux que le Ministre estime devoir être réalisés dans notre empire d'Extrême-Orient :

a) *Ports maritimes.* — Aménagement des ports de Saïgon et de Haïphong.

Aménagement du port de Tourane.

Aménagement du port de Quang-Tchéou-Wan.

b) *Hydraulique.* — Extensions et améliorations des canaux de la Cochinchine.

Travaux d'irrigations au Tonkin, en Annam et au Cambodge.

Protection du Tonkin contre les inondations.

Aménagement des chutes d'eau et des forces hydrauliques (Cochinchine, Tonkin, Annam, Mékong).

c) *Voies ferrées.* — Achèvement du tronçon Vinh-Dongha (300 kilomètres) du Transindochinois.

Chemin de fer de la côte d'Annam au Laos (187 kilomètres) : jonction du golfe du Tonkin au grand bief navigable du moyen Mékong.

Continuation du Transindochinois de Tourane à Saïgon (530 kilomètres).

Chemin de fer à Saïgon, à Phnom-Penh, Battambang et frontière siamoise (645 kilomètres).

Extension du réseau local de la Cochinchine (335 kilomètres) : prolongement du Saïgon-Mytho jusqu'à Baclieu et ligne de Saïgon à Loeninh.

Extension du réseau local du Tonkin (325 kilomètres) et jonction du réseau indochinois avec les lignes de Chine : Hanoï-Hungyen-Thaibinh. — Hanoï-Sontay. — Donganh-Thainguyen. — Nam-Dinh, Thaibinh-Phuninhgiang, Haïduong ou Haïphong. — Namdinh-Phuxuantruong Lacquan. — Ninbinh-Phatdiem.

Lignes minières du Tonkin (voies de 0 m. 60).

d) *Routes.* — Achèvement du réseau routier colonial.

e) *Assainissement et hygiène.* — Assainissement de Saïgon et de Cholon.

Aménagement du sanatorium de Dalat et de ses accès.

Assainissement des grands centres : Haïphong, Phnom-Penh, Vientiane.

f) *Assistance médicale.* — Construction d'un grand hôpital à Saïgon-Cholon.

g) *Enseignement.* — Développement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel.

h) *Divers.* — Achèvement du cadastre.

La question de la Foire de Hanoï. — On sait que, depuis l'année 1918, a lieu régulièrement à Hanoï, dans les dernières semaines du quatrième trimestre, une Foire qui a obtenu un grand succès et — ce qui vaut bien davantage — qui a efficacement contribué à l'essor économique de l'Indochine. Organisée pour la première fois au lendemain de la guerre, dans le double but de favoriser les industries indigènes et de permettre à

nos protégés de se familiariser avec les produits de l'industrie française, elle a parfaitement rempli ces deux desseins. Elle a même fait mieux encore : elle a permis de signaler certaines déficiences de telle ou telle industrie indigène, créé un stimulant entre ceux qui, dans des provinces différentes de l'Indochine, fabriquaient des produits similaires, amené par comparaison de véritables petits progrès et un désir de mieux faire stimulé par l'essor des transactions dans les différents stands. Ce sont là conséquences forcées, d'une certaine manière, d'institutions de ce genre, où les exposants sont toujours, par la concurrence elle-même, poussés à mieux faire, et le sont de façon beaucoup plus efficace que par les appréciations portées sur eux dans des rapports officiels ayant cependant leur utilité réelle et un incontestable intérêt.

Or, voici que la foire de Hanoï est menacée dans sa périodicité, sinon même dans son existence. On a parlé de la supprimer en 1921, par ce que tout l'effort de l'Indochine doit, dit-on, porter sur l'exposition métropolitaine de Marseille ; on a parlé aussi de ne plus l'organiser chaque année à Hanoï, mais d'alterner entre les deux capitales de l'Indochine, Hanoï et Saïgon, de telle sorte que la Foire eût lieu régulièrement une année sur deux dans la partie septentrionale et, la seconde année, dans la partie méridionale de notre Empire d'Extrême-Orient. Chacun de ces projets mérite d'être discuté.

Quelque désir que nous ayons de voir couronnée d'un plein succès la prochaine exposition de Marseille, nous serions désolés de penser que celle-ci a entraîné la suppression de la Foire de Hanoï à la fin de la présente année. Et cela pour deux raisons différentes, ou même pour davantage. Ne serait-il pas déplorable qu'une entreprise métropolitaine vint nuire à une entreprise coloniale, entraver son essor et modifier sa périodicité ? et l'exposition de Marseille empêchera-t-elle le Maroc, la Syrie, d'organiser des Foires en 1922 ? Puisqu'il plaît à Paris d'avoir à son tour, dans quelques années, une exposition coloniale, le précédent créé par l'Indochine en 1921 n'entraînera-t-il pas une nouvelle suppression de la Foire en 1924 ? Voilà une première objection ; et en voici une seconde, qui découle de la première : le succès d'une Foire tient en partie à sa régularité, à sa périodicité absolument normale. En modifiant cette périodicité, on nuit gravement à la réussite de la session qui marquera la reprise de la Foire ; rien de plus nuisible que de la fantaisie et de l'intermittence en matière industrielle et commerciale. Soyez sûrs que les organisateurs de la Foire de Bandoeng seront très heureux de la faute commise en Indochine, mais n'auront garde d'y tomber pour leur part. Enfin, entre la future exposition coloniale de Marseille et la Foire annuelle de Hanoï, il y a de grandes, d'énormes différences. Comme l'exposition indochinoise de 1906, que M. Henri Brenier avait su si bien organiser, celle de 1922 doit être une grande leçon de choses, destiné à faire connaître la valeur de notre Em-

pire d'Extrême Orient à l'heure actuelle, ses progrès depuis 1906, ses ressources présentes et ses possibilités d'avenir. C'est, si j'ose m'exprimer ainsi, une œuvre de réclame — d'éducation, si l'on préfère — toute différente de l'œuvre commerciale qu'est la Foire de Hanoï. Que l'on supprime donc, si l'on veut, de la Foire de 1921, la partie officielle, les pavillons des provinces et des pays de l'Union indochinoise, mais que l'on n'empêche pas les commerçants indigènes de poursuivre en 1922, dans les stands, les transactions qu'ils ont faites avant tant de succès depuis 1918.

Une partie des remarques que nous venons de faire vaut pour le projet d'alternance entre Hanoï et Saïgon comme pour le projet de suppression de la Foire en 1922. En voici d'autres, qu'ont invoquées les journaux du Tonkin. La Foire de Hanoï n'est pas une Foire d'échantillons, comme celle de Lyon ; elle rappelle bien plutôt nos vieilles foires de l'ancienne France, ou, toutes proportions gardées, celle de Nijni-Novgorod telle qu'elle existait avant la Grande Guerre. Elle doit être considérée, selon une très heureuse expression du *Courrier d'Haïphong*, « comme un grand marché annuel du Tonkin, où les exposants viennent pour vendre sur place leurs produits, et dont la plupart des visiteurs entendent, non pas faire des commandes livrables à six semaines ou à six mois, mais emporter immédiatement l'objet qui leur a plu. » Or, puisqu'il en est ainsi, voit-on le marchand de Hanoï, de Nam-Dinh ou de Hadoï, qui peut facilement renouveler sur place ou à proximité les objets qu'il a vendus dans son stand de la Foire de Hanoï, le voit-on se transporter à Saïgon, où il n'aura pas les mêmes facilités de renouvellement de stocks, où il aura de gros frais à supporter pour son déplacement et pour le retour des marchandises invendues ?

En concluant au maintien, et au maintien constant, de la Foire de Hanoï au lieu où elle a été créée, les journaux du Tonkin sont donc dans la vérité. Mais il y a, néanmoins, quelque chose à retenir de l'idée d'alternance entre Hanoï et Saïgon dont il a été question plus haut. Les Tonkinois eux-mêmes le reconnaissent : la Foire actuelle est « comme un grand marché annuel du Tonkin », et non pas de l'ensemble de notre Indochine ; elle a dévié du but poursuivi par ses créateurs et ne répond pas à la conception qu'ils s'en étaient faite ? Pourrait-on revenir à cette conception et la réaliser en constituant, à Saïgon, à une autre époque de l'année, une nouvelle Foire ? Y aurait-il lieu d'entreprendre en Cochinchine, avec quelque chance de succès, une Foire d'échantillons ? « L'industrie indigène dont il s'agit de favoriser le développement est à peu près exclusivement tonkinoise », disent les journaux du Tonkin ; l'établissement d'une Foire à Saïgon n'aboutirait-elle pas à un véritable essor de l'industrie annamite sur les bords du bas Mékong ? Ce n'est pas ici qu'une telle question, très complexe, peut être résolue ; du moins convenait-il d'en indiquer d'un mot l'intérêt, comme aussi la nécessité du maintien régulier de la Foire actuelle de Hanoï.

Pour la protection de la Baie d'Along.

— Il n'est pas besoin d'avoir été en Extrême-Orient pour connaître la baie d'Along et pour savoir quelle en est la beauté. Tout récemment encore, à ceux qui l'ont louée, exaltée, magnifiée, s'ajoutait, dans un bel ouvrage sur lequel nous reviendrons, le maréchal Lyautey, qui la qualifiait d'abord de « prestigieuse fantaisie de la nature » et de « Carnac de mer », puis qui ajoutait :

Venise des rochers. Au lieu de palais, les hautes parois muettes déchirées, dentelées; des arches, des obélisques, des pylônes, aussi nettement taillés que des œuvres d'hommes et zébrés comme des cathédrales toscanes par les grandes rayures des stries géologiques. (*Lettres du Tonkin et de Madagascar*, t. I, p. 210.)

Cette merveille, devant laquelle chacun s'exaltait, a couru ces temps derniers de très grands risques. Des bateaux anglais et nippons n'étaient-ils pas venus, en effet, dans les eaux de la baie d'Along charger des cailloux pour la cimenterie de Hong-Kong! Et si, du moins, ils avaient eu la discrétion de faire comme naguère les bateaux anglais à qui avait été concédé le droit de prendre de la pierre dans l'île de la Madeleine pour la cimenterie de Green Island! S'ils avaient été chercher leur chargement sur des îles éloignées du centre des attractions touristiques, comme le fait la cimenterie de Haïphong, qui trouve dans quelques rochers de l'île des deux Song toute la matière nécessaire à son industrie. Mais point! C'est au cœur même des sites les plus beaux qu'ils pénètrent! et quelle besogne ils y font!

Nous en avons vu dans le rade du Crapaud, écrit un rédacteur du *Courrier d'Haïphong* à la date du 21 mai dernier. Tout autour, des sampaniers cassent tout petit rocher ou petite aiguille qui dépasse à portée de leurs embarcations, ou bien grattent la paroi d'un des plus beaux échantillons de ces prodiges naturels.

Et l'auteur de l'article d'ajouter avec raison :

Tel site est merveilleux par le détail incroyable de ses rochers découpés en forme de scie, de dentelle ou de véritables statuettes posées au bord de l'eau.

Rien de plus facile à atteindre pour le sampanier qui, d'un coup de marteau, démolit le travail séculaire qui faisait tout le charme délicat d'un site unique.

Sous les voûtes des tunnels conduisant aux cirques pendent des excroissances de pierre en forme de fruits, de larmes, de candélabres, véritables guirlandes de pierre aux allures improbables et qui font le ravissement de tout artiste amoureux des fantaisies de la nature.

Rien n'est plus à la portée des destructeurs, et si l'on n'y met bon ordre, il en sera bientôt fait de tout le charmant détail de ces grottes et tunnels féériques, célèbres dans le monde entier.

On avait si bien compris naguère la beauté de la baie d'Along et la nécessité de la préserver de toute atteinte, au moins dans ses parties les plus réputées, qu'un arrêté du gouvernement général, en date du 12 décembre 1912, interdit toute recherche de mines dans les îles de la baie d'Along. On écarta, d'autre part, la demande de

périmètre, englobant l'île de la Merveille, faite par un colon qui voulait râcler les parois de la grotte et extraire des phosphates de ses colonnes et de toutes les concrétions vraiment féériques qui en font une œuvre admirable de la nature. C'est de ces errements que l'administration devrait s'inspirer aujourd'hui; elle devrait même faire mieux encore, à en croire le *Courrier d'Haïphong*, c'est-à-dire classer l'ensemble des merveilles naturelles de la baie d'Along pour le rendre intangible, et en faire une sorte de « parc national. »

Ces justes réclamations ont été entendues en haut lieu. Le résident supérieur du Tonkin a en effet proposé à l'École française d'Extrême-Orient de classer les sites naturels de la baie d'Along; il a chargé, d'autre part, tous les services appelés à exercer leur action en ce point à en surveiller la conservation tout en remplissant leurs fonctions. Enfin, on prépare une série de mesures préventives contre les actes de vandalisme qui pourraient être commis afin d'empêcher le renouvellement de déprédations analogues à celles dont il a été question plus haut et qui se sont déjà produites trop souvent.

Levant

Les hauts commissaires alliés à Constantinople.

— L'échec de l'offensive de printemps des troupes helléniques a déterminé, ou plutôt a rendu patent, un véritable conflit de pouvoirs entre les hauts commissaires alliés à Constantinople. Ce sont, on le sait, le général Pellé pour la France, le général Harrington pour l'Angleterre et le marquis Garroni pour l'Italie. Tandis que le premier et le troisième affirment être les dépositaires du pouvoir interallié à l'égal de leur collègue britannique, tout en reconnaissant à celui-ci certaines prérogatives, le général Harrington prétend au contraire, être seul responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité à Constantinople; s'il consent à tenir les hauts commissaires français et italiens au courant de ce qu'il décide et de ce qu'il fait, il n'a pas à les consulter avant de prendre ses décisions et avant d'agir.

On voit à quoi tend cette théorie: à transformer les collègues du général Harrington en simples collaborateurs bons à endosser la responsabilité d'actes qu'ils n'auront pas décidés et à exécuter ces mêmes actes après les avoir enregistrés, rien de plus. S'il en était ainsi, les hauts commissaires français et italien pourraient être obligés de faire des actes contraires aux vues de leurs gouvernements respectifs, de se départir, par exemple, de cette neutralité que tous deux se sont imposée à l'égard des Grecs et des Nationalistes. En fait, d'autre part,

Constantinople serait ainsi placée sous le contrôle exclusif du Royaume-Uni, et les hauts commissaires français et italien ne seraient là que pour dissimuler la réalité, pour masquer un état de choses que ne sauraient accepter, ni même tolérer ni la France ni l'Italie.

Il y a là, une fois de plus, la manifestation d'un état d'esprit que nous ne saurions trop combattre et qui tend à donner aux autres Alliés, vis-à-vis des populations levantines, une attitude de simples et féaux vassaux à l'égard de l'Anglais. Tout cela, bien entendu, pour le plus grand bénéfice du prestige, de l'influence et du commerce britanniques. Sans doute, le Gouvernement anglais affirme-t-il que les Alliés doivent être égaux ; mais qu'importent les paroles si les actes les contredisent et si les Levantins, en particulier, ont l'impression que les Français sont, en Orient, les soldats de l'Angleterre ? Or, tels faits, qui se passent dans les provinces bulgares attribuées à la Grèce, ne donnent déjà que trop une semblable impression.

Le général Harrington et Moustapha Kemal. —

Il est des points sur lesquels le général Harrington conserve d'ailleurs sa pleine et entière liberté d'action et demeure libre de se comporter à sa guise, sans en référer aux autres hauts commissaires. Quand, par exemple, il a songé à entrer en conversation avec Moustapha Kemal, au nom et pour le compte du Gouvernement britannique, il n'avait à prendre conseil de personne, et c'est par mesure de courtoisie que l'Angleterre a informé la France de l'entrevue projetée. On sait d'ailleurs que cette entrevue n'a pas eu lieu ; pour quelque motif que ç'ait été, par suite de la résistance opposée à la réalisation du projet par les milieux britanniques acharnés à la destruction totale de l'Empire ottoman et à la mainmise complète de l'Angleterre sur les Détroits, ou par suite des conditions inadmissibles énoncées par Moustapha Kemal, le fait est patent, et il convient de l'enregistrer ici.

De même convient-il de noter que le général Townshend, dont on se rappelle le rôle en Mésopotamie pendant la Grande Guerre, n'a pas été autorisé à se rendre en Anatolie, comme il le proposait, ni à titre officiel, ni à titre privé.

Les îles de Lemnos et d'Imbros à la Grèce. —

Conformément aux clauses de la paix de Sèvres, les îles de Lemnos et d'Imbros ont été remises à la Grèce, dans les derniers jours du mois de juin, par les autorités britanniques. De même, les fortifications de la petite île de Ténédos.

Ainsi se trouve complètement placée sous la surveillance de la Grèce l'entrée méridionale du Déroit des Dardanelles, et, par conséquent, facilitée pour elle la surveillance de la Mer de Marmara. Si le gouvernement hellénique n'a pas, à la fin de juin, interdit toute navigation dans ses eaux, comme on l'a un moment prétendu à tort, du moins sa flotte a-t-elle bombardé et incendié différentes localités situées sur la côte du golfe

d'Ismid... Singulière façon d'observer la neutralité des Détroits !

Les hostilités gréco-turques. — L'offensive dont nous parlions dans notre dernier numéro a été déclenchée par les Grecs le dimanche 10 juillet. Engagée simultanément sur quatre points différents : de Brousse en direction d'Yéni-Chehr, d'Adranos vers Koutayeh, d'Ouchak sur Afioun-Kara-Hissar et enfin des environs de Tchivril (vallée supérieure du Mendereh) en direction de l'Est, cette offensive a été couronnée de succès et a permis aux Grecs de progresser sérieusement dans la direction de l'Est, vers Angora, jusqu'au 24 juillet. Les Grecs vainqueurs se sont alors arrêtés pour se remettre de leurs fatigues et préparer la reprise de leur marche en avant.

Il ne semble pas que, dans la circonstance, les Grecs aient dû surmonter une grande résistance. Les Turcs étaient-ils mal groupés et totalement ignorants des desseins de l'adversaire ? ou bien en nombre tellement inférieur, ou bien encore si peu pourvus des éléments essentiels de la guerre moderne : avions, tanks, etc., qu'ils ont dû renoncer à une lutte véritable ? Dans tous les cas, le fait certain est celui-ci : il n'y a pas eu de sérieuse bataille générale, mais simplement des engagements d'arrière-garde ou des combats assez rudes avec des troupes de couverture. De là à une victoire complète, il y a loin !... Naturellement, les Grecs prétendent avoir remporté une telle victoire, et naturellement aussi les Turcs la contestent ; c'est l'avenir qui justifiera les prétentions des uns ou des autres.

En attendant, les Grecs ont beau jeu pour maintenir l'exactitude de leurs affirmations, non seulement parce qu'ils ont été vainqueurs dans les différents combats livrés au cours de leur marche en avant, et parce qu'ils ont arrêté avec succès la contre-attaque tentée par les Turcs le 21 juillet à l'Est d'Eski-Chehr, mais aussi parce que le Gouvernement nationaliste se préparerait à se retirer d'Angora sur Sivas. Les Grecs voient dans la décision prise par Moustapha Kemal l'aveu d'un échec et une mesure de précaution justifiée par la gravité de la situation pour leurs adversaires ; on peut simplement y voir un dessein des nationalistes d'attirer l'armée hellénique fort avant à l'intérieur de l'Anatolie et de lui livrer ensuite bataille quand elle sera loin de ses bases, loin de ses centres de ravitaillement, fatiguée par une longue marche dans un pays parfois difficile et par une lutte incessante de partisans, et vraiment en l'air.

Dans tous les cas, les Grecs annoncent qu'ils recommenceront le 10 août leur progression vers l'Est. En résultera-t-il une véritable décision, plus sérieuse que celle dont ils se targuent actuellement ? Nous le constaterons dans le prochain numéro de *l'Asie française*.

Signalons, d'autre part, le maintien du blocus des côtes anatoliennes de la mer Noire par les Grecs. Blocus facile, puisque les nationalistes n'ont absolument aucun moyen de l'empêcher. Des

Grecs auraient débarqué sur différents points des rivages, à Ineboli et à Sinope, ailleurs encore. Jusqu'à Samsoun et Ordou, leurs navires se promènent impunément dans les eaux turques.

Evacuation d'Adalia. — Avant même que les « Grands Alliés » eussent résolu de faire, pour rétablir la paix en Orient, le nouvel effort dont notre dernier numéro a raconté l'insuccès (p. 249-250), les Italiens avaient donné aux Nationalistes turcs un témoignage manifeste de bonne volonté en décidant de rappeler d'Adalia le contingent qu'ils y avaient maintenu jusqu'alors.

Pourquoi cet abandon ? Une note officielle publiée le 9 juin l'a indiqué. Parce que le contingent italien (500 soldats en tout) était trop faible pour faire face aux événements et assurer la paix de la zone d'influence italienne en un temps d'hostilités renouvelées entre Grecs et Kemalistes. Parce que les Italiens ne pouvaient pas envoyer de nouvelles troupes en Anatolie, et que le petit nombre de leurs soldats ne leur aurait pas permis d'empêcher des actes violents et arbitraires comme l'arrestation de Turcs et d'Arméniens qui avaient combattu pour la France en Cilicie. De déclarations postérieures du comte Sforza, faites à la Chambre italienne dans les derniers jours de juin, il résulte qu'un navire demeure toujours mouillé dans le port, « pour sauvegarder les intérêts et le prestige de l'Italie ».

Quoi qu'il en soit, que les raisons énoncées dans la note soient les seules ou que d'autres encore passées sous silence viennent s'y ajouter, la résolution prise par le Gouvernement italien a été l'occasion de bruyantes manifestations patriotiques à Angora, avant même que l'évacuation d'Adalia fût devenue un fait accompli. Il en est ainsi depuis le 24 juin, et l'Italie ne possède plus actuellement qu'une douzaine d'agents de police dans ce port où (au dire du comte Sforza), elle a toujours entendu laisser intacte l'autorité de la Turquie et ne désire, dans l'intérêt commun qu'une « féconde collaboration économique » avec ce pays.

Sans doute pour assurer cette collaboration, les Italiens ont envoyé en juin un représentant à Angora. M. Tuozi, ancien consul général d'Italie à Genève, avait pour mission d'établir des rapports directs entre le gouvernement italien et cette Grande Assemblée Nationale dans laquelle le *Tempo* voit « l'expression de tout un peuple acceptant de vivre dans un état de rébellion perpétuelle afin de reconquérir sa liberté ». M. Tuozi a dû revenir sur ses pas sans avoir pu remplir sa mission.

La Syrie à la Chambre des Députés. — La discussion du projet de loi portant ouverture de crédits au titre du Budget général de l'exercice 1921, a amené la Chambre des Députés à s'occuper une fois de plus de la Syrie, pendant les deux séances du lundi 11 juillet dernier, où ces crédits ont été examinés, puis votés. Comme nous l'avons fait

à plus d'une reprise, nous reproduisons ici, à peu près intégralement, les discours qui ont été prononcés à cette occasion.

**

Le premier d'entre eux fut, dès le début de la discussion générale, celui que prononça, dans la séance du matin, M. Edouard Soulier, tout récemment revenu de Syrie.

M. EDOUARD SOULIER. — Chaque fois que, dans la presse et dans l'actualité, la Syrie passe, elle trouve, pourrait-on dire, une opinion marâtre, qui ne lui est pas de prime abord conciliante. Il semble, en vérité, que, chaque fois que son nom et tous les sujets qui tournent autour d'elle reviennent, ce soit là quelque chose d'importun et qu'on ait le désir de chasser le plus rapidement possible.

Comme nous sommes les représentants de l'opinion, nous pouvons avouer que, dans nos propos, dans nos discours et, il a pu même arriver, dans nos votes, cette indifférence et presque cette hostilité à l'égard de la Syrie est quelquefois apparue. C'est à ce point que le Gouvernement lui-même l'avait un peu oubliée et que ce n'est que par une lettre du 28 juin que la Commission des finances a été saisie des crédits afférents à ce chapitre-là.

D'où vient cette froideur ?

Evidemment de méfiances et de défenses justifiées. La Syrie est, dans une grande mesure, la gêneuse, parce qu'elle vient nous demander des crédits qu'il nous est, à l'heure actuelle, difficile de fournir.

Nous avons d'autres préoccupations. C'est, en vérité, malgré cela, avec une hâte un peu grande que nous ne la classons pas parmi nos préoccupations du premier degré et que nous la mettons au second ou au dernier rang.

Je vois à cette mise à l'arrière-plan trois causes : tout d'abord la Syrie est méconnue ; puis elle a vécu ces derniers temps, elle vit, presque depuis que nous l'occupons, dans des conditions anormales ; enfin, ses habitants sont inquiets, parce que dans une grande incertitude à l'égard de leur avenir, de l'avenir au moins de plusieurs d'entre eux, de plusieurs régions de la Syrie.

Nos saines décisions et notre bonne entente sur ce point ont donc tout à gagner à ce que le problème soit, à chaque occasion, précisé toujours plus. Et, puisqu'il se trouve que je reviens de là-bas et que nous devons encore voter des crédits, autant que possible, en connaissance de cause, essayons de continuer cette mise en lumière, d'une façon qui soit tout à fait objective.

J'ai dit que la première raison de cette méfiance et de cette résistance à l'égard de la Syrie, était que ce pays est méconnu. En effet, comment détournerions-nous vers elle, pense-t-on et dit-on, un regard qui est entièrement retenu par ce qui se passe sur le Rhin ?

Certes, il est nécessaire que l'Allemagne nous sente attentifs et forts sur le Rhin. Mais j'avoue que je ne vois pas à cela une raison suffisante pour détourner notre regard de la Syrie, au contraire !

M. MARCEL HABERT. — Très bien !

M. EDOUARD SOULIER. — Car c'est parce que l'Allemagne nous sent forts sur le Rhin, qu'elle n'a qu'une idée, nous en déloger, et qu'elle attend — ses journaux nous le disent et nous le laissent entendre — notre dispersion, pour, par toutes les voix de sa propagande et toutes les influences amicales ou résignées dont elle peut disposer, essayer de nous faire lâcher nos gages et détendre nos sanctions, de nous faire abandonner les trois villes du Rhin et de nous faire renoncer à notre menace sur la Ruhr et à tout ce qui peut être pour nous pour la garantie de l'avenir. C'est pour cela qu'elle nous attaque au loin et, en

particulier, dans le Levant. Il ne faut pas croire que, parce que nous allons à l'autre bout de la Méditerranée, les acteurs soient changés. Nous trouvons là-bas les mêmes amitiés qu'ailleurs, un peu difficiles, les mêmes animosités qui, pour n'être pas déclarées, n'en sont pas moins redoutables.

M. LENAIL. — Très bien!

M. EDOUARD SOULIER. — C'est l'Allemagne qui se trouve là-bas, dans les armées de Kemal-Pacha; c'est elle qui les encadre. Ces cadres sont composés d'officiers allemands et de sous-officiers allemands occupant des situations d'officiers. La propagande allemande est partout, dans toutes les villes de la Syrie et dans toutes ses « cas » dispersés. Quand il arrive à des Bédouins d'attaquer des convois ou de se mettre à l'état d'émeute, soyez bien sûrs, je le dis parce que je le sais, que l'Allemagne peut être suspectée d'être pour quelque chose là dedans: ou elle a parlé, ou elle a insinué, ou elle a payé. Elle est auprès ou au loin, elle y est.

Donc, soyez attentifs au Rhin, mais sachons que le Rhin ne coule pas seulement en Europe (*Sourires*) et que nous retrouvons la même frontière nous séparant de l'Allemagne partout où nous sommes et partout où elle est. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

La Syrie est lointaine et, « loin des yeux... ». Puis, on oublie le passé. Je ne veux pas, dans ces débats qui doivent être brefs, faire appel à vos sentiments, rappeler tout ce que nous devons à la Syrie, comme tout ce que la Syrie nous doit.

Une seule remarque, pourtant: on est saisi, là-bas, par le fait que les constructions dues aux Croisés sont infiniment plus nombreuses qu'on ne s'y attend et qu'il y a ainsi une emprise matérielle tangible, visible à tous les pas, extrêmement émouvante, et qui est une surprise pour celui qui parcourt ces contrées. De même, l'on trouve Lamartine, Renan, les Vogüé. La Syrie nous crie des noms français à toutes les étapes et dans toutes ses villes.

Il y a encore, parmi les éléments perdus de vue ou ignorés, qui devraient placer la Syrie près de nos pensées, les sentiments actuels des populations, sentiments qui ont des degrés, mais qui, en ce qui concerne les habitants du Grand-Liban, en ce qui concerne un très grand nombre de musulmans et la totalité des chrétiens, sont des sentiments vibrants, nets, incontestables et qui ont parfois des formules que nous ne saurions pas nous-mêmes rédiger ni inventer, que, parfois, nous n'oserions pas rendre aussi pleinement françaises.

Il y a là-bas, pour entretenir ces sentiments, comme il y a eu pour les exciter, les missions nombreuses, actives, magnifiquement organisées et dont je crois bien avoir saisi que le patriotisme est, en tout lieu, sur ces terres d'Orient, égal à la foi.

Enfin, il y a, toujours parmi ce que nous serions tentés de perdre de vue, le fait même que nous sommes là-bas et que toute défaite militaire ou diplomatique, tout abandon, tout retrait volontaire autant qu'involontaire est, devant l'opinion musulmane si sensible, devant l'opinion orientale qui a des répercussions si lointaines et si sûres, une défaite pour la France. Et toute défaite en Orient, je crois l'avoir montré, est une défaite en Europe, devant nos amis habituels et nos ennemis permanents.

J'arrive à une autre considération, toujours pour expliquer cette réserve et, en même temps, pour montrer les difficultés que rencontre la Syrie et pour expliquer, dans une certaine mesure, le concours qu'elle nous demande, les soucis qu'elle peut être appelée à nous donner encore quelque temps: je veux parler des conditions anormales dans lesquelles elle vit en ce moment.

Il faut nous en rendre compte: la Syrie est une mu-

tilée. On a fait autour d'elle, un peu plus qu'à sa marge, des concessions répétées.

Vous savez comme il en est lorsqu'on est distrait. Cela peut vous arriver dans votre propre famille. Que de concessions nos enfants, à un certain âge, avant qu'ils soient raisonnables, savent obtenir de nous, lorsque nous sommes préoccupés ou au travail. On dit « oui », sans savoir à quoi. Ici, on sait à quoi, mais on dit « oui » parce que l'on est avant tout préoccupé d'autre chose.

On a obtenu de nous, en Syrie, des concessions qui, si l'on faisait de la Syrie une préoccupation à sa place, auraient dû ne pas être faites.

Voici, au nord de la Syrie, ce que m'ont dit les musulmans — car je ne me suis pas adressé uniquement aux hauts fonctionnaires français et ce n'est pas à leur opinion, à leurs paroles que je fais allusion. Les musulmans m'ont dit: « Vous avez laissé partir trois villes, Ourfa, Mârdine et Nessibine, qui sont des villes arabes. Pour nous, être sous le mandat français... » — il est intéressant de voir comment ce mandat apparaît, vu de là-bas par les Syriens — « ...c'était confier à la France la représentation et la défense de nos intérêts. Vous avez laissé partir des villes que nous n'aurions jamais consenti à donner, parce qu'elles sont véritablement nôtres. »

Et voici ce que m'ont dit les chrétiens: « Ourfa a un quart de chrétiens dans sa population. A Mârdine, la plupart des habitants sont chrétiens. Nessibine? C'est le boulevard des communautés chrétiennes vers le Nord, à travers toute l'histoire comme maintenant. » Puis, les mêmes, musulmans et chrétiens réunis, ceux qui sont les gouverneurs, les chefs de l'Etat d'Alep, m'ont fait remarquer qu'en abandonnant une partie du golfe d'Alexandrette, nous avons affaibli la ville même, nous l'avions comme diminuée, au point de vue militaire et au point de vue économique.

M. LENAIL. — C'est très exact.

M. EDOUARD SOULIER. — En outre, les mêmes toujours m'ont dit: « Alep, qui est la grande ville du Nord de la Syrie, est sous mandat français. Or, Alep est alimenté par quatre rivières; les quatre rivières qui sont, comme l'eau en Orient, la vie même de la ville, ont leurs sources à Aïntab et à Killis... »

M. MARCEL HABERT. — Aïntab, même sous la domination turque, a été toujours une ville syrienne.

M. EDOUARD SOULIER. — Oui, mais aux accords de Londres, elle a été, si je ne me trompe, abandonnée, en tout cas en projet, aux nationalistes. Or, c'est à Aïntab et à Killis que sont les sources des cours d'eau qui font vivre Alep. Et, à la moindre difficulté, voilà une ville orientale qui se trouvera sans eau et, par conséquent, vouée à la mort.

M. MARCEL HABERT. — Vous avez raison, et j'appuie votre raisonnement: la ville d'Aïntab a fait de tout temps partie du vilayet d'Alep.

M. ARISTIDE BRIAND, *ministre des Affaires étrangères, président du Conseil*. — C'est exact, mais le problème qui se pose est celui-ci: ferons-nous la guerre aux Turcs?

M. ANDRÉ BERTHON. — Mais il me semble que nous la leur faisons.

M. LENAIL. — On pourrait leur concéder autre chose, Monsieur le Président du Conseil.

M. EDOUARD SOULIER. — Monsieur le Président du Conseil, vous pensez que je ne suis pas pour faire la guerre aux Turcs. Mais je crois que le meilleur procédé pour ne pas leur faire la guerre, est de se montrer à leur égard résistants et forts.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On n'a fait que cela jusqu'aujourd'hui.

Mais, tout de même, il ne faut pas demander au Gouvernement des impossibilités. D'une part, on hésite à voter les crédits sans lesquels il ne peut rien faire au point

de vue militaire et sans lesquels il ne peut être fort, et, d'autre part, à la tribune, on lui demande de montrer une énergie farouche! Tâchez de concilier les deux points de vue.

M. ANDRÉ BERTHON. — M. le Président du Conseil a raison. Nous seuls, socialistes, sommes logiques. Nous refusons les crédits, mais parce que nous voulons la paix.

M. EDOUARD SOULIER. — Mais les Turcs, si on leur démontre de pareilles impossibilités économiques, comprendront ce qui est une nécessité pour ces villes qui se confient à nous d'une façon très touchante et très complète, je vous assure. Quand on voit le vieux maréchal de division Kiamil Pacha, gouverneur de la ville et de l'Etat d'Alep, et qu'on sait son amour pour la France et sa décision de marcher avec nous, on est enclin à écouter les paroles qu'il prononce et à comprendre que ses raisonnements ne sont pas d'un homme qui vient présenter des revendications ou qui nous veut du mal, mais de quelqu'un qui marche dans le sens français, en même temps que dans le sens alépin et dans le sens syrien.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous parlez à quelqu'un qui a le sentiment de la situation traditionnelle de la France en Orient, puisqu'il a été le négociateur du traité de 1916.

M. EDOUARD SOULIER. — J'admire toujours ces traités.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous savez très bien que le traité de 1916 consacrait des droits très étendus de la France sur toutes ces régions. (*Très bien! très bien!*) C'était l'idéal vers lequel nous avons tendu l'effort français.

Depuis, il y a eu d'autres accords, et la question s'est posée de savoir comment nous tiendrions la Syrie dans ses plus vastes frontières. Puis, à un moment donné aussi, s'est posé le problème de la politique traditionnelle de la France dans tout l'Orient, le proche et le lointain Orient: comment serait modifié le traité de Sèvres et comment pourrions-nous arriver à établir en Europe et en Orient la paix définitive?

Il n'y a pas de problème particulier, dans les graves difficultés que nous rencontrons. Il n'y a pas à proprement parler un problème de Syrie, vous avez eu raison de le dire tout à l'heure. Il y a des problèmes d'ensemble qui, s'ils ne sont pas résolus, ne nous permettront pas d'établir la paix définitive.

Le Gouvernement est obligé de tenir compte de toutes les conditions du problème extérieur et quand la Chambre et le Sénat, par toutes les manifestations, montrent le désir, la volonté que la France fasse la paix avec la Turquie, il faut que le Gouvernement en emploie les moyens. Quand il négocie, soyez sûrs qu'il ne néglige pas ce qui vous a préoccupés. Soyez certains que, dans les négociations actuelles, la question des points d'eau, celle de la sécurité d'Alexandrette, que pourrait rendre précaire une frontière trop rapprochée, seront soulevées, de même que la question de la sécurité des minorités, dans leurs personnes et dans leurs biens, dans la région de Cilicie, région que nous ne pouvons pas évacuer sans en avoir assuré la pacification. C'est un engagement d'honneur que nous avons pris, c'est un engagement réel, du reste, sous notre signature, vis-à-vis de toutes les puissances alliées.

Voilà comment le problème se pose pour le Gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

Comme Français, je suis avec vous quand vous exprimez des regrets que certaines régions ne soient pas sous l'influence française. Je vous comprends très bien. Il y a, en faveur de votre thèse, toutes sortes d'arguments tirés du passé de la France, et non pas du moins glorieux.

Mais, comme législateurs, il vous faut tenir compte,

à votre tour, des difficultés du Gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

M. EDOUARD SOULIER. — Monsieur le Président du Conseil, je tiens compte de toutes ces difficultés, et je crois que, dans les quelques mots que je prononcerai tout à l'heure, vous les verrez forcément réapparaître. Mais il m'a semblé utile aussi de montrer, au faire et au prendre, comment certaines de nos concessions pouvaient se traduire sur le terrain et comment elles pouvaient inquiéter, dans leur attachement même pour nous, les Syriens qui nous sont les plus dévoués, parce qu'ils ne peuvent pas comprendre qu'on les prive de ce qui est leur vie même.

J'ajoute l'indication d'une dernière inquiétude de leur part: savoir si la frontière ne sera pas établie sur la voie ferrée. Les voies ferrées, là-bas, sont à chaque instant attaquées, déplacées. C'est à elles que s'en prennent les Bédouins les plus farouches.

M. LENAIL. — Il n'est pas possible d'établir la frontière à la voie ferrée.

M. EDOUARD SOULIER. — Il est évident, comme le dit mon ami M. Lenail, que c'est difficilement possible.

A l'Est, la Syrie a également été diminuée, tailladée par la concession de Mossoul, et, au Sud, par l'abandon de la Palestine. Je sais bien que, sur ce point, nous nous heurtons tout de suite à l'accusation de se laisser aller aux récriminations. On semble presque tenté de nous chanter: « Oublions le passé... »; la récrimination est vaine, il faut regarder vers l'avenir.

Puisque nous aimons beaucoup les Anglais, laissez-moi, pour un instant, prendre modèle sur eux. Je crois que, depuis le traité de Versailles, ils n'ont pas passé un jour sans essayer de reprendre les concessions, les moindres comme les grandes, qu'ils avaient dû faire au moment des tractations qui ont abouti à cette paix. Ils montrent, dans ces revendications constantes de concessions qu'ils avaient dû faire, une ténacité qui est bien anglaise.

Je ne vois pas pourquoi la ténacité ne serait pas aussi française et pourquoi nous serions plus oublieux qu'eux..

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le problème a été posé devant la Chambre, il y a eu à ce sujet une discussion très étendue. Vous le savez bien, et vous ne l'avez pas oublié.

M. EDOUARD SOULIER. — Je m'en souviens...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Alors?...

M. EDOUARD SOULIER. — ...mais il n'est peut-être pas inutile que nous ne perdions pas de vue les difficultés qu'engendre pour la Syrie la situation actuelle et, qu'au moment où nous votons des crédits, nous nous rendions compte, comme je le disais, que la Syrie n'est pas dans son état normal, parce qu'elle est mutilée tout autour, et que, comme nos créances, elle n'a cessé de subir, elle aussi, des amputations.

Ce qui fait que j'en parle, c'est qu'au point de vue économique, de même qu'Alep souffre de risquer de ne plus avoir ses sources d'eau, la Syrie souffre, parce que la Transjordanie est le marché où vendait Damas, et que les propriétaires de Beyrouth possédaient en grande partie la vallée de l'Esdrélon, qui s'étend du mont Carmel jusque vers Lud. On a, là, tranché dans le vif.

Evidemment, la Syrie présente une grande variété au point de vue des races et des religions — on dit qu'il y a dix-sept religions — mais elle formait un tout économique et c'est à cela que je veux en arriver.

Elle est actuellement comme un ver coupé dont les tronçons s'agitent pour se retrouver. Pendant des années, nous ne pouvons pas nous adresser à la Syrie comme à un organisme en bonne santé et lui demander les sacrifices qu'elle pourra faire lorsqu'elle aura retrouvé ses membres ou, plus tard encore, guéri ses blessures.

M. LOUIS GUICHARD. — Et pendant ce temps-là, nous

serons des sacrifices d'hommes et d'argent. C'est ce que nous ne voulons pas.

M. ANDRÉ BERTHON. — Pour qui?

M. EDOUARD SOULIER. — Géographiquement, historiquement, économiquement, ce que je dis est la vérité.

M. CHAUSSY. — Vous payerez les frais?

M. EDOUARD SOULIER. — J'ai dit que j'examinais la question objectivement. Je laisse donc les conclusions à chacun. Mais il est utile que la Chambre sache et voie ce qui est la réalité, et non pas des imaginations, des idées préconçues que l'on déduit des conclusions, au lieu de déduire les conclusions des réalités. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Il y a, au point de vue économique, dans les pays d'Orient, deux vérités. L'une, c'est que le désert n'est pas une séparation. Il est plutôt comme un lac, comme un bassin. On a besoin d'avoir dans les mêmes limites douanières les diverses rives d'un désert. De plus, il est bon qu'une grande ville ait autour d'elle un rayonnement pour son marché, parce que cette grande ville est un centre.

Je ne veux pas dire que toutes les caravanes venant de Bokhara, de Samarkand, ou de plus loin, doivent avoir leurs points de départ inclus dans les mêmes frontières que la côte de la Méditerranée. Il y a là, comme en mer, le petit cabotage et le grand cabotage.

Pour le petit cabotage, le rayonnement d'un marché, les rives d'un désert, il est évident qu'on compromet gravement l'équilibre et la prospérité économique en traçant des frontières maladroites et irréfléchies.

Ce qui augmente cette difficulté vitale de la Syrie, c'est qu'elle est mal entourée. Il y a été très souvent fait allusion ici. Il y a auprès d'elles les royaumes arabes que nos amis anglais ont institués avec beaucoup de soin, beaucoup de hardiesse et aussi avec une réflexion insuffisamment prolongée et insuffisamment soucieuse de l'avenir. Ces royaumes arabes nous intéressent de très près.

Le royaume de Transjordanie a pour chef un des fils de l'émir Hussein, du nom d'Abdallah. Cet Abdallah s'est entouré de gens de la cour de son frère Fayçal lorsqu'il était à Damas, de gens qui ont été condamnés à mort chez nous, et il a, comme préfet de police, un homme qui a même tué des officiers anglais. C'est du royaume de cet Abdallah que sont sortis, l'autre jour, les Bédouins qui sont venus tirer sur l'automobile du général Gouraud et sur son escorte, pour rentrer ensuite en un territoire où nous ne pouvons les poursuivre.

Quant à Fayçal lui-même, que nous avons bien connu à Damas et qui s'y est montré vis-à-vis de nous déloyal et de mauvaise foi, voilà qu'on parle de le faire régner en Mésopotamie. Déjà, au mois d'avril, on protestait au Sénat contre cette éventualité. Elle est toujours aussi menaçante, elle n'est pas plus éloignée. M. Jonnart disait que la royauté de ces deux frères serait un acte peu amical. Je ne risque donc pas d'être taxé d'exagération, non plus que de rudesse diplomatique, en le répétant aujourd'hui. Ce sont là des actes qui nous apparaissent comme inadmissibles de la part d'amis.

L'Angleterre est une île : elle ne se rend peut-être pas compte autant que nous de ce que sont ces voisinages. Ces deux voisinages contre notre Syrie sont des voisinages de poison. Nous voyons bien ce que préparent ces royaumes arabes. Lorsque l'Égypte sera indépendante, ils seront tout naturellement des royaumes vassaux, et l'Égypte, avec ces royaumes vassaux, aura forcément la guerre avec la Turquie. C'est autour de la Syrie que cette guerre aura lieu. Et, en vue de cet avenir, nous aurons à être prêts pour défendre ces populations pacifiques et confiantes en nous.

Que de difficultés pour l'avenir nous préparent donc ces décisions auxquelles nous n'avons pas pris part et aux-

quelles nous n'avons pas suffisamment opposé, peut-être, d'objections persuasives et d'amitié exigeante!

Toujours dans ce qui fait de la Syrie un pays qui n'a pas ses libertés économiques, sa force et sa liberté d'expansion, il faut compter les difficultés que nous aurons avec les nationalistes turcs du Nord, avec Kemal pacha. Ne nous étonnons pas de ces difficultés, nous serions vraiment de bien courte mémoire.

Rappelez-vous l'histoire de la Turquie au dix-neuvième siècle. Ce fut l'histoire d'un gouvernement qui a sans cesse appuyé les uns pour écarter les autres, qui a sans cesse mis la zizanie entre les puissances pour qu'elles ne soient pas toutes à la fois réunies contre lui, qui a promis, attendu, étudié.

Eh bien, la politique de la Turquie continue. Elle est passée des mains du Sultan de Constantinople dans les mains d'un chef militaire réfugié à Angora. Ce sont toujours les mêmes armes : répandre la zizanie, parler avec douceur, faire des promesses, ne pas les tenir, paraître disposé aux concessions, puis les retirer. Ce qui a été vrai de Constantinople est vrai aussi d'Angora et de l'entourage de Moustapha Kemal à Angora. Car, à Angora, il n'y a pas seulement une cour, il y a la coterie des généraux prêts à faire dissidence si Kemal se montrait trop conciliant.

Nous voulons la paix avec la Turquie, mais nous ne pouvons pas, à son égard, faire la politique de M. Pierre Loti, abusivement confiante, insuffisamment documentée, qui ne voit les Turcs que sous un jour fallacieux et romanesque.

Nous devons faire la paix avec la Turquie, mais en grande nation, qui traite avec une autre puissance souveraine en se rappelant que c'est nous qui sommes victorieux, et qui traite avec Kemal avec courtoisie, mais en se rappelant qu'il est un soldat factieux...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est la thèse grecque.

M. EDOUARD SOULIER. — ...et qu'il n'a avec lui que des bandes, quoiqu'elles soient soigneusement encadrées par des Allemands.

Je craindrais que, dans notre façon de faire, nous n'ayons pas toujours eu l'attitude propre à faire rentrer Kemal dans le ton qu'il doit garder. Nous avons montré, en vérité, trop d'empressement. Ce n'était pas à nous à aller le trouver, c'était à nous de l'attendre, de lui faire sentir que nous étions forts.

Nous savons bien que nous aurions d'autant plus vite la paix que nous saurions nous montrer redoutables, mieux ordonnés et mieux organisés.

Voilà une note que je trouve dans le *Temps* du 2 mai dernier et qui, à cet égard, est très symptomatique. On peut toujours démentir les notes des journaux.

En voici une, toutefois, qui a éminemment l'allure de ce qu'on appelle une note officieuse. Elle se trouve dans la dernière heure :

« A en croire certaines informations, des soulèvements auraient eu lieu dans certaines parties de la Syrie, obligeant les troupes françaises à exercer une action militaire répressive. Ces informations sont entièrement dénuées de fondement. Les populations placées sous notre mandat sont dans un calme complet et la situation est normale sur le territoire syrien. C'est seulement aux confins Nord de la Syrie, dans la région de Killis, région qui a été évacuée par nos troupes à la suite du récent accord franco-turc, qu'il existe un noyau de partisans non encore désarmés, dont les agissements ont pu donner naissance aux rumeurs dont il s'agit... »

Je cite cette note parce qu'elle est une merveille : elle est symbolique d'une certaine façon de faire.

Non, à ce moment-là, nous n'étions pas en paix complète à nos confins Nord. Non, à ce moment-là, l'accord de Londres n'était pas ratifié par l'assemblée d'Angora et, par conséquent, il était inexistant! Non, à ce moment-là,

nos troupes n'avaient pas évacué la région dont il est question. Par conséquent, cette note prenait l'allure d'un empressement que je qualifierai d'excessif à l'égard de Kemal.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vais vous expliquer cette note et mon explication sera un avertissement pour le pays.

Nous savions que tout un ensemble d'informations allait être publié, pour surexciter l'opinion française contre les Turcs et pour préparer des interventions militaires pour un autre profit que celui de la France. Vous verrez d'ailleurs paraître ces informations à bref délai.

Nous n'avons pas voulu laisser l'opinion française devenir victime de ce petit jeu, qui aurait eu, peut-être, s'il avait été poussé très loin, des répercussions sanglantes à Constantinople et ailleurs. Voilà pourquoi nous avons voulu démentir ces rumeurs, fausses du reste, car, depuis, ces pourparlers ont été engagés avec la Turquie de Constantinople et celle d'Angora.

Nous ne sommes pas allés au devant des Turcs. Vous savez comment cela s'est produit. Il s'agit simplement d'une médiation qu'ont offerte les puissances. Elles ont convoqué à Londres les représentants de la Grèce et de la Turquie, la Turquie officielle et la Turquie nationaliste.

M. ANDRÉ BERTHON. — Que fait donc M. Franklin-Bouillon?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cette demande de médiation n'a pas abouti. Nous l'avons réitérée à la veille d'une nouvelle offensive, afin d'éviter une nouvelle effusion de sang. Depuis, on ne se bat plus sur le front de Cilicie. Nous y avons perdu 2.000 hommes, nous, en Cilicie, à pratiquer une politique de vigueur et d'énergie. Etes-vous prêts à sacrifier encore 2.000 hommes? (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Oui, si cela est indispensable, non, si cela ne l'est pas.

Et je constate avec satisfaction que, depuis l'accord de Londres, même non ratifié, il n'y a plus d'hostilités dans cette région, il n'y a plus de sang répandu. Je considère, au risque de me faire accuser par vous de faiblesse, que c'est déjà quelque chose que d'avoir épargné des vies françaises. (*Applaudissements.*)

Cette politique, je la pratiquerai. Et chaque fois que je rencontrerai des informations tendancieuses et pas toujours désintéressées (*Très bien! très bien!*) lancées pour troubler, passionner l'opinion publique, pour l'entraîner vers une politique contraire à celle que désire le pays et que veut faire le Gouvernement français, je n'hésiterai pas à me mettre en travers. (*Applaudissements.*)

M. ABOUT. — Quels sont les auteurs de ces informations tendancieuses?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Les informations tendancieuses, il y a bien des manières de les lancer. On envoie une dépêche de Constantinople, puis une autre d'Athènes, une autre de Beyrouth. C'est ainsi qu'on abuse l'opinion publique. Cela, je ne le laisserai pas faire. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. ABOUT. — C'est déclaration est très intéressante.

M. EDOUARD SOULIER. — Vous ne doutez pas, je pense, que du sang de nos soldats, je parlerai comme M. le Président du Conseil. Je dirai même que, lui et moi, nous ne sommes pas égaux sur ce point, parce que j'ai donné un fils à la guerre et à la victoire et que j'en ai encore deux sous les drapeaux.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il ne s'agit pas de cela.

M. EDOUARD SOULIER. — Ce n'est donc pas à moi qu'il faut sembler dire que je ne suis pas d'avis de ménager le sang de nos soldats et que le sang de nos soldats n'est pas dans mon propre cœur. (*Très bien! très bien!*)

M. ABOUT. — Sur ce sujet, nous sommes tous d'accord.

M. EDOUARD SOULIER. — Mais quand il s'agit de la France, si je pense à mes fils, je pense aussi à elle. (*Très bien! très bien!*) Et, puisqu'on parle en quelque sorte de façon rétrospective, je ferai observer que si, au moment de la relève anglaise, nous avions envoyé des troupes en nombre égal à celles que retirait l'Angleterre, nous n'aurions pas eu les difficultés que nous avons connues en Cilicie et sur le front Nord.

M. MARCEL HABERT. — On n'aurait pas dû envoyer la légion arménienne.

M. EDOUARD SOULIER. — Ne soulevez pas cette question, car j'aurais aussi des détails à donner, mais je ne me laisserai pas détourner de mon sujet.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — La critique ne s'adresse pas à moi?

M. EDOUARD SOULIER. — Non, Monsieur le Président du Conseil, je le sais. Seulement, ce que vous venez de dire de nos soldats est en rapport étroit avec ce qui s'est passé auparavant. Nous n'aurions pas eu les difficultés et les pertes auxquelles j'ai fait allusion si les troupes de relève française avaient été envoyées en nombre égal à celles que l'Angleterre y entretenait jusqu'à ce moment. C'est toujours notre déplorable et antique système des petits paquets que je me donne la satisfaction de condamner une fois de plus.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce que je déplore à un égal degré, c'est ce que j'appellerai les critiques de l'escalier. Quand les événements se produisent, on ne dit rien, si le Gouvernement vous plaît. Mais lorsque ces mêmes événements ont produit leurs mauvais effets, toutes les critiques se donnent libre cours, si le Gouvernement du jour ne vous plaît pas. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Je ne peux pas accepter cela.

M. EDOUARD SOULIER. — Vous savez comment les choses se passent dans la réalité.

On ignore les événements, au moment où ils se produisent.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Allons donc!

M. EDOUARD SOULIER. — On ne les apprend que par brides, par dépêches de presse, incomplètes et incertaines, par on-dit et par échos. on ne les découvre, et partiellement, que par des lettres privées. De celles-ci, d'ailleurs, jamais je n'en ferai usage, parce qu'elles ne donnent qu'un aperçu partiel des événements.

Quant à votre seconde remarque, Monsieur le Président du Conseil, qui était la première au sujet de la note du *Temps* dont j'ai parlé, je suis certainement d'accord avec vous pour dire: « Voilà une fois de plus le conflit entre la politique intérieure et la politique extérieure. »

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Toujours.

M. EDOUARD SOULIER. — Pour calmer l'opinion, pour l'empêcher de dérailler, on rédige une note officielle, dont tout le monde sent l'allure et reconnaît le ton à l'étranger. Mais auprès de la cour de Kemal pacha et de ses généraux, cette note est propre à produire le plus pernicieux effet et le plus contraire à notre intérêt et à notre dignité.

La Syrie est une amputée, avons-nous établi; je dirai aussi: elle est une meurtrie. Elle a été gouvernée avant l'arrivée des Alliés par un Turc célèbre qui faisait partie du fameux triumvirat, Djemal pacha. Ce Turc, il vit encore, est une figure, un homme très intelligent, un artiste. Il a haussmanisé Beyrouth et Damas, il a ouvert de larges voies, qui, si elles enlèvent un peu de cachet oriental à ces villes, leur donnent de l'air et de l'hygiène. Ces voies sont devenues la rue Foch et la rue Allenby à Beyrouth et la rue de la Victoire à Damas. Nous les avons, par ce baptême, faites nôtres. Djemal pacha a essayé de faire

revivre les métiers anciens et il a donné de vieux modèles aux artisans de Damas pour qu'ils ne se laissent pas aller au goût allemand, anglais ou américain.

Mais Djemal pacha avait aussi l'habitude de pratiquer la pendaison à outrance et c'est déjà une façon de meurtrir les Syriens. Puis, de parti pris, il a organisé la famine dans le Liban, surtout dans la partie montagneuse et moyenne du Liban. M. Victor Bérard, au Sénat, affirmait que Djemal pacha avait ainsi fait mourir 180.000 personnes. Testis, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, numéro de février et mars, dit 300.000. La vérité me paraît être entre ces deux chiffres.

Les renseignements que je possède me permettent d'affirmer qu'il y a eu dans le Liban 250.000 morts de la faim, tués de parti pris. Tandis que les Turcs massacraient les Arméniens par le fer et par le feu, ils faisaient disparaître les Libanais, en particulier, les chrétiens, par la famine.

On voit, à travers le Liban, une quantité de maisons à moitié détruites, dont les voisins ont enlevé les toitures, les portes et les fenêtres, et qui sont comme la trace funèbre de tous les habitants qui sont morts là-bas. Quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé nombre de morts et de mourants dans les rues — j'ai des photographies lamentables montrant toute cette misère — 9.000 enfants ont pu être recueillis. Des âmes bienfaitantes et vibrantes comme celle d'un capitaine de l'entourage du général de Lamothe à Alep, comme celle du père Rémy, les ont recueillis, leur ont donné un métier, leur ont appris à tisser des étoffes et à faire des tapis, les enlevant ainsi à la mort. La France a donc eu, vis-à-vis de la Syrie meurtrie, à se montrer avant tout la France charitable.

Pour continuer à porter remède à cette situation, nous avons eu la hardiesse heureuse de publier un arrêté sur la rescision des ventes. Lorsque la famine sévissait, des marchands de biens, des hommes fortunés, de Beyrouth et de Tripoli, achetaient à vil prix les maisons et les propriétés de ceux qui mouraient de faim; ils ne leur donnaient même pas toujours autant d'argent qu'ils en marquaient sur le contrat. On a vendu ainsi jusqu'à 70 p. 100 des biens dans la ville de Batoum, la moitié ou le quart dans d'autres régions. Et, pour cette raison, une colère sourde et légitime régnait, à notre arrivée.

Le Haut Commissaire prit alors l'initiative de réparer les choses en déclarant que, là où le vendeur habitait encore, la vente serait considérée simplement comme une prise d'hypothèque et que, dans certains cas, où il y avait eu entrée en possession de l'acheteur, l'opération serait considérée comme une vente à réméré. Et on a trouvé dans le droit musulman des articles qui ont permis d'appuyer ces décisions sur les habitudes du pays.

Le droit musulman condamne la contrainte, contrainte humaine, c'est-à-dire matérielle, ou contrainte céleste, comme les Musulmans l'appellent, c'est-à-dire force des choses. En nous appuyant sur ce droit, nous avons pu faire un arrêté qui est juste et qui a eu pour conséquence le sauvetage d'un grand nombre de familles au point de vue économique et social et de les maintenir dans le pays.

J'arrive à un dernier développement sur les causes de cette difficulté syrienne qui est l'incertitude de l'avenir. La Syrie n'est pas seulement une blessée, elle ne sait pas ce qu'elle a devant elle.

Nous avons si souvent cédé de ses parties vives qu'elle craint que nous n'en cédions encore. La propagande allemande et même la propagande anglaise ne cessent de répéter que bientôt nous abandonnerons Alexandrette, ou même Alep, peut-être Damas.

La France est une vaincue, quoique victorieuse — voilà ce qui est dit en Orient — elle a de grandes difficultés financières. Si l'un de nous, dans sa vie privée, venait à traverser une période difficile, je ne sais pas s'il aimerait beaucoup que cela fût dit bruyamment autour de lui.

J'aimerais que la France, de plus en plus ardente à

se préoccuper de ses finances, laissât et fît moins dénoncer autour d'elle l'état de ses finances, et que notre sage prudence financière ne fût pas devenue un argument pour ceux qui sont nos adversaires ou nos émules dans ces pays lointains.

L'incertitude est, au point de vue économique, une très grande difficulté pour que les affaires reprennent, pour que les habitants s'attachent à nous, pour qu'ils avouent leurs sympathies, pour qu'ils se remettent à leur activité de chaque jour.

Pour parer aux effets de ces meurtrissures et de ces difficultés, il serait tout à fait injuste de dire que nous n'avons rien fait. Nous avons énormément travaillé là-bas. Ceux qui nous y représentent, en tout cas, ceux qui dirigent l'ensemble de nos fonctionnaires, trop nombreux d'ailleurs, se sont montrés dociles aux faits.

L'organisation générale est extrêmement intéressante. Elle double les fonctionnaires syriens là où il est utile. Elle les laisse autant que possible se décider seuls, partout où cela se peut.

Nous avons entrepris la réfection des routes à travers le Liban, le long de la côte au Nord de Beyrouth et vers le Sud aussi; il y a des équipes nombreuses d'hommes et de femmes qui font des routes à notre manière française. Nous avons même eu à refaire des travaux d'art.

Nous avons complété et nous compléterons encore le réseau ferré. La ligne d'Homs à Tripoli, qui était à voie étroite, avait été détruite par les Turcs pendant la guerre; nous l'avons reconstruite à voie normale. Elle est prête à redonner au petit port de Tripoli toute son activité. Il serait à souhaiter que les messageries maritimes, dont on disait hier les difficultés et l'incertitude aussi, reprissent leur escale dans ce port.

La France, pour arriver, sous son mandat, à remettre en état, à remettre en branle, dirai-je, la Syrie, dépense évidemment beaucoup d'argent. On pourrait presque dire qu'elle dépense l'argent qu'elle n'a pas, ou qu'elle a difficilement.

Il est naturel que des critiques aient été faites à cet égard. J'ai lu les discours du mois d'avril, au Sénat — puisque je n'ai pas eu le plaisir d'entendre des collègues, aujourd'hui, parler avant moi de ces questions, je suis obligé de faire état de ces discours qui ont été faits antérieurement — ils marquent tous de grandes réserves sur le fonctionnarisme français en Syrie.

Je l'ai vu, ce fonctionnarisme. Oui, il existe bien. Il n'est pas différent, mais il est aussi fâcheux que notre fonctionnarisme français. Le grand sérail est comme un de nos ministères. On a beaucoup plaisanté au Sénat, parce qu'il s'y trouve des dactylographes.

M. MARCEL HABERT. — Le personnel y est beaucoup trop nombreux. Ce petit pays est écrasé sous une masse de fonctionnaires qui n'ont aucun rapport avec la population.

M. EDOUARD SOULIER. — Comme nos ministères et notre fonctionnarisme écrasent notre pays sous le poids de leurs dépenses. Le jour où nous voudrions faire des économies, ce n'est pas dans le grand sérail, mais, avec une ténacité féroce, dans nos administrations centrales que nous chercherons à les réaliser.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On vous y aidera.

M. EDOUARD SOULIER. — M. le Président du Conseil le reconnaît, et je suis heureux de me joindre à lui.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je me suis employé à empêcher l'augmentation du nombre des fonctionnaires et j'ai commencé à le réduire. Mais il faut se dire que nous sommes à peine sortis d'une période trouble, que nous sommes encore sous le régime de l'occupation militaire, au milieu de menaces et qu'il est assez difficile de mettre de l'ordre dans les administrations dans de telles conditions. Mais je suis convaincu que, dès l'année prochaine, la Syrie sera bien près de pouvoir faire face à cette situa-

tion par ses propres moyens. Et c'est le but qu'il faut se proposer.

M. MARCEL HABERT. — Tous les amis de la Syrie le désirent.

M. EDOUARD SOULIER. — Vos paroles, Monsieur le Président du Conseil, seront entendues avec beaucoup de reconnaissance par les représentants de la France en Syrie, et elles seront un grand encouragement pour le général Gouraud et ses collaborateurs. Je me félicite de les avoir provoquées.

Je dis que la France dépense beaucoup pour la Syrie et que nous faisons à son sujet des réserves, que nous pourrions faire ailleurs, quant à vos procédés d'administration qui doivent changer là comme partout.

J'arrive à une conclusion à laquelle vous pardonneriez d'être optimiste parce que je la crois appuyée sur les faits : la France récoltera. Si vous me permettez une comparaison familière, je dirai que, sous nos dépenses pour la Syrie, nous sommes comme le particulier qui fait figurer sur son livre de dépense : « Achat de titres de rentes : tant ». La dépense est peut-être forte, l'intérêt viendra. La dépense aujourd'hui est forte pour la Syrie, l'intérêt viendra, il viendra de toute façon.

C'est un pays merveilleusement intéressant, nous devons le dire, le proclamer, pour qu'on y aille. La Syrie a beaucoup vécu, elle est pleine d'histoire. En un des points de la côte, à l'entrée du défilé qu'ouvre la rivière du Chien, on trouve des inscriptions qui datent de Nabuchodonosor et au delà, en passant par les Egyptiens, les Assyriens, les Romains, les Grecs, les Arabes, Napoléon III, les Anglais. Il y aura bientôt celle du général Gouraud, vainqueur à Khan Meiseloun et à Aintab.

C'est là une vraie table des matières de l'histoire de ce pays, une table des matières prometteuse, au sujet de laquelle on n'a pas de déception.

On ira visiter ce pays, le jour où il y aura des hôtels ; voilà l'une des premières constructions qu'il faut entreprendre.

Les montagnes du Liban ne sont pas comme la côte, elles sont salubres, exquises. Chaque été, nos fonctionnaires y montent par nécessité, parce qu'ils ne pourraient pas durer sur la côte, mais on y vient d'Egypte. Ce seront des lieux de villégiatures qui attireront de loin le jour où on voudra.

Dans trois ans, on se rendra en dix heures par avion dans ce pays. La Syrie sera à notre portée. Regardez, Monsieur le Ministre de la Marine, les progrès de l'aviation indiqués par cet indicateur aérien. Vous voyez que je ne fais aucune hypothèse qui ne doive être confirmée.

Surtout — et c'est ici que je suis sur le terrain le plus solide, celui que vous estimez le plus au point de vue économique — la Syrie, sous notre direction, et tant que nous serons là, parce que les Syriens eux-mêmes ne sont pas complètement des gens d'initiative et de persévérance, la Syrie pourra être pour la culture un pays plus merveilleux encore qu'il ne l'est ; il y a à entretenir ou à refaire les ports, il y a à multiplier les chemins de fer, à les envoyer comme de grandes mains tendues vers le centre de l'Asie. Au point de vue minier, les prospections n'ont, jusqu'ici, pas donné grand'chose, mais comme l'antiquité y avait trouvé des richesses, on en retrouvera peut-être. Nous reboiserons, nous irriguerons, nous labourerons, car, à l'heure actuelle, on ne fait que labourer avec une espèce de grattoir, qui s'enfonce à peine dans le sol, et, si, avec ce simple grattoir, on a deux récoltes par an, que sera-ce le jour où l'on se servira des charrues que j'ai vues à l'exposition de Beyrouth et qui labourent à 20 centimètres de la terre grasse ?

Si nous reboisons, irriguons, labourons et si nous irriguons mieux qu'avec les fogoras, conduites d'eau souterraines, et avec les norias qui envoient l'eau par des con-

duites aériennes, nous obtiendrons dans ce pays une richesse pleine de promesses. La Bekka, entre le Liban et l'Anti-Liban, l'ancienne Céléstyrie, est un pays qui pourra être extrêmement riche.

M. MARCEL HABERT. — Il l'est.

M. EDOUARD SOULIER. — Il le sera encore davantage. C'est une promesse à l'heure actuelle.

M. MARCEL HABERT. — Vous ne pouvez pas dire cela avec les fermes admirables qui sont dans la Bekka. Il y a là une culture de vignes qui est séculaire et admirable.

M. EDOUARD SOULIER. — Je n'apporte pas ici une science livresque, mais le souvenir de mes yeux.

M. MARCEL HABERT. — Nous aussi.

M. EDOUARD SOULIER. — Le blé de la Bekka est mal semé ; dans une terre pareille, il pourrait être plus dru. Il est visible que, même dans la Bekka, il y a encore des terrains en jachères et que, par conséquent, le rendement, qui est déjà fort beau — M. Marcel Habert a raison de le dire — sera plus beau encore et nous pourrions non seulement faire le blé nécessaire au pays, mais envoyer du blé en France, dans la mesure où nous en avons besoin. La Syrie, à elle seule, peut assurer notre déficit actuel de céréales, avec la Bekka, le territoire autour d'Alep, de Damas, le Hauran, qui sont des pays très fertiles.

Dans les villes, il y a des entreprises à effectuer pour les égouts, l'électricité, l'eau. Dans les villes comme Tripoli, les conduites sont faites avec des dalles qui ne sont pas cimentées, si bien que l'eau propre et l'eau sale sont mêlées dangereusement.

La sériciculture peut donner beaucoup. Avant la guerre, nos fabriques de Lyon recevaient beaucoup de là-bas. Tout cela a un peu périclité. J'ai vu des magnaneries complètement détruites. Elles sont le plus souvent familiales. Beaucoup sont fermées. Le résultat a été que nous avons reçu de Canton de la soie grège pour 23.328 livres sterling en 1919, pour 82.490 livres sterling en 1920. Ce que nous avons pris à Canton, nous devrions pouvoir le prendre en Syrie pour l'amener chez nous.

Pour toutes ces entreprises, auxquelles se joindraient des industries (les étoffes, les tapis) qui existent, mais qui peuvent être infiniment développées le jour où on leur trouvera des débouchés, où on améliorera l'outillage, nous avons à aider l'indigène financièrement et activement, à lui réapprendre le travail, à l'initier à nos méthodes et, ainsi, à lui procurer l'aisance à laquelle son travail lui donnera droit.

Les biens wakoufs, qui sont les biens religieux, pourraient sans doute être également pris à ferme pour les faire valoir, parce que, ainsi, ils produiraient davantage pour les mosquées et les couvents musulmans, et rapporteraient également aux habitants, nos collaborateurs et à nous-mêmes, en raison de la plus-value économique qu'ils recevraient. Durant la période de difficultés devant laquelle nous nous placions au début de ces remarques, faudra-t-il demander au Gouvernement français et, par conséquent aux Chambres, la permanence de leurs crédits et peut-être leur augmentation ? A mon sens, que non pas !

J'estime que de pareils pays doivent surtout être mis en valeur par des sociétés, peut-être par une compagnie, comme on disait autrefois, qui mettrait là-bas des capitaux, mais qui retrouverait les intérêts légitimes pour les actionnaires locaux comme pour ceux de la France.

Je crois que, ainsi, le pays trouverait son intérêt. La Syrie, sous notre mandat, y trouverait la prospérité à laquelle elle a droit et l'équilibre de nos finances n'en serait pas touché.

Je termine en posant trois questions précises, qui doivent apporter à la Syrie, comme à nous-mêmes, la quiétude dont nous avons besoin pour aujourd'hui et pour demain.

A ces questions, j'ai été heureux d'entendre M. le Président du Conseil donner une première réponse.

Tout d'abord, est-il bien entendu que, lorsque nous commencerons à évacuer la Cilicie et dans tous les territoires que nous laisserions à la Turquie, les chrétiens seront placés sous une protection, non de mots, mais effective et efficace et que les chrétiens retrouveront sinon dans nos troupes, du moins dans une gendarmerie sûre, un bras tutélaire?

M. le Président du Conseil le disait, la parole de la France est engagée.

Sommes-nous bien décidés à faire l'impossible pour empêcher l'émir Fayçal et peut-être également l'émir Abdallah d'envoyer des assassins, de fomenter des troubles, d'entretenir, sur les territoires que nous avons pour mission de pacifier et de rendre prospères, une animation fâcheuse qui ne nous laisse aucune quiétude ni pour aujourd'hui, ni pour demain, en ne les acceptant pas à proximité?

En troisième lieu, est-il certain que nous n'abandonnerons jamais, et je donne à ce mot la portée humaine qu'il peut avoir, ni Damas, ni Alep, ni même Alexandrette? Le bruit en court là-bas; il chemine; il a fait du mal à nos amis. Nous avons besoin d'une certitude.

Voilà, Messieurs, pourquoi, après avoir essayé d'établir le réel, quant à la Syrie et à l'état de difficultés où elle se trouve, je voudrais y attacher un peu plus les esprits français et pourquoi je termine par ces questions qui établissent ce réel dans le permanent. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Berthon.

M. ANDRÉ BERTHON. — La discussion générale des crédits militaires de l'armée du Levant me permet de poser à M. le Président du Conseil une question à laquelle il est essentiel qu'il puisse répondre devant la Chambre. Je lui demande quand et comment il entend donner aux populations de Syrie la liberté promise par la France et de quelle façon il entend faire connaître quelle est exactement la portée du mandat qui a été donné à la France par la Société des Nations.

Je lui demanderai aussi — cette deuxième question découle de la première — quelle est la date à laquelle il se propose de rappeler le corps expéditionnaire, quand il fera cesser là-bas l'état de siège, laissant aux populations de Syrie la possibilité de s'administrer elles-mêmes, de se livrer aux consultations populaires nécessaires pour que la Syrie, si elle est vraiment libre, puisse manifester ses intentions politiques. Comment sommes-nous en Syrie? Je le rappelle très rapidement.

Ne vous y trompez pas! Nous y sommes et nous y resterons pour satisfaire à quelques-uns des intérêts capitalistes. (*Protestations au centre.*)

M. LENAIL. — Allons donc! Comment peut-on dire cela à la tribune française!

M. ANDRÉ BERTHON. — Vraisemblablement la banque de Syrie doit avoir aussi, comme certaine autre, une part très importante dans la façon dont nous administrons ce pays.

Il doit aussi, je peux le dire, y avoir là-bas des parlementaires ou diplomates qui exercent une action occulte.

Il suffit pour le démontrer de rappeler en quelques mots comment, avec l'Angleterre, nous nous sommes partagé les sphères d'influence, comment on a joué de l'idée magnifique de libération des peuples, au nom de laquelle on a fait la guerre, comment on a joué des principes wilsoniens et de quelle façon, à l'heure actuelle, on joue encore de cette idée pour maintenir en Syrie, vis-à-vis des populations, un état de choses qui est un véritable régime de colonisation.

Les premières paroles qui ont été apportées à ces populations étaient, vous le savez, des paroles de liberté.

Nous ne faisons pas la guerre, bien entendu, aux populations syriennes ou libanaises.

Lorsque, après l'armistice avec la Turquie, nous sommes arrivés, ces pays, qui sont ardemment français, chez lesquels, je le sais, nos poètes et nos penseurs ont droit de cité, chez lesquels les idées de notre grande révolution ont fait leur chemin, ont accueilli la France avec une affection entière.

Il s'est trouvé que la Société des Nations a donné à la France, à San-Remo, un mandat tout à fait précis. Mais ce mandat n'est pas encore publié; il n'est même pas connu dans ses détails; nous le savons officieusement. Mais quelle est la portée du mandat qui a été donné en ce qui concerne les devoirs du pays protecteur? Quelles sont les obligations du pays protégé?

Voilà une question qui se pose. Je rappelle qu'à une des premières sessions de la Société des Nations, il a été déjà question de régler la question des mandats, de nommer la Commission qui serait chargée d'en apprécier les termes et ensuite d'examiner quelles seraient les populations qui se trouvaient sous le mandat A ou le mandat B. Pour la Syrie, le Liban, les populations arabes qui sont évoluées, qui dépendaient de l'ancienne Turquie, il ne peut pas y avoir l'ombre d'un doute. Ces populations ont été considérées comme celles qui sont dignes de la liberté et peuvent jouir d'une entière autonomie.

Vous savez que l'article 22 du pacte de la Société des Nations prévoit ce qui suit :

« La Commission des mandats doit comprendre neuf membres appartenant en majorité à des pays non mandataires, qui ne devront exercer dans leur pays aucune fonction susceptible de les placer sous la dépendance directe de leur gouvernement.

« Chaque puissance mandataire doit adresser, chaque année, à la Société des Nations, un rapport relatif à l'exercice de son mandat. »

Voilà une obligation certaine. L'avez-vous remplie, Monsieur le Président du Conseil? Je ne le crois pas. Je sais que, de concession en concession, la Société des Nations, sur le désir de la France et de l'Angleterre, contrairement au désir, je crois, des Etats-Unis, a remis de six mois en six mois la publication des mandats qui peuvent exister.

J'ai bien vu qu'à la Chambre des Communes, on a indiqué que certaines propositions de mandat avaient été formulées par l'Angleterre. Elles ont été retirées immédiatement. Je crois, d'ailleurs, savoir qu'elles l'ont été sur le désir des Etats-Unis — et je remercie M. le Président du Conseil de me faire un signe d'assentiment — parce que la Société des Nations n'aurait pas pu admettre un tel projet, qui était un véritable projet de colonisation.

C'est une question, par conséquent, qui se pose et c'est elle qui permettait à lord Cecil de dire, dans un de ses rapports à la Société des Nations :

« L'Etat mandataire ne doit pas user de la puissance que lui confère son mandat pour se réserver, à lui-même ou à ses amis, l'exploitation abusive des ressources naturelles des territoires qui lui sont confiés. »

C'est ce qui fait que M. d'Estournelles de Constant, le 28 décembre 1920, dans une lettre qu'il adressait au Président du Conseil, protestait, au nom des colonies musulmanes, contre les expéditions militaires en Syrie et en Cilicie.

Il ajoutait :

« Nous avons, là-bas, compromis notre influence séculaire en Orient, pour la satisfaction de la plus vaine des conquêtes, au prix de plus de 1 milliard par an et de 70.000 hommes à ajouter à tout le reste. »

Messieurs, voilà quelle est la situation au point de vue juridique, toujours indéterminée. Pourquoi? Est-ce que vous n'osez pas dire ce que vous faites là-bas? Est-ce que vous ne voulez pas préciser quel est le lien de droit

qui vous unit à la Syrie? Est-ce que, tout de même, à ce pays si ardemment français, vous allez enlever ses dernières illusions en refusant d'indiquer dans quel sens de liberté vous êtes en Syrie?

Les premières paroles prononcées sur ce point particulier et après les troubles des premiers mois, l'ont été le 24 juillet 1920, après le départ de Fayçal de Damas. Un ministère qui comprenait plusieurs des ministres qui avaient participé au cabinet fayçalien, sous la présidence de Ala Oud Dine Ad Douroubi, président du Conseil, recevait le général Gouraud le 7 août et prenait acte de ce fait que l'indépendance de la Syrie était reconnue, qu'aucun danger ne la menaçait et il disait qu'il croyait à la loyauté du Gouvernement français, qui ne voulait pas coloniser la Syrie, mais y répandre les principes de la grande révolution dont les héros ont proclamé les droits de l'homme.

Voici de quelle façon le Président du Conseil recevait le général Gouraud, et celui-ci répondait: « Vos espoirs ne seront pas déçus, la France ne vient pas en colonisatrice. » Mais il ne prononçait pas le mot de l'indépendance de la Syrie. Je dis de la Syrie d'une façon générale, parce que la Syrie est divisée en quatre Etats: le Liban, qui est devenu le Grand Liban, l'Etat d'Alep, l'Etat de Damas et l'Etat des Alaouites.

Maïs ce qui est important, c'est qu'à côté de ces paroles du général Gouraud, qui rassuraient la population syrienne, dans un discours du 9 novembre dernier à Marseille — j'ai trouvé ce renseignement dans un journal très bien informé, la *Correspondance d'Orient* — le général Gouraud tenait ce propos: « Pour résumer d'un mot, l'affaire payera. Voilà pourquoi nous devons rester en Syrie et pourquoi nous y restons ».

Voilà les propos que l'on tient là-bas: on proclame l'indépendance des peuples, leurs droits à se gouverner eux-mêmes. Et voilà les propos que l'on tient en France: « l'affaire payera ». C'est donc une véritable entreprise coloniale. Voici pourquoi la Société des Nations, sur le désir des représentants anglais, qui ont des intérêts différents souvent contradictoires, mais qui sont de même nature, se refusent à préciser les termes du mandat qui a été confié à la France.

L'intervention de M. Soulier me dispensera d'une critique que je ne pourrais pas faire plus forte, vis-à-vis de l'Administration supérieure du corps de conseillers contrôleurs en Syrie, qui permettait à M. Victor Bérard de dire, dans la séance du jeudi 30 novembre, au Sénat, qu'on voulait faire de la Syrie une autre Algérie contre le vœu des populations libanaises.

M. MARCEL HABERT. — Comment! une autre Algérie?

M. ANDRÉ BERTHON. — Il s'agit de savoir, en effet, si vous voulez faire de la Syrie une autre Algérie, je répète le mot.

M. MORINAUD. — L'Algérie est l'honneur de la France. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais l'Algérie n'est pas, que je sache, pour déshonorer la France! (*Applaudissements.*) L'organisation algérienne est citée partout comme un modèle de civilisation et de prospérité économique. D'ailleurs, il s'agit de tout autre chose en Syrie, je vous assure. (*Applaudissements.*)

M. MARCEL HABERT. — Ce sont des modes différents.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je me suis bien mal exprimé pour avoir été si mal compris. Que M. Marcel Habert proteste au nom de l'Algérie, et que M. le Président du Conseil appuie cette protestation, je le comprends, mais je tiens à dire que l'Administration algérienne est une administration française; nous ne la critiquons pas, nous la critiquerons à un autre moment.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — L'Algérie, c'est la France. Elle l'a bien montré pendant la guerre.

M. ANDRÉ BERTHON. — ...et que l'Administration sy-

rienne doit être une administration autonome. En tout cas, si vous estimez que nos préfets et nos sous-préfets, que notre Administration constitue le maximum de ce qu'on peut rêver au point de vue administratif, nous n'avons pas le droit de l'imposer à la Syrie, puisque vous avez promis solennellement à la Syrie et aux nations qui dépendent de la Syrie l'autonomie qui rentre dans le cadre de la liberté prévue par la Société des Nations et du mandat qui vous a été confié, bien que je n'en connaisse pas les termes. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

En tout cas, à côté de ces critiques, il y a des paroles sévères qui ont été prononcées par certains de nos Alliés, notamment par M. Lloyd George. Vous connaissez le discours qu'il a prononcé aux Communes le mercredi 22 décembre 1920.

M. Lloyd George a dit que, sans aucun doute, la population arabe était sous l'impression que ce qui caractérise l'engagement pris entre la France, l'Angleterre et les populations arabes est un manque de bonne foi. J'ai pris ce document dans la traduction publiée par la *Correspondance d'Orient*.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il n'a certainement pas dit cela. Je voudrais voir l'expression anglaise.

En tout cas, il ne faut pas lui prêter des paroles à tort.

M. ANDRÉ BERTHON. — Laissons, si vous voulez, le manque de bonne foi et disons simplement ceci: il est tout de même temps de laisser les Syriens chez lesquels il y a des trésors de dévouement pour la France...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui.

M. ANDRÉ BERTHON. — ...de les laisser, eux, qui ont des ressources, s'administrer eux-mêmes. Vous savez, en effet, que des capitaux syriens ont émigré à l'étranger, parce qu'on les avait découragés pour essayer de créer quelques-unes de ces entreprises coloniales qu'esquissait tout à l'heure M. Soulier, qui, avec de bons capitaux français et quelques concessions données par l'Administration française, permettraient de faire des affaires fructueuses.

M. MARCEL HABERT. — Pour les populations d'abord.

M. ANDRÉ BERTHON. — Eh bien, il s'agit, à l'heure actuelle, de savoir si vous allez d'abord laisser les Syriens s'administrer eux-mêmes, ne leur donnant que ce qu'ils vont vous demander, c'est-à-dire les techniciens dont ils manquent. La France, en effet, sera la première des nations à qui les populations syriennes feront appel, l'Administration que vous avez eue depuis l'armistice n'ayant pas détruit complètement — et c'est extraordinaire — la grande affection et la grande admiration que les Syriens avaient pour la France.

En ce qui concerne les crédits eux-mêmes, je n'aurai que quelques explications très courtes à fournir.

Vous avez reconnu, Monsieur le Président du Conseil, qu'il est indispensable de comprimer les dépenses.

On a fait une allusion tout à l'heure à ce scandale que constituent des frais de dactylographes qui peuvent être évalués à 467.640 fr.: c'est un peu cher. Les dactylographes sont trop nombreuses; on les a installées trop somptueusement; on les a fait venir par suite de je ne sais quelles considérations.

À côté de faits comme ceux-ci, je trouve dans cet extrait que j'ai là et que je ne veux pas examiner dans le détail, des choses dont le ridicule et l'abus apparaissent très clairement. Nous y voyons, par exemple, qu'en ce qui concerne la destruction des rats en Syrie, une somme de 40 et quelques mille francs a été prévue. Ce sont là des fantaisies auxquelles il faut mettre un terme. À l'heure actuelle, vous ne pouvez pas laisser le budget exposé à un tel pillage.

Deux chiffres suffisent à préciser: le budget du Liban était avant la guerre de 1.500.000 fr. pour la totalité des dépenses. Il est aujourd'hui de 2.500.000 fr., simplement

pour les dépenses qui sont demandées par le Gouvernement français. Avant la guerre, le Liban payait 850 000 francs d'impôts et la population était singulièrement plus nombreuse qu'à l'heure actuelle, puisqu'elle était de 600.000 âmes. Aujourd'hui, par suite de la détresse que signalait tout à l'heure M. Soulier, de la famine, des exactions des Turcs, du fait que ces gens allaient chercher ailleurs la vie matérielle et morale qu'ils ne pouvaient plus trouver dans leur magnifique, mais malheureux pays, et cela en si grand nombre que le Résident a dû interdire l'émigration, la population est tombée à 200.000 âmes et elle paye 10 millions d'impôts.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous verrez au budget de 1922 que les dépenses civiles du haut Commissariat, qui étaient de 120 millions, ne seront plus que de 20 millions. Nous les avons réduites de 100 millions. Il me semble que c'est là une indication suffisante. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — J'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître que la réduction, en effet, est considérable.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Cela vous indique votre orientation.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je l'enregistre avec satisfaction. Je déclare cependant que ce n'est pas suffisant. Cette liberté provisoire, il faut la donner. L'état de siège, il faut le lever. Les lourdes erreurs commises, que vous connaissez, que vous réparez, il convient de les effacer le plus rapidement possible. Il faut que la Syrie enfin libérée jouisse de cette liberté que vous avez promise. Il faut, si nous restons en Syrie, que ce soit pour les Syriens et non pour nous. Il faut que vous restiez fidèles à cet idéal de la révolution française et des droits de l'homme, dont parlait, à Damas, au général Gouraud, le Président du Conseil qui le recevait.

Quant à nous, je ne vous étonnerai pas en disant que nous voterons contre les crédits. (*Mouvements divers.*)

M. MARCEL HABERT. — Croyez-vous que cela fera plaisir aux Syriens?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous êtes tellement entraîné à voter contre les crédits, que, si nous inscrivions zéro au budget, vous voteriez contre, par principe. (*Rires et applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Monsieur le Président du Conseil, nous avons ici un idéal que j'ai peut-être mal formulé.

En tout cas, j'avais le devoir de protester contre cette occupation en Syrie et de vous indiquer quelques directives, dont certaines, je me plais à le reconnaître, ont été suivies par le Gouvernement, puisque vous annoncez des réalisations dans la voie que j'ai indiquée.

Quoi qu'il en soit, il paraît essentiel, dès maintenant, que la paix définitive se fasse, qu'une politique nouvelle commence, que le Ministère des Affaires étrangères exerce sur la politique du général Gouraud en Syrie une autorité nette et décisive, et qu'immédiatement les troupes d'occupation soient rappelées, pour que ce pays, si malheureux et si digne d'intérêt, jouisse, quoique tardivement, de la liberté. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Marcel Habert.

M. MARCEL HABERT. — Je crois que la Chambre n'attend plus de longs discours sur la question de Syrie. (*Très bien! très bien!*)

Je me bornerai donc à formuler, de ma place, quelques observations très brèves.

La seule question qui se pose pour nous est celle de savoir si nous devons voter les crédits et si ces crédits sont suffisants.

La Chambre ne peut pas, en effet, oublier que le Gouvernement avait proposé des crédits supérieurs à ceux admis par la Commission des Finances.

Je crois que le Gouvernement est aujourd'hui d'accord avec la Commission pour accepter la réduction votée par celle-ci. Mais je voudrais être sûr, avant de voter, que les crédits proposés sont suffisants pour permettre à la France de faire, en Syrie, ce qu'elle a le devoir d'y faire.

Je dis « le devoir d'y faire », car, si nous sommes en Syrie, c'est moins pour y revendiquer des droits séculaires que pour y remplir un devoir vis-à-vis des habitants actuels de la Syrie comme vis-à-vis des Français qui, depuis si longtemps, ont contribué à la prospérité de cet admirable pays. (*Très bien! très bien!*)

Je voudrais qu'il fût bien entendu que sous aucun prétexte la France n'entend laisser se perdre, comme l'eau dans le sable, le travail séculaire accompli par les Français en Syrie.

Trop souvent, au cours de notre histoire, nous avons vu ainsi se perdre le long effort de nos nationaux par la défaillance des gouvernements successifs. Nous ne voulons pas que la négligence qui a laissé échapper à l'influence française le Canada, la Louisiane, les Indes, l'Afrique équatoriale et l'Égypte se renouvelle.

Ce qu'a été le travail français en Syrie, vous le savez, Messieurs. Ce n'est pas seulement, comme on le dit trop souvent, un travail de propagande religieuse; c'est dans tous les sens et dans toutes les matières qu'il s'est manifesté; qu'il s'agisse d'instruction publique, d'enseignement supérieur, notamment d'enseignement médical, de recherches archéologiques ou scientifiques, d'assistance publique, de travaux publics — routes, ports ou chemins de fer — de commerce, d'industrie et même de travaux agricoles, la Syrie sait depuis de longues années ce qu'elle doit à l'effort français.

Je me suis permis d'interrompre mon cher ami, M. Soulier, lorsqu'il disait que nous allions apporter à la Syrie le progrès agricole et industriel qui lui manque.

Si je me suis permis de l'interrompre, et je m'en excuse, c'est qu'ayant vécu en Syrie sous la domination ottomane, j'ai constaté que, grâce à l'initiative française, grâce à la liberté relative déjà accordée à la Syrie par les conventions diplomatiques antérieures, il y avait déjà, dans ce pays, un remarquable développement industriel et agricole.

Pour prendre un exemple, la sériciculture, grâce à la ville de Lyon, aux industriels lyonnais, a été poussée à l'extrême degré de perfectionnement bien avant notre occupation.

M. EDOUARD SOULIER. — Elle a été ruinée par la guerre.

M. MARCEL HABERT. — C'est entendu, mais elle existait, et elle existait grâce à nos industriels et à nos commerçants.

L'agriculture de la Syrie proprement dite était extrêmement développée. Il existe dans toutes les montagnes de Syrie des travaux de terrassement patiemment exécutés, grâce auxquels, dans certains cantons, il n'y a pas un pouce de terrain qui ait été négligé et qui ne soit pas en culture.

Vous avez parlé du blé avec raison. Les régions situées au sud et au nord de Damas, les plaines du Hauran, de Homs et de Hama sont, depuis des siècles, grosses productrices de blé. Il est entendu qu'on ne s'y sert pas de charrues perfectionnées. Reste à savoir si l'on s'en servira demain, étant donné la nature du terrain et le régime des pluies, qui, à la veille des semailles, transforment les champs qui vont être fertilisés en plaines de boue.

Le fait certain est que la production agricole est d'ores et déjà considérable; ce sont des mers de blé qui s'étendent sur des espaces immenses au moment de la moisson et qui, parfois, cachent les cavaliers qui les traversent dans l'épaisseur de leurs épis.

Sachant ce que les Français ont fait en Syrie, ce qui

est essentiel, aujourd'hui, c'est de savoir ce que nous voulons faire de la Syrie, c'est de connaître le rôle que nous entendons y jouer.

M. Berthon demande qu'on n'en fasse pas une Algérie, c'est-à-dire un département français. Nous sommes d'accord.

Mais l'influence française peut s'exercer sous des formes diverses.

La question qui se pose est de savoir quel est l'avenir de la France dans le monde partagé par les influences diverses? A côté des immenses empires coloniaux tels que l'empire anglais, l'empire américain, l'empire japonais, il s'agit de savoir si la France ne se présentera pas, elle aussi, pour prendre la place qui lui revient, en constituant autour d'elle une fédération d'Etats où l'influence française serait prédominante, qui pourront être administrés sous des régimes divers, mais qui seront unis par des liens plus étroits que des liens d'alliance et qui, dans les circonstances graves, se grouperont autour du drapeau tricolore, drapeau de la mère-patrie, pour défendre les principes et les libertés françaises. (*Très bien! très bien!*)

Nous estimons que la Syrie doit faire partie de cette fédération, sous la forme nouvelle qui est celle du mandat. C'est là quelque chose de nouveau. Nous avons sous l'influence française des départements comme l'Algérie, des colonies, des pays de protectorat comme la Tunisie et le Maroc; nous avons désormais également des pays de mandat.

Que devons-nous offrir à ces pays?

Ce que nous devons offrir à la Syrie, c'est l'ordre et la sécurité, et nous ne pouvons pas le faire sans avoir une force matérielle et une force administrative dans le pays.

Je m'explique.

A la veille de la guerre, la Syrie était sous la domination turque. Il y avait, dans ce pays où il n'y a que très peu d'habitants de race turque, des fonctionnaires turcs, des employés turcs. Ce sont eux que nous avons fait disparaître. Nous avons créé l'indépendance de la Syrie, en supprimant la domination turque.

Mais il faut bien que vous sachiez que, cette domination disparue, il ne reste pas en Syrie un seul peuple syrien; il y a une infinité de groupes ethniques, qui vivent dans la région qu'on appelle la Syrie, groupes de religions, d'origines diverses, opposés les uns aux autres et parfois en conflit aigu.

Il est indispensable qu'il y ait au-dessus d'eux, pour les unir, pour les concilier, pour assurer l'ordre et la justice, un pouvoir supérieur accepté et reconnu par tous.

C'est ce service que la France peut et doit rendre à la Syrie.

Il est entendu que la Syrie sera libre, qu'elle s'administrera suivant les aspirations et les volontés de ses populations. Mais la France sera là pour trouver le moyen de traduire exactement les aspirations de cette volonté et pour assurer que tout se passera dans l'ordre et la sécurité. (*Très bien! très bien!*)

Pour cette tâche, les crédits demandés sont-ils suffisants? Le Gouvernement nous le dit. Je les voterai donc, mais je m'opposerai à toute réduction nouvelle, car j'estime que nous allons à la dernière limite en les réduisant au chiffre proposé et que toute diminution nouvelle serait mal interprétée en Turquie.

Nous sommes d'accord, Monsieur le Président du Conseil, pour que vous utilisiez cette diminution, non pas pour affaiblir la force française en Orient, mais pour réduire sensiblement l'effectif des fonctionnaires inutiles, qui se trouvent encore en Syrie. Ce pays, comme on le disait tout à l'heure, est un petit pays, qui avait un petit budget avant la guerre. Il ne pourrait pas supporter un budget trop lourd. Donc, il faut réduire au strict minimum le nombre de ses fonctionnaires.

Mais ce que la Syrie ne veut à aucun prix, c'est que la France l'abandonne, c'est qu'elle la laisse retomber sous la domination qu'elle subissait avant la guerre ou sous toute autre domination. Elle préfère la tutelle française, parce qu'elle connaît et qu'elle aime la France. Et j'ajoute que les Turcs eux-mêmes ont la même pensée.

Ceci est le point délicat de la question. Nous entendons, Monsieur le Président du Conseil, vous armer pour que vous puissiez continuer vos négociations en Turquie avec l'indépendance, mais aussi avec l'énergie nécessaire. Nous ne vous demandons pas de menacer la Turquie: loin de là. Nous voulons la paix avec la Turquie qui a été, pendant de longs siècles, l'alliée et l'amie de la France. Nous avons confiance dans votre souplesse et dans votre intelligence pour faire comprendre aux Turcs qu'en administrant la Syrie, ce n'est pas contre eux que nous l'administrerons, mais, au contraire, en voisins amis, d'intentions pacifiques, et pour arriver à renouer le plus vite possible les liens séculaires qui unissaient autrefois la Turquie et la France pour le plus grand profit des deux nations. (*Applaudissements.*)

M. André Fribourg a détourné ensuite de la Syrie, pendant un temps, l'attention de la Chambre, pour l'appeler sur les récents incidents de Haute-Silésie et sur les acquittements prononcés par la cour de justice de Leipzig. Mais M. Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, l'y a ramené très vite, dès les premiers mots de sa réponse à MM. Edouard Soulier, André Berthon, Marcel Habert et André Fribourg. Il s'est exprimé en ces termes:

M. ARISTIDE BRIAND. — Vous allez avoir à voter d'abord sur des crédits concernant la Cilicie et la Syrie.

M. Soulier, après lui MM. Marcel Hubert et Berthon, m'ont demandé avec insistance quelles étaient les intentions du Gouvernement, comment il interprétait le mandat de la France sur la Syrie, par quels moyens il entendait réaliser ses fins et jusqu'à quand l'occupation militaire nécessiterait des crédits considérables, comme ceux qui sont demandés au Parlement. Je m'explique.

Messieurs, comment la France a-t-elle été appelée à exercer un mandat sur la Syrie? Je pourrai le dire très rapidement, en réponse à M. Berthon.

La France y a été appelée d'une façon normale, logique, en raison de son passé, dont ces régions sont pleines. Elle y a été appelée en raison de ses traditions, de tous ses intérêts, que ces traditions mêmes ont fait naître et se développer. Elle y a été appelée en raison de la civilisation dont elle fut l'initiatrice auprès de ces peuples et de ce fait que, à l'heure critique où la Turquie paraissait sur le point de disparaître et où il s'agissait de régler les zones d'influence des différents alliés, le cri de la Syrie a jailli spontanément vers la France. (*Applaudissements.*)

Nous sommes donc là-bas conformément aux principes mêmes pour lesquels les Alliés se sont battus. Le principe des nationalités, la sympathie des peuples, tout indique que, si un mandat devait être donné à un pays, c'est la France qui était qualifiée pour le recevoir. (*Applaudissements.*)

Celui qui est à cette tribune avait eu, en 1916, des vues plus étendues. En vertu précisément des droits et des traditions de la France, il s'était efforcé de les faire consacrer dans des accords.

A la suite de tractations sur lesquelles je n'ai pas à manifester d'opinion à la tribune et encore moins de récriminations, ce mandat est devenu ce que vous savez. Il porte sur la Syrie.

A la suite du traité de Sèvres, il fut entendu que la France ne resterait pas en Cilicie, qu'elle devrait l'évacuer, mais qu'elle prenait, vis-à-vis de ses alliés, l'engagement d'y rester avec des troupes tant que n'aurait pas été assurée la protection des personnes et des biens des minorités. (*Très bien! très bien!*)

Nous voilà donc, Messieurs, maintenus dans un état d'hostilités prolongeant celles si longues et si douloureuses de la grande guerre, sur un territoire qui ne nous était pas destiné, que nous devons évacuer; et je comprends très bien que l'opinion publique ait quelque peu résisté à une semblable obligation, pesant si lourdement sur le budget de la France, sans parler des sentiments que pouvaient faire naître dans la population française d'incessantes hostilités, provoquant des conflits sanglants et des pertes trop cruelles. (*Applaudissements.*)

Le Parlement a fait connaître nettement son sentiment. Dès la première heure, il a manifesté son opposition à la ratification du traité de Sèvres. Il est apparu dès le premier moment, et je l'ai dit hautement à nos alliés, qu'il ne fallait pas compter sur le Parlement français pour ratifier le traité de Sèvres tel qu'il était (*Applaudissements*), qu'il heurtait trop violemment les traditions françaises, qu'il était trop violemment en contradiction avec nos intérêts, et du moment, et de l'avenir, et que c'était une nécessité de le remettre à l'étude et de le modifier. Ces sentiments à peine exprimés, je me suis efforcé, dès la première conférence à laquelle j'ai assisté aussitôt après la constitution de mon Gouvernement, c'est-à-dire dès la Conférence de Paris, de faire comprendre à nos alliés qu'il fallait tenter, dans l'intérêt de la paix, d'appeler à une médiation les Grecs et les Turcs, et quand je parlais des Turcs, tout naturellement il ne pouvait pas être question seulement du milieu officiel, mais aussi de ces nationalistes turcs qui, au point de vue militaire, tiennent la clef de la situation et qui, en ce qui nous concerne, nous maintenaient en Cilicie dans l'état de guerre. Vous savez ce qui est arrivé à Paris, à Londres, comment il n'a pas été possible de faire accepter par les belligérants la médiation interalliée.

Les Turcs, il faut le dire, ceux d'Angora et ceux de Constantinople, se sont montrés prêts à accepter la médiation des puissances et, sur les questions de Smyrne et de Thrace, une vérification, faite par une commission interalliée, de la question de savoir si ces régions étaient proprement ou turques, ou grecques.

Le Gouvernement grec a estimé qu'il lui était impossible de ne pas tenter la force des armes. Il a voulu jouer sa partie, il a fait l'offensive que vous savez. Elle n'a pas réussi.

Devant l'annonce d'une nouvelle offensive, dans la conférence que j'ai eu l'honneur de tenir à Paris avec Lord Curzon et avec l'ambassadeur d'Italie, on a envisagé si, à la veille d'une nouvelle effusion de sang, dans un sentiment d'humanité et dans l'intérêt de la paix, il ne fallait pas reprendre les choses où nous les avons laissées et faire, à celui des deux peuples qui s'était refusé à la médiation, une nouvelle offre dans le même sens. (*Très bien! très bien!*) Elle n'a pas été acceptée.

Dès Londres, j'avais prévenu nos alliés que la question avait le caractère d'une question générale, en ce qu'elle concernait eux et nous, et qu'elle était particulière en ce qui nous concernait, nous, Français.

Je m'explique. Nous nous efforcerons, de tous nos moyens, d'aboutir, en commun avec nos alliés britanniques, à une paix d'ensemble: c'était évidemment là le point le plus important. Mais, si notre effort, malheureusement, ne réussissait pas, nous ne pouvions pas, nous, Français, continuer à nous trouver dans cette situation d'entretenir près de 100.000 hommes dans un pays que nous sommes prêts à quitter (*Applaudissements*), que nous ne

garderons pas. Nous ne pourrions accepter que fussent consommés tant de sacrifices en vies humaines et en argent. Aussi étais-je bien décidé à profiter de la présence à Londres des représentants des nationalistes turcs pour essayer de régler avec eux nos affaires.

Comment? D'abord, libération immédiate de nos prisonniers. (*Très bien! très bien!*) C'est là, vraiment, une question pénible. Il y a là-bas des soldats français...

A l'extrême gauche. — 1.100!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...qui n'ont que difficilement contact avec leurs familles, qui, si longtemps après la guerre, se trouvent dans une position à laquelle il est indispensable de mettre fin. (*Vifs applaudissements.*)

Puis, évacuation, garanties prises — et cela, je l'ai dit aux représentants des nationalistes turcs — plus, peut-être, dans leur intérêt pour l'avenir que dans celui de la France, qui a donné sa parole, qui doit la tenir — garanties prises en commun, organisation faite en commun, sans porter atteinte au sentiment respectable de la souveraineté nationale ottomane, mais suffisante pour assurer que, nous partis, personne ne sera menacé, qu'il n'y aura pas de pillage, d'incendie, qu'enfin les choses se passeront comme elles doivent se passer entre peuples civilisés. (*Très bien! très bien!*)

Pour la délimitation de notre frontière, il a été arrêté un tracé qui ne satisfait pas tout le monde. Il ne satisfait pas les Turcs, il n'a pas satisfait les Français.

Mais, Messieurs, permettez-moi d'appeler votre attention sur ce point. De deux choses l'une: ou nous serons, dans l'avenir — et c'est mon ardent désir — en paix amicale avec la Turquie (*Applaudissements*), et nous pourrions reprendre avec elle nos relations d'avant-guerre, celles que nous avons quand quelques malheureux fanatiques égarés, trompés, pour ne pas dire pis encore, ont entraîné leur peuple dans la voie des catastrophes (*très bien! très bien!*), ou bien nous resterons en état d'hostilité d'une façon permanente, latente, si vous voulez. Ce serait alors une nécessité pour la France d'avoir constamment des troupes sur les confins de la Syrie et de la Cilicie, se battant continuellement, d'où, dans nos budgets, des trous formidables. (*Très bien! très bien!*)

Si une telle conception de la paix entre eux et nous devait prévaloir, il vaudrait mieux régler tout de suite, et par les armes, coûte que coûte, le différend. (*Très bien! très bien!*)

Pour ma part, j'en serais à regretter que nous soyons en Syrie, parce que cela pourrait nous amener de terribles retours.

Mais cela n'est pas mon sentiment. Notre désaccord réglé avec le peuple turc — et il est loin d'être mécontent de nous voir en Syrie, très loin...

M. MARCEL HABERT. — C'est très juste.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ... et, je l'espère, il viendra à nos vues — une paix véritable pourra s'établir.

Quand deux nations rétablissent les relations entre elles, quand, par suite d'un long passé d'amitié, de tradition communes, elles remettent leurs mains l'une dans l'autre, il faut que ce soit dans un esprit de collaboration amicale pour l'avenir. (*Applaudissements.*) Dans ces conditions, les questions de frontières, fleuves, montagnes, lignes de chemins de fer deviennent secondaires. (*Très bien! très bien!*)

Il ne s'agit plus, pour l'un de ces pays, de s'installer sur le sol de l'autre, en confisquant les éléments de prospérité, non! Il faut, je le répète, un désir sincère de collaboration.

Je suis sûr que, dans cette voie, il y a beaucoup de bons résultats à recueillir, pour la France et pour la Turquie, si la Turquie d'Angora a la sagesse d'orienter ses vues ainsi que je viens de le dire. (*Très bien! très bien!*)

Tel est le but que poursuit le Gouvernement français.

Il y a des conversations renouvelées. Premier point : nous sommes tout prêts à faire immédiatement l'échange des prisonniers, à déclarer la cessation des hostilités — je dois dire, du reste, que, depuis l'accord de Londres, même non ratifié, les hostilités n'ont pas repris — à envoyer là-bas des mandataires, pour constituer une Commission mixte qui réglera la question des frontières, la France déclarant qu'elle ne veut rien qui porte atteinte au principe des nationalités. (*Très bien! très bien!*)

A cette Commission, il appartiendra de régler la question des points d'eau, par exemple pour Alep, de fixer la zone de délimitation pour Alexandrette, afin d'assurer notre situation, toutes choses parfaitement raisonnables et d'ordre économique. Cela, nous devons le faire en plein accord avec nos alliés et avec le souci de ne porter nulle atteinte à la souveraineté nationale de la Turquie, qui fait l'objet de la préoccupation légitime des Turcs. Chez nous, il n'y a aucune arrière-pensée. Si la nation turque revit, elle doit revivre dans sa pleine indépendance nationale. (*Applaudissements.*)

M. LENAIL. — Elle le devra à la France, et à la France seule. (*Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais nous ne demandons pas de la reconnaissance. Nous demandons aux peuples de réfléchir sur la situation et de se déterminer d'après ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont su. Nous entendons, toutefois, prendre certaines garanties qui peuvent être exigées, on peut le dire, par tous les peuples civilisés.

Aujourd'hui, il n'y a plus, entre les peuples, de cloisons étanches. Cela n'est plus possible. Il n'y a plus des détroits appartenant à tel pays plutôt qu'à tel autre. Il n'y a plus des impossibilités de passage là où la vie et l'activité économique du monde entier exigent que tout le monde passe. Il y a là des garanties à prendre. Je crois que les Turcs ont été assez rappelés à la raison par l'expérience des événements pour être eux-mêmes dans ces sentiments.

Voilà, d'une façon générale, l'orientation du Gouvernement français et voilà les efforts qu'il a faits.

Les nationalistes turcs sont méfiants, comme tous les nationalistes. Ce sont des hommes qui ont été, peut-être par l'excès de certaines parties du traité de Sèvres, jetés dans le nationalisme par une sorte d'explosion.

En France, cela s'appelle du patriotisme quand cela s'applique aux choses françaises. Lorsque cela se produit dans d'autres pays, quoique la source soit la même, cela s'appelle souvent du fanatisme. (*Sourires.*) Mais, en réalité, ces fanatiques turcs, qui se prétendent des patriotes turcs, ont des préoccupations dont les unes sont peut-être excessives, mais dont les autres sont respectables et doivent, en effet, être respectées, car elles dérivent d'un sentiment très juste de la souveraineté nationale de leur patrie.

Entre eux et nous, pour la question de la Cilicie, sans que nos accords gênent en rien nos alliés italiens ou anglais, doit se régler notre affaire. Si elle est réglée tout de suite, le problème syrien n'existe pour ainsi dire plus.

M. MARCEL HABERT. — Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Là, je répondrai à M. Berthon en lui indiquant comment nous envisageons l'attitude française, car il ne vous échappe pas que, tant que, sur les confins de la Cilicie, il y a des bandes armées, tant qu'elles sont susceptibles de se porter à des excès, la possession syrienne serait précaire, si nous n'y avions pas de nombreux hommes en armes. Si, au contraire, des accords sont conclus, si des engagements sont pris entre les nationalistes turcs et nous, c'est la paix qui règne dans ces régions.

Car, que M. Berthon le sache bien, cette malheureuse Administration française est toujours sur la claie, on la critique avec tant de facilité et d'aisance, en l'opposant

aux autres administrations, qui, elles, ne méritent que des compliments — j'ai eu l'occasion de les voir un peu toutes : toutes méritent les mêmes reproches — cette Administration française, dis-je, est « tyrannique, tâtillonne », « coûteuse », elle opprime les peuples »! Eh bien! tout de même, quand la guerre a éclaté et qu'on a vu, de tous les points occupés par l'Administration française, par la France, Marocains, Algériens, Tunisiens, Sénégalais, Soudanais, Indo-Chinois, tous, venir sous les plis du drapeau français verser leur sang, en criant : « Vive la France! » — malgré tout, cela vous fait un peu quelque chose, Monsieur Berthon. (*Vifs applaudissements.*)

Et cela nous laisse à penser que, tout de même, la domination française n'est pas telle qu'elle écarte de la patrie ceux qui la supportent. (*Très bien! très bien!*)

Vous avez raison de dire qu'il faut distinguer entre les peuples. Nous ne colonisons pas la Syrie. La Syrie, ce n'est pas un protectorat, c'est un mandat, et le mandat, c'est autre chose. Nous avons été appelés par les Syriens, qui sont Français de civilisation, de culture. Ce ne sont pas des Arabes, comme, par exemple, les Arabes du Hedjaz. Ce ne sont pas non plus des Arabes comme ceux de la Mésopotamie. Sur la côte, ils ont reçu tous les flots de la civilisation. Leur pays a participé à tous les élans de civilisation de l'Europe et, en particulier, à toutes les manifestations de la civilisation française. Ils sont Français d'esprit et de culture. Mais ils ne forment pas un seul peuple, ce sont quatre fractions de peuples, avec des idées très différentes et des rivalités locales, souvent plus terribles et plus graves que les rivalités ethniques. Il faut, entre eux, un lien.

Entre ce lien entre les différentes parties de la Syrie, voilà le rôle de la France. (*Très bien! très bien!*)

Pour cela, il faut trouver en Syrie les éléments d'administration locale sur lesquels la France puisse appuyer ses conseils ou sa tutelle. Déjà l'on s'efforce d'arriver à cette organisation, en préparant ces éléments chez les familles locales qui jouissent du prestige de la confiance dans ce pays.

La France sera le lien entre ces différentes administrations. Lien politique, aussi léger que possible, aussi respectueux que possible de la liberté des populations, lien économique, grâce auquel la Syrie pourra faire tomber les cloisons étanches qui isolent ses diverses parties et donner son plein d'activité économique. (*Applaudissements.*)

Mais il y a une autre chose, qui est proprement française. Quand un pays comme la France a laissé dans des régions lointaines, à des époques lointaines, une si forte trace de son intervention et de son passage, quand des rivages sont si imprégnés d'elle qu'il n'est pas possible d'y faire un pas sans que les yeux tombent sur quelque chose qui dise : « France », elle n'a pas le droit de s'en désintéresser.

M. LENAIL. — Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si elle s'en désintéresse, c'est une mutilation de sa vie nationale. (*Vifs applaudissements.*)

C'est une atteinte à son passé, c'est une diminution d'elle-même. Et quand ces régions sont sur le bord de la Méditerranée, quand la France est ce qu'elle est comme puissance méditerranéenne, alors c'est pire que tout. (*Vifs applaudissements.*)

M. GEORGES LEYGUES. — Très bien! très bien!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais les peuples traversent des moments de crise et d'impatience légitime. Au sortir d'une guerre terrible comme celle que nous avons subie, avec tous les sacrifices qu'elle nous a imposés en hommes et en argent, et qu'elle nous impose encore en hommes, lorsque des difficultés subsistent un peu partout et lorsque, par conséquent, la France doit être et est à Constantinople, en Syrie, en Cilicie, lorsqu'elle est à Memel,

lorsqu'elle est en Haute-Silésie, lorsqu'elle est partout, je comprends que c'est un lourd fardeau et j'admets parfaitement les mouvements d'impatience qu'une telle situation peut causer.

Mais, à d'autres moments, il est arrivé que cette impatience a porté la France à abandonner des points du globe. Et que de regrets depuis! Que d'amères réflexions! (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Il faut que ce soit un enseignement pour l'avenir. (*Très bien! très bien!*) Nous ne sommes pas, en Syrie, en posture d'impérialiste, les peuples nous ont demandés avec trop d'ardeur, trop d'enthousiasme, il nous ont trop suppliés de venir pour qu'on s'étonne que le mandat sur la Syrie ait été donné à la France; et, puisque nous y sommes, il nous faut y rester jusqu'au dernier moment.

Alors, je vous en supplie, ne faites pas un geste qui puisse être mal interprété par des hommes qui parlent avec nous, auxquels on ne peut pas reprocher d'avoir l'arrière-pensée, naturelle à des négociateurs, de tirer le meilleur parti de la situation. Les Turcs vivent dans un pays où les tractations sont lentes, où on n'est pas pressé d'aboutir, où on a volontiers l'espérance que chaque jour peut apporter un petit avantage, le temps a toujours été nommé le principal négociateur. Quand, par exemple, des négociateurs voient que, dans une commission, on a montré un peu d'impatience au sujet de certains crédits, les négociations s'arrêtent.

On attend! On se dit: qui sait? Peut-être qu'après tout il ne sera pas nécessaire de faire la moindre concession, Attendons!

Eh bien, Messieurs, ce sont vos votes qu'on attend. (*Applaudissements.*)

Je vous demande de réfléchir là-dessus. Si vous donnez l'impression que nous ne sommes là que de façade, que nous n'attendons qu'une occasion pour nous en aller, que vous en avez le ferme désir, que le Gouvernement n'aura pas à sa disposition les moyens nécessaires de parler haut, comme le disait l'honorable M. Soulier, alors, au lieu de réaliser le but que vous poursuivez, c'est-à-dire une paix rapide, vous prolongez la situation équivoque et difficile, qui nécessitera de nouveaux efforts faits dans les plus mauvaises conditions.....

Voilà pour la Syrie. Les crédits que demande le Gouvernement, d'accord avec la Commission des Finances, il les a réduits au minimum. Il a parfaitement admis tout ce que légitime un esprit d'économie tout à fait naturel, dans l'état financier où nous sommes; il a parfaitement admis les réductions, et il a dit et il répète devant vous qu'il espère même, s'il aboutit promptement au résultat poursuivi, n'avoir pas à employer tous ces crédits.

Mais il faut qu'on sache ailleurs que, le drapeau français étant engagé, la France, à aucun moment, ne l'abandonnera (*Applaudissements*) et que le Gouvernement a toute la force qu'il faut pour faire respecter les intérêts de notre pays. Il ne le fera que dans la mesure qu'il a indiquée tout à l'heure.

La seconde partie du discours de M. Briand a été consacrée aux affaires d'Allemagne.

Après ce discours, la Chambre a décidé de renvoyer la suite de la discussion générale à sa seconde séance du lundi 11 juillet, celle de l'après-midi. Mais M. Lenail, estimant que le pays avait surtout besoin de voir voter très vite les crédits, a renoncé à la parole, en sorte que la Chambre a immédiatement prononcé la clôture de la discussion générale et ordonné le passage à la discussion des articles.

Après discours de M. André Lefèvre et du Pré-

sident du Conseil au sujet des affaires d'Allemagne à propos de la solde de l'armée (Etat A. Ministère de la Guerre, chapitre O 15), la discussion a repris sur la question de Syrie, à propos du chapitre E 32 du Ministère de la Guerre, Etat B.

Ce chapitre était ainsi libellé: « Entretien de l'armée du Levant, 280 millions de francs ». Un amendement tendant à réduire le crédit à 100 millions de francs seulement fut aussitôt présenté par M. Léon Blum et par plusieurs de ses collègues, et, pour soutenir cet amendement, M. Léon Blum prit la parole en ces termes:

La Commission des Finances, qui a recueilli sur ce point l'adhésion du Gouvernement, a proposé de réduire ce crédit à 280 millions. Nous vous proposons, mes amis et moi, de le ramener à 100 millions.

C'est cet amendement que je demande à la Chambre la permission de justifier, aussi brièvement que je pourrai, mais aussi en usant, si elle le permet, de cette liberté de parole entière que les oppositions, et les oppositions complètement irresponsables comme la nôtre, ont le droit d'employer, même vis-à-vis de questions comme celle-ci, et qui est un de leurs rares privilèges, vis-à-vis des gouvernements et vis-à-vis des majorités.

Il y a, je crois, deux points sur lesquels tout le monde est d'accord ou à peu près d'accord et dans cette Chambre et en dehors de cette Chambre.

D'une part, tout le monde s'accorde pour considérer que l'expédition de Cilicie n'a pas et ne peut pas avoir le caractère d'une installation définitive, qu'au contraire elle doit prendre fin et même prendre fin dans le plus bref délai possible.

D'autre part, tout le monde aussi, je crois, est d'accord pour considérer qu'il est bon, qu'il est souhaitable que la paix soit conclue dans le plus bref délai possible avec le gouvernement turc. Il est bien entendu que je veux dire le gouvernement d'Angora, que personne aujourd'hui ne traite comme autrefois, c'est-à-dire comme un ramassis de nationalistes fanatisés et de rebelles, mais en qui tout le monde voit aujourd'hui le Gouvernement authentique et même le seul gouvernement réel de la Turquie.

Voilà donc deux faits sur lesquels tout le monde est d'accord. La divergence commence quand il s'agit d'établir entre eux une relation. D'après le Gouvernement, d'après la Commission des Finances, dans le second état de sa résolution, et, je pense aussi, d'après la majorité de la Chambre, l'évacuation de la Cilicie est conditionnée par la paix avec le Gouvernement d'Angora. Dans notre conception, à nous, c'est l'inverse...

M. LENAIL. — C'est bien imprudent.

M. LÉON BLUM. — ...c'est, au contraire, la paix avec Angora qui est conditionnée par l'évacuation de la Cilicie.

Je pose ainsi la question telle qu'elle nous apparaît et de la façon la plus claire qu'il me soit possible.

Quelle est, Messieurs, la substance du langage qu'a tenu le Gouvernement à ce sujet, non seulement devant les Commissions, mais devant la Chambre?

Le Président du Conseil vous a dit, ce matin, sous une forme particulièrement saisissante: « Vous voulez la paix? Moi aussi. Je la veux autant que vous, ou, plus exactement, je voudrais pouvoir l'évacuation; seulement, je ne la pourrai que lorsque j'aurai conclu la paix avec Kemal. Tant que je n'aurai pas conclu la paix avec Kemal, toute action prématurée, toute résolution prématurée seraient un danger et même une atteinte à l'intérêt national. Elles briseraient entre mes mains l'une de mes armes les plus précieuses de négociateur. Elles seraient une imprudence et un danger. »

Messieurs, je crois que s'il y avait là une imprudence et un danger, s'il y avait là une faute, il y a assez longtemps qu'elle aurait été commise pour la première fois et pas par nous seuls.

Cette faute aurait été déjà commise lorsque la Commission des Finances a adopté, au début de cette année, la motion qui avait été reproduite en des termes si solennels au rapport général de M. Charles Dumont. Elle l'aurait été encore hier, quand la Commission des Finances a voté la motion qui est insérée dans le rapport général de M. Bokanowski. Elle l'aurait même été par vous, ce matin, Monsieur le Président du Conseil, lorsque vous avez déclaré, en parlant de la Cilicie: « C'est un pays que nous ne voulons pas garder; c'est un pays que nous voulons quitter. » (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Car lorsqu'on vote de telles motions, lorsqu'on prononce de telles paroles, quel est le fait substantiel qui, à lui seul, prend de l'importance? C'est précisément l'aveu si net de la gêne que l'on éprouve à rester là-bas, c'est l'affirmation si nette qu'on a de quitter ce pays, et toutes les restrictions, toutes les précautions dont on l'entoure sont peu de chose auprès d'une affirmation comme celle-là, à travers laquelle des hommes même moins fins que les Turcs d'Angora discerneraient sans peine la réalité et la vérité.

A vrai dire, je n'ai pas du tout, pour ma part, de telles appréhensions, je ne crois pas que ce soit un danger pour les négociations de paix que de parler comme nous le faisons, de voter comme le faisait hier la Commission des Finances, de voter aujourd'hui comme nous vous convions à le faire.

Je ne sais pas du tout si je me fais de la force de la France une idée exagérée. Si je le fais, la Chambre me pardonnera ce petit péché. Mais je suis profondément convaincu que les Turcs d'Angora ou que les hommes qui représentent à Paris le Gouvernement d'Angora ne jugent pas la force de la France d'après les quelques divisions qui mènent en Asie Mineure une existence d'ailleurs assez incertaine et assez précaire. Ils savent parfaitement que si la France le voulait...

M. MARCEL HABERT. — C'est une question de volonté, en effet.

M. LÉON BLUM. — ...si elle voulait, en effet, appliquer sa force à cet objet, elle resterait en Cilicie, et qu'elle y resterait sans eux et au besoin malgré eux. C'est la force de la France qu'ils envisagent dans son ensemble, c'est l'ensemble de la force de la France qu'ils font entrer en balance dans la négociation qu'ils mènent avec nous, et, cette force, notre situation militaire en Orient risquerait de leur faire sous-estimer plutôt qu'autre chose.

Pour notre part, à mes amis et à moi, nous ne craignons donc pas que l'évacuation de la Cilicie pèse d'une façon dangereuse sur vos négociations de paix. Au fond de nous, nous avons même le sentiment contraire et c'est ce sentiment que j'exprimais dès le début de mes observations. Nous pensons, nous sommes convaincus que le maintien de notre occupation en Cilicie, bien loin de contribuer à une paix sûre et prompte, ne peut que lui nuire et que, si vous voulez la paix, la paix immédiate avec le gouvernement d'Angora, il ne faut pas rester, il faut, au contraire, partir et qu'il faut dire clairement que vous partez. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. LENAIL. — Il en résulterait un joli massacre!

M. LÉON BLUM. — Le vrai danger, le pire danger de cette politique de demi-mesures, d'atermoiements et de restrictions, c'est que précisément elle inspire aux Turcs une méfiance inévitable sur la réalité des intentions que vous proclamez à cette tribune même.

Cette méfiance, M. Briand l'a expliquée, ce matin, par des raisons d'ordre général; il nous a dit que c'était tout naturellement l'état d'esprit d'un peuple vaincu, d'un peuple meurtri, encore saignant de beaucoup de souffrances.

C'est vrai, mais cette méfiance a des raisons plus précises et plus particulières à la situation que nous envisageons.

Notre politique en Orient, depuis deux ans, n'a pas été marquée par un tel caractère de continuité, de cohérence et de logique! Il est assez naturel qu'on se demande là-bas si, après avoir subi tant de fluctuations et d'oscillations, elle a enfin trouvé sa forme définitive.

Vous voulez rester là-bas provisoirement, en attente, en expectative. Mais est-ce que les Turcs peuvent être si sûrs de l'événement précis que vous attendez et que vous faites attendre là-bas par votre armée? Il n'y a pas si longtemps tout de même que les Alliés, tous d'accord ensemble, donnaient mandat à l'armée grecque, par leurs négociations avec M. Venizelos, d'intervenir en Asie Mineure en leur nom et pour leur compte. Aujourd'hui encore, au milieu de ces intérêts, de ces intrigues, de ces ambitions de toute sorte qui se heurtent et s'entre-choquent en Asie Mineure, est-on si sûr d'éviter aux Turcs tout soupçon que sinon nous, du moins quelques-uns de nos alliés, nous ne continuons pas là-bas à miser sur les deux tableaux?

Il y a un autre danger qu'ils peuvent craindre et qui est plus redoutable pour eux encore, c'est que vous prolongiez l'occupation militaire jusqu'au jour où vous pourriez lui substituer un autre genre d'occupation, c'est-à-dire l'exploitation économique, que vous restiez là-bas jusqu'au jour où, par un système de zones d'influence, vous auriez fait revivre, dans son esprit tout au moins, cet accord tripartite que les Turcs ne peuvent pas accepter et qui constitue la pire menace, la pire blessure, non seulement pour leur honneur national, mais pour le sentiment même de leur existence nationale. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Eh bien! selon nous, le véritable danger est là, il est dans cette méfiance que vous avez créée et que vous continuez à entretenir. Nous pensons que si vous voulez faire cesser cet état d'esprit, si vous voulez la paix, et la paix tout de suite, il faut que vous jouiez cartes sur table, il faut que vous ayez la franchise et la carrure que le sentiment même de votre force peuvent vous permettre, et que, si vous avez à négocier en ce moment, c'est précisément pour tirer de cette franchise toute la série des avantages qu'elle doit comporter.

Il y a quelque chose qui, pour nous, est pire et plus grave. Vous voulez la paix avec le gouvernement de Kemal, vous nous l'avez dit, ce matin, avec un accent de sincérité et une franchise auxquels personne ne pouvait se méprendre. Il est certain que, de bonne foi, avec toute votre sincérité, vous voulez la paix, mais enfin les événements ne dépendent pas de vous seuls. Vous voulez la paix. Mais quand sera-t-elle conclue? Dans quel délai? Et êtes-vous si sûrs qu'elle puisse se conclure?

M. LENAIL. — Alors, il ne faut pas s'en aller.

M. LÉON BLUM. — Et, s'il y a des délais, s'il y a une rupture, que ferez-vous? Vous resterez là-bas?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui.

M. LÉON BLUM. — Voilà, selon nous, le danger, le pire danger. Votre politique, celle que vous soumettez, en ce moment, à l'approbation de la Chambre, c'est le maintien de l'occupation sous condition résolutoire. La conséquence, c'est que, tant que les conditions ne seront pas remplies, vous vous condamnez vous-même à rester.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous ne pouvons pas condamner nos soldats à être massacrés.

M. LÉON BLUM. — Vous nous avez dit ce matin ce qu'étaient vos conditions; elles étaient déjà formulées dans la motion de la Commission des Finances. Il y a l'échange des prisonniers, sur lequel il ne peut y avoir aucune espèce de doute. Il y a l'accord sur les conditions du rappel de nos troupes et sur les conditions qui seront faites aux

populations que nous laisserons derrière nous. Croyez-vous que, sur ce point, il puisse y avoir, dans cette Chambre, une contradiction avec qui que ce soit?

Mais si vous risquez un échec sur ces deux points, l'accord vrai avec la Turquie, ce n'est pas cet état de paix virtuelle, de paix différée dont vous parliez, c'est, au contraire, l'état de guerre virtuel, et c'est en face de cette situation qu'il faudrait se mettre.

Mais je ne crois pas que vous en soyez-là. Je crois que la véritable difficulté, celle à laquelle se heurtent vraiment vos négociations, c'est la troisième des conditions, le tracé de ce qu'on appelle des frontières équitables.

Si vous avez des difficultés à ce propos, des délais qui se prolongent ou des négociations qui n'aboutissent pas — c'est le cœur même de la question que je pose devant vous — dans cette hypothèse, resterez-vous, maintiendrez-vous vos troupes? En laissant le maintien de l'occupation suspendu comme une menace en vue de la conclusion de la paix et d'une certaine paix, vous vous exposez, si vous n'avez pas bientôt la paix et cette paix, à maintenir presque indéfiniment, quoique à contre-cœur, malgré vous, une expédition qui est sanglante, qui est ruineuse et contre laquelle vous savez bien que proteste le sentiment à peu près unanime de ce pays.

C'est pourquoi, Messieurs, notre sentiment à nous est très clair et peut s'exprimer par des formules très simples.

Nous pensons qu'il faut en finir en une bonne fois, nous pensons qu'il faut en finir cette fois. Ce débat se pose pas pour la première fois devant la Chambre.

M. MARCEL HABERT. — Il ne se pose pas pour la première fois. Nous avons assez souvent perdu ce que nous avons gagné!

M. LÉON BLUM. — Nous avons cette discussion, il y a un an, avec le Président du Conseil qui était alors M. Millerand. A la fin de l'année dernière, les Commissions ont recueilli de M. Georges Leygues, alors chef de Gouvernement, des déclarations qui, tout au moins par leur esprit, ne différaient pas beaucoup de celles que M. Briand a apportées, ce matin, à la tribune. Nous avons vu, vers la même époque, la motion de M. Charles Dumcat; nous l'avions alors comme nous avons aujourd'hui la motion Bokanowski. Je demande à la Chambre à quoi l'ont conduite tous ces délais et ces ajournements. Quel est le progrès fait depuis cette époque? Quel progrès sensible avons-nous marqué? En quoi la situation a-t-elle changé d'une façon substantielle? Je répète que, devant cet échec de la politique d'atermoiements, il ne peut plus être aujourd'hui question de simples protestations de bonne volonté ou de simples promesses à terme. Il faut que la Chambre se résolve et déclare la solution qu'elle aura prise. C'est à cette résolution que nous la convions par l'amendement que nous avons déposé et c'est la signification très nette qui s'y attache tout naturellement.

Je sais — et je n'insiste pas sur ce point — qu'au point de vue dépenses et crédits, au point de vue purement financier, notre amendement se heurte à une objection toute naturelle.

Nous avons chiffré à 180 millions les économies que pourrait procurer le rappel sans conditions des troupes de Cilicie. J'ignore complètement si ce chiffre est exact, car il est bien clair que même le rappel sans conditions ne ferait pas disparaître un certain nombre de dépenses; que le rappel en comporte; que l'entretien des troupes une fois rappelées en comporte également et que des dépenses seraient nécessaires aussi pour la protection militaire de la frontière de Syrie. Pour notre part, nous ne mêlons pas cette dernière question à celle de Cilicie, non pas que nous acquiescions purement et simplement à la politique qui se pratique actuellement en Syrie, mais les deux questions, au point de vue qui nous préoccupe, sont essentiellement distinctes.

Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la question de la paix avec la Turquie. A ce point de vue, la question de la Syrie se distingue de celle de Cilicie, et au point de vue politique et au point de vue diplomatique et au point de vue des rapports des Alliés et de nos rapports avec les Turcs.

Nous avons demandé — c'est la Commission des finances qui, par une motion explicite, l'avait fait la première — nous avons demandé au ministre de la guerre de chiffrer les deux catégories de dépenses afférentes à ces deux objets précis et, par conséquent, de chiffrer aussi l'économie que pourrait procurer le rappel sans condition des troupes de Cilicie dont, par cette même motion, la Commission des finances avait affirmé le principe.

M. BOVIER-LAPIERRE. — Il s'agit du rappel immédiat.

M. LÉON BLUM. — Nous n'avons pas recueilli ces renseignements. Ils ne nous ont pas été fournis. D'ailleurs, dès le lendemain, la Commission des finances a bien voulu relever le Gouvernement de la sorte de mandat qu'elle lui avait confié à cet effet.

Nous avons été dans l'obligation de fixer au jugé un chiffre de dépenses et un chiffre de réduction de crédits. Le chiffre que nous vous proposons n'a qu'un caractère purement indicatif, mais je n'ai pas dissimulé à la Chambre la signification nette et catégorique qu'il comporte. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

J'ai achevé les quelques explications que je voulais fournir à la Chambre. Je n'ai pas le désir de terminer par de grandes phrases. Je n'en ai ni le goût, ni l'habitude. Je prie seulement chacun des membres de cette Chambre de vouloir bien se demander, en déposant son bulletin dans l'urne, si vraiment, en conscience, il estime que l'état de la France, sa situation dans le monde, l'état de ses finances, de sa population, permet de persévérer dans une politique qui, à notre avis, est une politique de gaspillage, d'une part, et d'imprudence de l'autre.

Je prie mes collègues de se demander si vraiment, dans cette partie du monde comme dans les autres, il n'est pas temps, par tous les moyens en notre pouvoir, d'établir quelque chose qui ressemble à un commencement de paix.

Je ne crois pas, je le répète, que les promesses et les engagements à terme suffisent. Je crois qu'il faut de toute nécessité s'arracher à une sorte d'engrenage dans lequel nous sommes, à la rigueur par un mouvement brutal et violent, ce mouvement dût-il être douloureux à chacun d'entre-nous.

Je crois, pour me résumer, qu'il faut agir ainsi, qu'il faut, dès aujourd'hui, nous dégager par un acte de résolution courageux et viril, d'une aventure dont personne ne peut prévoir le coût en hommes et en argent, dont personne ne peut prévoir l'issue. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. MARCEL HABERT. — C'est au Gouvernement à choisir son heure.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — S'il est un homme à qui l'on ne puisse pas, en bonne justice, reprocher de n'avoir pas fait évoluer les affaires de l'Orient vers la paix, c'est bien moi. (*Très bien! très bien!*)

J'ai fait un grand effort dans le sens de la modification du traité de Sèvres et je suis sûr qu'il n'est pas un Turc qui ne s'en soit rendu compte et qui ne le dise.

Par conséquent, l'honorable M. Blum n'a pas raison quand il dit que nous allons d'atermoiements en atermoiements. J'ai essayé d'obtenir des résultats. A Londres, un accord a été signé entre les représentants d'Angora et le Gouvernement français.

Cet accord n'a pas été ratifié par l'Assemblée d'Angora pour diverses raisons que j'ai expliquées à la Chambre, parmi lesquelles il en est de respectables et qui méritent

d'être prises en considération. Une nouvelle négociation est en cours, et nous faisons tout pour la faire aboutir à un prompt résultat.

Messieurs, quelle est la proposition de l'honorable M. Blum? La voici :

Que M. Blum le veuille ou non, il y a en Cilicie des troupes françaises en face desquelles sont des troupes turques. Pendant un certain nombre de mois, malheureusement, elles ont été engagées dans des hostilités qui ont fait couler bien du sang, et l'un des avantages de l'accord conclu à Londres a été d'arrêter les hostilités. Si cela paraît négligeable à M. Blum, j'ai le droit, moi, de considérer comme un résultat dont je peux me féliciter, que depuis cette époque, les troupes kémalistes et les nôtres ne se tirent plus de coups de fusil.

M. LENAÏL. — Certes oui!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est déjà quelque chose, Monsieur Blum. C'est un résultat qui vaut un discours. (*Très bien! très bien! — Sourires.*)

Maintenant, nous négocions pour que nos positions respectives soient assurées. Sur quel terrain se font nos négociations? Les Turcs nous disent: « Allez-vous en! » C'est bien naturel, de leur part. Nous répondons: « Pas avant d'avoir réglé nos affaires. Nous avons des prisonniers dont la situation est douloureuse et qu'il faut nous rendre. Nous avons pris, vis-à-vis des nations, l'engagement d'assurer la sécurité des personnes et des biens en Cilicie. Il faut arrêter une organisation commune, qui soit viable. Nous ne pouvons pas nous en aller sans cela. »

Puis, nous voulons maintenir l'état de choses en Syrie. Or, tant que tout cela n'aura pas été réglé, il n'y aura rien de fait.

Si votre proposition était adoptée, son résultat, sa conséquence serait que toute négociation deviendrait impossible et que vous auriez reculé d'autant la paix ou que le Gouvernement ferait ce geste imprudent de retirer tout de suite, par télégramme, ses troupes de Cilicie. Et peut-être celles-ci seraient-elles suivies, je ne dis pas des troupes régulières, mais par des bandes armées, comme il y en a dans ce pays, qui vous feraient chèrement expier votre geste. (*Applaudissements.*)

M. MARCEL HABERT. — Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il y a tout un ensemble de mesures, de précautions à prendre, sans lesquelles il n'y a pas de paix solide possible.

Or, nous, nous voulons la paix avec le peuple turc dans des conditions de solidité et d'amitié complètes. (*Applaudissements.*)

Pour arriver à ce résultat, il faut qu'il n'y ait plus de malentendus entre nous. (*Très bien! très bien!*)

Il y en a eu plusieurs: d'abord la frontière.

Il faut que les nationalistes turcs sachent bien qu'il n'est nullement dans la volonté française d'empiéter sur le principe des nationalités et que nous accepterons parfaitement qu'une Commission mixte règle sur le terrain la frontière de telle manière que nous ne prenions pas des gens se réclamant de l'autorité turque.

Les Turcs devront admettre aussi que des villes comme Alep ont le droit d'être assurées de leur alimentation en eau.

Ils admettront qu'autour d'Alexandrette — ils le demandent pour Constantinople et ils ont raison — il y ait une zone de démilitarisation qui assure une sécurité complète pour les deux peuples l'un vis-à-vis de l'autre.

M. MARCEL HABERT. — C'est le bon sens même.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce sont toujours ces questions qu'il faut régler.

Il est très possible qu'elles soient réglées dans un court délai, peut-être dans quinze jours, peut-être avant. Elles auraient fait un grand progrès si votre motion n'avait pas été adoptée, Monsieur Blum.

Tenez, je le disais ces jours-ci — on m'objectait que j'avais tort d'employer cet argument et que ce n'était probablement pas vrai — nous avons un ami, un bon Français, qui a été dans cette Chambre, qui n'a pas été favorable au traité de Sèvres, qui a des sympathies en Turquie, qui a voulu y aller récemment et qui a demandé au Gouvernement s'il ne serait pas intéressant pour nous de savoir ce qui se passe à Angora: M. Franklin-Bouillon. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Il voyait les choses comme vous, peut-être même avec plus d'ardeur que vous. Il allait vers les conclusions très vite, il les sentait très possibles et je dois dire que les délégués d'Angora, qui sont à Paris, sont dans d'excellentes dispositions. Ce sont des hommes d'une très grande loyauté, qui l'ont montré à Angora, à leur retour de Londres et sur la parole desquels nous n'avons pas de raison d'avoir des doutes, avec lesquels je vous assure que nous aurons des conversations les plus amicales, avec la bonne volonté d'arriver à un résultat commun.

Savez-vous le résultat qu'a produit cette motion, repoussant en principe les crédits?

Un télégramme de M. Franklin-Bouillon, transmis avant-hier par le général Gouraud, l'indique en ces termes:

« J'ai le devoir de vous signaler l'effet détestable produit ici par le radiotélégramme annonçant le refus des crédits pour la Cilicie et la Syrie. On n'aurait pas agi autrement si on avait résolu de paralyser toutes nos négociations avec les Turcs et de rendre impossible notre position en Cilicie, en relevant le courage de tous ceux qui sont groupés contre nous. » (*Applaudissements à gauche, à droite et au centre.*)

Voilà le résultat.

Dans ces conditions, persisterez-vous dans votre attitude?

La Commission des finances a très bien compris la situation. Elle avait un désir d'économies bien naturel, elle avait le désir de voir la paix réalisée le plus vite possible, d'arriver au point où le pays n'aurait plus à supporter des charges militaires aussi lourdes, dans une contrée que nous n'avons pas l'intention d'occuper.

La Commission des finances a été parfaitement d'accord avec le Gouvernement pour marquer son intention par une réduction de crédits, mais tout en laissant au Gouvernement la possibilité de soutenir les revendications françaises dans ce qu'elles ont de juste et le drapeau français en tant qu'il est engagé là-bas. (*Applaudissements.*)

Pour faire la paix, Monsieur Blum, il faut être deux.

Dans les circonstances auxquelles vous faites allusion, il ne suffit pas de retirer ses armées pour que la paix soit faite; il faut régler les problèmes qui sont pendants entre les deux pays.

Vous proposez de réduire les crédits à 100 millions, à titre d'indication. Vous avez estimé arbitrairement que ce chiffre suffirait. Si l'amendement était adopté, il nous obligerait à envoyer là-bas à nos troupes, par télégramme, l'ordre de retour et cela au moment où les conditions sont des plus périlleuses en Syrie, alors que rien n'est réglé. Je dois dire même que si j'étais un Turc d'Angora, je regretterais une pareille solution.

Ce qu'on doit désirer des deux côtés, c'est un bel et bon accord, qui règle notre situation les uns vis-à-vis des autres, qui établisse une paix durable et crée des possibilités de collaboration dans ce pays où nous n'avons aucune espèce d'arrière-pensée d'oppression ni politique ni économique.

Tel est notre sentiment. Si la Chambre veut donner de la force aux négociateurs, je la prie donc de voter les crédits.

J'ai dit ce matin à la Chambre, pour montrer à quel point nous étions d'accord sur notre politique en Syrie

même, et combien nous voulions faire légère notre Administration dans ce pays, que nous avons proposé, pour 1922, de ramener le budget qui était, pour cette année, de 130 millions à 20 millions, c'est-à-dire de le diminuer de 100 millions. C'est bien ce qui montre notre bonne volonté de régler la question pacifiquement.

Notez qu'il est très possible, très probable, je dirai même très certain, selon moi, que les crédits que vous porterez ne seront pas utilisés. Mais ce que la Chambre nous donnera en les votant, c'est une force de négociation, c'est la volonté affirmée par elle, qu'elle veut bien la paix avec les Turcs d'Angora, à la condition que les intérêts réciproques soient réglés sans équivoque et sans malentendu possible. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Rapporteur général.

M. MAURICE BOKANOWSKI, rapporteur général. — Messieurs, la Commission des Finances vous demande de rejeter l'amendement de M. Blum, d'abord pour les hautes raisons politiques que M. le Président du Conseil vient de rappeler, ensuite parce que le chiffre de 100 millions proposé serait tout à fait insuffisant pour l'entretien des hommes, des chevaux et du matériel qui se trouvent en ce moment dans le Levant.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — C'est évident.

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL. — Que nos bataillons soient en Cilicie, sur les hauteurs que, pour des raisons d'ordre stratégique, leurs chefs ont décidé d'occuper, ou qu'ils soient dans les plaines de la Syrie, selon le vœu de M. Blum et de ses amis, il n'en faut pas moins pourvoir à leur entretien. Or, nos 78.000 hommes de troupe coûtent 12 fr. 12 environ par jour chacun, et les 25.000 chevaux entraînent également des dépenses assez élevées. L'armée du Levant revient au minimum de 45 à 47 millions de francs par mois. L'amendement proposé n'assurerait sa subsistance que pendant deux mois à dater du 1^{er} juillet.

Par conséquent, même si vous entriez dans la voie proposée par l'honorable M. Blum, et si l'armée tout entière descendait dans les plaines de Syrie il y aurait lieu de voter le crédit proposé par la Commission, qui est de 46 millions inférieur à celui que demandait originairement le Gouvernement : 280 millions pour six mois.

Si, par hypothèse, le Gouvernement, d'accord avec l'Assemblée, estimait possible l'évacuation immédiate, nous serions dans l'obligation de vous demander des crédits complémentaires pour les opérations de transport par terre et par mer. Il est vrai que l'entretien des troupes évacuées dans la métropole serait moins onéreux, puisque l'homme ne coûte en France que 6 fr. 35 environ par jour. Une compensation s'établirait entre les frais de transport et l'économie ainsi réalisée. Mais peu de chose nous reviendrait sur les 280 millions.

M. Blum disait, tout à l'heure, qu'il n'attachait à son amendement qu'une valeur de principe et que son but était de faire prendre un vœu en considération par la Chambre.

Sur le vœu, tout le monde est d'accord, et la Commission des Finances, et le Gouvernement, et je crois aussi l'Assemblée, désirent renouer des relations de paix avec la Turquie. Nous désirons qu'au plus tôt les négociations entreprises par le Gouvernement aboutissent à faire renaître les rapports traditionnels d'amitié entre nos deux nations.

Mais, dans la pensée de la Commission des Finances, personne ne s'y est mépris, je pense, « négociateur » ne veut pas dire « capituler » et « fuir ». (*Très bien! très bien!*) Négociateur, c'est obtenir un accord loyal et sincère qui assurera les garanties juridiques nécessaires à la sécurité de la Syrie et à celle des personnes et des biens placés sous la sauvegarde de la France. Tant que nous n'aurons pas ces garanties juridiques, nous ne pourrions abandonner les

garanties stratégiques que nous assure l'occupation des plateaux et des cols de la Cilicie.

Il dépend donc entièrement de l'Assemblée d'Angora que la paix soit faite et l'évacuation de la Cilicie opérée. En attendant cette heure, la Commission ne peut que vous recommander le vote des crédits demandés. (*Applaudissements.*)

A la suite de cette discussion, l'amendement de M. Blum et de ses collègues, repoussé par le Gouvernement et par la Commission des Finances, a été écarté par la Chambre par 438 voix contre 114, et le chapitre E 32, mis aux voix avec le chiffre de 280 millions, a été voté par la Chambre des Députés.

L'agitation en Palestine. — Lord Sydenham, ému des troubles qui se sont récemment produits en Palestine, et dont l'*Asie française* a parlé dans son numéro de mai (p. 217), a demandé au Lord Chancelier, le 8 juin, des informations au sujet de ces troubles. Il a demandé en même temps si le rapport de la commission présidée par le général Palin et relatif aux troubles de Jérusalem de Pâques 1920 serait publié comme « Parliamentary Paper ».

Le Lord Chancelier a répondu à la Chambre des Lords que la mission chargée d'enquêter sur les récentes émeutes de Jaffa et d'ailleurs, n'avait pas encore déposé son rapport, et que, précisément, les causes de ces émeutes constituaient l'objet principal de son enquête. Il s'est déclaré incapable de dire, par conséquent, si le rapport futur présenté au Gouvernement par la Commission pourrait être publié ou non. Par contre, il a déclaré que le rapport de la Commission Palin relatif aux troubles de Jérusalem de Pâques 1920 ne serait pas publié. Sir Hubert Samuel ayant estimé, au moment même où ce rapport fut déposé, que sa publication ne produirait aucun résultat utile et pourrait nuire aux desseins de son gouvernement, les ministres de Sa Majesté se sont rangés à son avis. Aujourd'hui, après un tel laps de temps, la publication de ce rapport serait inutile.

On peut différer d'opinion avec le Lord Chancelier au sujet de la publication du rapport Palin, et estimer que ce document demeure toujours d'actualité. Voilà du moins l'enseignement qui se dégage pour nous des nouveaux troubles qui se sont produits en Palestine.

Les troubles de Jaffa. — C'est à Jaffa que ces troubles ont eu lieu, dans la seconde quinzaine de juin. Les bateliers chrétiens du port ont refusé de débarquer les émigrants juifs qui étaient arrivés en rade, et, de ce fait, plusieurs navires se sont trouvés immobilisés, ne pouvant débarquer ni leurs passagers ni leurs marchandises. Cette situation, qui occasionnait naturellement une tension dans les rapports entre chrétiens et israélites, s'est aggravée lorsque les autorités anglaises ont essayé, à l'aide de troupes, de pro-

céder au débarquement des émigrants. Il y a eu conflit sanglant, des morts et des blessés.

On s'explique parfaitement ces troubles, comme aussi ceux du mois de mai, si l'on pense que les Arabes sont convaincus du mauvais vouloir du gouvernement britannique à leur égard. Vainement, sir Herbert Samuel affirme-t-il la parfaite impartialité anglaise; les Arabes sont persuadés du contraire; pour eux, les Anglais ne s'occupent que des Juifs. Ce n'est pas par des paroles ni par des promesses que le Haut-Commissaire pourra détruire cette opinion, mais par des actes. Or, au milieu de juin encore, le correspondant du *Times* à Jérusalem reconnaissait que sir Herbert ne pouvait, en s'adressant aux Arabes, invoquer aucune mesure à l'appui de ses allégations.

Les pénalités infligées par une cour spéciale siégeant au Caire à différentes personnes impliquées dans les troubles qui se sont produits en mai à Jaffa, ne sont pas un de ces actes. Sans doute, quelques policiers juifs ont-ils été sévèrement condamnés en même temps que quelques Arabes; mais il faut autre chose pour donner satisfaction aux musulmans de Palestine.

L'émir Fayçal à Bagdad. — Si on ignore ce qui se passe en Transjordanie, on sait, par contre, que l'émir Fayçal s'est rendu en Mésopotamie, où les voies lui avaient été préparées de toutes les manières. Dès le 16 juin, dans une réunion du Conseil d'Etat provisoire de la contrée, le nakib de Bagdad, qui présidait, avait annoncé l'arrivée prochaine de l'Émir et proposé qu'il fût reçu solennellement. C'est ce qui a été fait.

Déjà Fayçal avait trouvé à Bassora, le 24 juin, l'accueil le plus hospitalier. Acclamé par la population alors qu'il traversait la ville en grande pompe, entouré d'une escorte de cavalerie, il a agi en souverain beaucoup plus qu'en prétendant, recevant des délégations, etc. Sans doute a-t-il, dans un discours, déclaré n'être nullement animé par l'ambition, lui personnellement, et n'agir que par patriotisme; sans doute, a-t-il invité les habitants de l'Irak à servir celui, quel qu'il fût, qui serait choisi pour gouverner leur pays. En fait, il travaillait pour lui-même, car, tôt après, c'est lui que ses partisans ont salué, dans une réunion, comme « le premier roi de l'Irak ».

Après un court voyage aux villes saintes, toutes proches, de Nedjef et de Kerbela, l'émir Fayçal est arrivé à Bagdad, le 29 juin. Il y a été l'hôte du gouvernement provisoire. Quelques jours plus tard, le Conseil provisoire de l'Irak a déclaré que le nouveau venu répondait parfaitement au désir du pays et donnerait pleine satisfaction comme chef de l'Etat; il a donc conclu à la proclamation de l'émir Fayçal comme roi de l'Irak, à la condition que le gouvernement serait constitutionnel, démocratique et représentatif. Néanmoins, le Haut-Commissaire britannique a désiré qu'une sorte de referendum fût organisé dans le pays et qu'une manifestation populaire vint confirmer la décision du Conseil. Pour ne pas retarder indéfiniment le

vote, on a renoncé à introduire dans l'Irak un système électoral moderne; on se contentera du mode de suffrage qui était en vigueur sous le régime ottoman. C'est dans de telles conditions que, sur l'invitation du Conseil d'Etat, le ministre de l'Intérieur a organisé la consultation populaire.

Le résultat n'en saurait être douteux, et on ne peut que le regretter. C'est une preuve nouvelle de la manière dont les coloniaux britanniques entendent et pratiquent la bonne intelligence avec la France.

Extrême-Orient

La Conférence de Washington et les questions d'Extrême-Orient. — Nous avons parlé plus haut (p. 280-283) de la Conférence que le président Harding a pris l'initiative de convoquer à Washington pour traiter la question de la limitation des armements. Voici en quels termes une note officielle américaine a rendu publique cette initiative du Président de la Confédération des États-Unis :

Le Président des États-Unis, étant donnée la très haute importance de la limitation des armements, a pressenti, non officiellement, mais d'une manière bien nette, le groupe des puissances désignées jusqu'ici sous la dénomination de « principales puissances alliées et associées », c'est-à-dire la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, et le Japon, afin de s'assurer s'il leur était agréable de prendre part à une conférence sur cette question à Washington, à une date devant être fixée d'un commun accord. Si la proposition est jugée acceptable, il sera procédé à l'envoi de députations formelles à une telle conférence.

Il est manifeste que la question de la limitation des armements est étroitement liée au problème du Pacifique et de l'Extrême-Orient, et le Président a suggéré que les puissances intéressées examinent tout ce qui se rapporte à la solution de ces problèmes: Afin qu'un accord puisse intervenir touchant les principes et les politiques en Extrême-Orient, ceci a été communiqué aux puissances intéressées et la Chine a été également invitée à prendre part à la discussion relative au problème de l'Extrême-Orient.

De son côté, l'Agence Reuter a publié, à Londres, à ce sujet, une note officielle britannique ainsi conçue :

Après la discussion à Londres, par la Conférence des premiers ministres de l'Empire britannique et d'autres représentants de cet Empire, au sujet de la politique du Pacifique et de l'Extrême-Orient, et comme résultat de l'échange de vues qui s'en est suivi avec les États-Unis, le Japon et la Chine, le Président Harding a pris l'initiative de convoquer une conférence pour la limitation des armements, conférence qui sera précédée par des conversations sur les questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient entre les puissances les plus étroitement intéressées.

Nous pourrions enfin citer les paroles que M. Aristide Briand a prononcées au sujet de la

future Conférence, soit à la Chambre des Députés, soit au Sénat. Malheureusement, la place nous manque par suite de l'abondance des matières; peut-être aurons-nous occasion d'en citer quelques phrases un peu plus tard.

Il y aurait beaucoup à dire sur les conversations qui se sont immédiatement engagées, de tous les côtés, entre les Gouvernements intéressés au sujet de la future Conférence de Washington. Contentons-nous de retenir ici que, finalement, la date d'ouverture de la Conférence a été fixée au 11 novembre.

CHINE

La Conférence de Washington et la Chine. — L'invitation adressée par les États-Unis à la Chine a été acceptée avec grand plaisir par le Gouvernement de Pékin, qui se fera représenter à Washington à la date du 11 novembre. Le règlement définitif de l'affaire du Chantoung, la confirmation de ses droits de souveraineté (contrôle des services postaux et des services radiotélégraphiques chinois), voilà ce que les délégués chinois devront, semble-t-il, demander à Washington, comme aussi la reconnaissance officielle du caractère temporaire des tribunaux étrangers et des concessions étrangères en Chine.

La question de l'extraterritorialité. — Après bien d'autres pays dont l'*Asie française* a, depuis quelques mois, signalé le consentement aux exigences nouvelles de la Chine, l'Allemagne a renoncé à son tour, pour ses nationaux, au bénéfice de l'extraterritorialité. Désormais, en vertu de l'accord sino-allemand du 20 mai dernier, il n'y a plus de juridiction consulaire allemande en Chine, et les Allemands résidant sur le territoire de la République chinoise, sont placés, tant leurs personnes que leurs biens, sous la juridiction des tribunaux locaux.

Ainsi se trouve acceptée, par une puissance européenne d'importance considérable, une des revendications auxquelles le Gouvernement chinois attache le plus de prix.

Pendant les mois qui ont précédé la conclusion de la paix entre Allemagne et Chine, la question de l'extraterritorialité avait été examinée et discutée à nouveau avec une véritable passion. A la suite d'un vœu émis par un Congrès de Chambres de Commerce japonaises en faveur de l'abolition de ce privilège, on avait vu paraître une foule d'articles concluant dans ce sens, comme aussi formuler, à la fin de meetings d'étudiants et de banquets sino-étrangers, des vœux tendant à la disparition de ce privilège « humiliant » pour la souveraineté chinoise. Il faut s'attendre, après ce nouveau succès remporté dans ce sens par la Chine, à la continuation de cette campagne, dont dit-on, certains conseillers étrangers du Gouvernement de Pékin verraient la réussite d'un bon œil.

Sans doute, convient-il de reconnaître, en se plaçant au point de vue officiel, qu'il y a là une situation un peu anormale et une légère diminution de pouvoir. Mais c'est pure « question de face », et dont les étrangers ne sauraient se préoccuper outre mesure; ils ne pourront en tenir compte que le jour où la justice chinoise cessera d'être... ce qu'elle est actuellement, et sera devenue vraiment régulière et normale. Que des étudiants retour d'Europe, tout férus des théories qu'ils ont puisées dans l'enseignement des Universités, soient désireux de les appliquer en Chine, qu'ils débarquent pleins de belles illusions sur le désintéressement de l'administration et de la justice chinoises, on se l'explique; mais comme on comprend, par contre, l'abstention symptomatique des négociants dans une campagne de ce genre! Rien de plus éloquent que le silence des Chambres de commerce chinoises sur la question de l'extraterritorialité, sinon l'empressement avec lequel les commerçants chinois viennent s'établir sur le territoire des concessions étrangères, pour y jouir d'une protection dont ils apprécient tous les bienfaits. Ils n'hésitent pas, quant à eux, à faire bon marché des prétentions de leur Gouvernement pour tirer, de leur séjour sur une concession européenne, des avantages qu'ils ne trouveraient pas, à quelques mètres de là, dans la cité chinoise de la même ville.

Si les commerçants chinois se comportent de la sorte, est-ce aux étrangers qui bénéficient encore du régime de l'extraterritorialité à réclamer son abolition? Que ceux qui en sont privés fassent comme « le renard qui a la queue coupée » du fabuliste, rien de plus naturel; ils cherchent à se consoler de leur misère en augmentant le nombre de leurs compagnons d'infortune. Quant aux autres, pourquoi consentiraient-ils à vivre, en Chine, sous le régime de la loi chinoise et non pas sous le régime de leur statut national? Ils ont tout bénéfice à le conserver, comme aussi tout bénéfice à recourir, dans leurs différends avec les Chinois, à ces cours mixtes, qui jugent sur le territoire des concessions conformément à la loi chinoise, mais qui le font avec une intégrité dont ne font malheureusement pas montre les juges chinois.

Que ceux-ci réforment leur manière d'agir, et qu'ils se comportent à l'européenne! Qu'ils donnent confiance dans leur intégrité et se montrent les scrupuleux serviteurs de ces lois dont ils sont chargés d'assurer l'observation. Le jour où les Chinois auront relevé leur pays, où ils l'auront doté d'un gouvernement fort, d'une administration saine et d'une bonne justice, les étrangers seront les premiers à renoncer au bénéfice de l'extraterritorialité. En attendant, ils préfèrent très légitimement s'y tenir, car l'extraterritorialité leur assure la sécurité qui leur est nécessaire et sans laquelle ils ne pourraient pas songer à apporter aux Chinois une véritable collaboration ni à les aider dans la mise en valeur des immenses ressources de leur pays. Le Gouvernement chinois se rend compte de cet état d'esprit; mais il ne désespère pas de le combattre

avec succès dans les réunions internationales auxquelles il participe. Aussi verra-t-on combattre le privilège de l'extraterritorialité par ses délégués, soit dans les réunions de l'Assemblée des Nations, soit à la Conférence de Washington.

Reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne. — A la suite de l'approbation des arrangements sino-allemands concernant le rétablissement de l'état de paix, le D^r Borch, qui représentait déjà de façon officieuse le Deutschland à Pékin, a été nommé chargé d'affaires; il a rouvert officiellement au début de juillet la légation d'Allemagne dans cette ville. Simultanément, le D^r Chang Yuen Kai, qui a reçu le titre de chargé d'affaires de Chine en Allemagne, a fait de même à Berlin.

Désormais, a déclaré celui-ci à un rédacteur du *Tageblatt*, tombent toutes les mesures édictées en Chine contre les Allemands au cours de la Grande Guerre, et les autorisations deviendront plus faciles pour les Allemands désireux de se rendre en Chine. En 1920, 200 passeports seulement ont été visés pour des Allemands désireux de se rendre en part, à destination de la Chine. Il semble qu'il y ait actuellement un millier d'Allemands dans le pays; on en comptait environ 5.000 avant la guerre de 1914. En ce qui concerne les relations commerciales, elles ont complètement repris.

La guerre civile dans le Sud. — Pour se venger de l'opposition que le Kouang-Si avait faite à son élection comme président de la République du Sud de la Chine, le 7 avril dernier, le D^r Sun Yat Sen a décidé d'engager une nouvelle action militaire contre les chefs militaires de cette province. Après avoir amené à sa façon de voir les autorités militaires du Kouang-Toung, il a commencé contre les premiers les hostilités dans la première quinzaine de juin et fait envahir par ses troupes la partie occidentale du Kouang-Toung; mais, s'ils ont été heureux de ce côté et tout à fait dans le Sud, à Pakhoï, sur le golfe du Tonkin, les gens du Kouang-Toung ont été tenus en échec dans le Sud-Ouest, à la limite des deux provinces, et n'ont pas pu empêcher les soldats du Kouang-Si de s'emparer de Wou-Tchéou sur le Si-Kiang.

Ainsi, la situation ne perd rien, dans le Sud de la Chine, de sa complication antérieure. L'anarchie règne toujours dans toute cette partie du pays, qui continue de s'effriter lamentablement.

Le brigandage. — A différentes reprises déjà, l'Asie française a eu l'occasion de signaler les désordres causés dans le pays par des soldats mal payés, mal instruits et mal disciplinés qui se sont plus d'une fois transformés en brigands. On a pu, au début de juin, relever deux nouveaux exemples de ce genre: le pillage d'Ichang le 4 et celui de Wouchang le 7 juin. On sait ce qu'est Ichang, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à propos d'un autre pillage, qui eut lieu en

novembre 1920 (cf. le n^o de janvier 1921, p. 42). Nombre de propriétés étrangères y ont été saccagées, à débiter par le consulat nippon, par les agences de la Standard Oil et de l'Asiatic Petroleum Co., etc., et beaucoup de marchands chinois, qui se relevaient à peine du pillage de novembre dernier, ont été complètement ruinés.

A Wouchang, qui est située sur la rive droite du Yang-tse en face de Han-Keou, les maisons européennes ont beaucoup moins souffert; mais les établissements chinois eux-mêmes, à débiter par la Monnaie provinciale, par la Banque du Gouvernement, etc., ont subi des dégâts considérables, conséquences de l'incendie et du pillage auxquels se sont adonnés des régiments qui venaient d'être dissous et aux soldats desquels on avait donné, avant leur départ, une solde absolument insuffisante.

Après avoir raconté succinctement ces scènes de pillage, le correspondant du *Times* montre qu'elles se reproduiront fatalement encore. Comment pourrait-il en être autrement? Le Gouvernement central voit cesser son autorité aux murs de Pékin, dit-il; les toukouns des différentes provinces sont à peine les maîtres, chacun dans sa circonscription. Il sera impossible de reconstruire l'autorité civile et un gouvernement organisé tant que les bandes de soldats indisciplinés et impayés n'auront pas été réduites à l'obéissance.

La production du camphre. — Si, comme nous l'avons indiqué naguère, le Japon est (surtout de par Formose) le grand producteur du camphre, la Chine contribue aussi pour sa part à fournir le monde du camphre qu'il consomme en quantités toujours croissantes. Voilà ce qui ressort d'un tout récent travail de M. le vice-consul de France A. Troy, inséré dans le *Bulletin Commercial d'Extrême-Orient*. Six provinces chinoises produisent du camphre en quantité appréciable: le Kiang-Sou, le Tché-Kiang, le Fou-Kien, le Kiang-si, le Kouang-Tong et le Kouang-Si, c'est-à-dire des provinces, côtières pour la plupart, situées sous la même latitude ou sous des latitudes approchées de celle de Formose.

De ces provinces, celle qui en a le plus exporté en 1919 est le Kiang-Si, d'où sont sortis 7.123 piculs (430.608 kilog.) par le port ouvert de Kiu-kiang. Vient ensuite le Fou-Kien: 7.064 piculs ou 427.040 kilog. exportés en 1919 par les deux ports ouverts de Fou-tcheou et d'Amoy. Sensiblement moindres sont les quantités de camphre sorties des provinces de Kiang-Sou (5.913 piculs ou 357.458 kilog. par Changhaï) et de Kouang-Tong (4.469 piculs ou 270.164 kilog. par Swatow, Canton, Samshui, Lappa, Kowlown, Kongmoon et Pakhoi). Le Kouang-Si vient au cinquième rang avec 1.321 piculs, soit 79.858 kilog., suivi d'assez près par le Tché-Kiang, qui a exporté en 1919, par ses trois ports ouverts de Ningpo, Wenchow et Santuao, 1.000 piculs ou 60.453 kilog. de camphre.

JAPON

Le voyage du prince Hirohito. — Après un long séjour en Angleterre et une visite de trois semaines en France (visite coupée par une courte excursion en Belgique et aux Pays-Bas), le prince Hirohito s'est embarqué à Toulon, le 9 juillet, sur le cuirassé *Koshima*, qu'accompagnait le croiseur *Katori*. Deux jours après, il est arrivé à Naples, où il est revenu quelques jours plus tard après un court séjour à Rome, où il a été reçu non pas seulement au Quirinal, mais aussi au Vatican. C'est de là que le prince héritier du Japon est parti, le 24 juillet, pour regagner son pays natal.

La Conférence du désarmement et le Japon.

L'invitation, adressée par le président Harding au Japon, de participer à la Conférence qui étudiera, à Washington, le 11 novembre prochain, troisième anniversaire de la signature de l'armistice, la question du désarmement et aussi les questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient, n'était nullement pour surprendre les hommes d'Etat nippons. Cette invitation avait été précédée de coups de sonde à Tokio comme à Londres; aussi le Gouvernement japonais a-t-il répondu très rapidement à l'invitation qui lui avait été adressée par le cabinet de Washington. Il a annoncé son acceptation par l'information officielle suivante :

Le Gouvernement japonais a envoyé le 13 juillet, par l'intermédiaire du chargé d'affaires américain, au Gouvernement des Etats-Unis, une réponse dans laquelle il déclare accepter très volontiers l'invitation des Etats-Unis de participer à une Conférence des cinq puissances dans le but de discuter la question des armements. En ce qui concerne les problèmes du Pacifique et d'Extrême-Orient, le Gouvernement japonais estime que le but poursuivi par la Conférence projetée sera plus facilement atteint, si le caractère et l'étendue des problèmes discutés sont d'abord clairement définis. Dans ce but, il a prié le Gouvernement des Etats-Unis de le mettre au courant de ses intentions.

En réponse au désir qu'avait ainsi témoigné le Japon, le Gouvernement des Etats-Unis a fait connaître à celui de l'Empire du Soleil levant de quelle manière il envisageait le programme de la future Conférence. Il ressort d'une note de l'*Associated Press* qu'aucun programme précis et limité ne serait déterminé à l'avance.

On croit savoir (dit cette note) que le point de vue du Gouvernement américain est que ce qui, après tout, importe le plus, c'est de réunir les puissances autour de la table du Conseil en laissant à chacune la liberté de parler et d'agir en toute franchise en vue d'une bonne entente. Le sentiment ici (à Tokio) est que, une fois cet objet atteint, un accord sera facilement obtenu quant aux sujets de discussion, pourvu qu'aucune des puissances ne se lie les mains avant que la Conférence commence.

De là, par le Gouvernement nippon, un nouvel examen de la question de la participation du Japon à la Conférence projetée, et la remise au Gouver-

nement de Tokio, le 23 juillet, d'une note américaine préconisant que : 1° les principales questions relatives au Pacifique et à l'Extrême-Orient seraient seules discutées; 2° les questions réglées par le Traité de Versailles, ainsi que celles du Chan-Toung et de la Sibérie, ne seraient pas discutées; 3° la question de l'île de Yap ne serait pas examinée à la Conférence.

Ainsi a été donné satisfaction au désir du Japon. Selon lui, le programme de la Conférence ne devait pas être fixé préalablement à sa convocation et les questions discutées ne devaient concerner que le problème général du désarmement; quant aux questions concernant uniquement certaines puissances particulières et ayant trait à des faits accomplis, elles devaient être soigneusement évitées. Puisque le Gouvernement nippon avait satisfaction, il a définitivement accepté de se rendre à Washington.

Le Japon n'en éprouve pas moins une certaine appréhension à l'égard de la Conférence. Si M. Hara, le premier ministre, a déclaré que « tout projet ayant pour but de promouvoir la paix et le bien-être à travers le monde est assuré d'être bien accueilli par le Gouvernement et le peuple japonais », si le Ministre de la Marine a dit, de son côté, que « le Japon n'a ni les moyens de s'offrir la course aux armements navals à outrance, ni le droit de courir le risque de demeurer isolé en refusant de joindre ses efforts à tous ceux qui seront tentés pour la limitation des armements », par contre, le comte Okuma a manifesté de sérieuses réserves.

L'avenir du Japon dépendra de la convention qui sera arrêtée à Washington. Le Japon a comme mission évidente de défendre les droits de l'Asie. Mais il est évident également, que les Etats-Unis vont s'efforcer de restreindre l'activité du Japon en Chine et en Sibérie, et qu'ils soutiendront les revendications de la Chine. La participation de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, de l'Italie et du Japon à la Conférence pour le désarmement se justifie. Mais nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi la Chine, elle aussi, a été convoquée à Washington.

Néanmoins, les Japonais estiment que l'abstention de leur pays serait une faute et que le Japon doit participer à la future Conférence de Washington. Ce sera pour le Japon une occasion de demander dans certains pays des droits qu'on lui refuse; si on réclame le même régime en Chine pour toutes les puissances, on ne saurait refuser au Japon l'égalité de traitement en ce qui concerne l'immigration en Amérique, en Australie, etc., ainsi que pour le commerce japonais en Indochine, dans les îles du Pacifique, ou ailleurs encore. Pour discuter ces différentes questions, le Japon doit être placé sur un pied de complète égalité.

L'alliance anglo-japonaise et la Société des Nations. — L'abondance des matières ne nous permet de parler aujourd'hui comme nous l'aurions désiré du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise; nous y reviendrons dans notre prochain numéro. Du moins devons-nous, dès maintenant,

signaler la courte note, signée conjointement de lord Curzon et du baron Hayashi, et datée de Londres le 7 juillet 1921, qui a été adressée à la Société des Nations. En voici la traduction :

Attendu que les Gouvernements de la Grande-Bretagne et du Japon ont informé la Ligue des Nations, par leur note conjointe du 8 juillet 1920, qu'ils reconnaissent le principe, au cas où l'accord du 13 juillet 1911, relatif à l'alliance anglo-japonaise s'rait continué après juillet 1921, de le faire en une forme qui ne serait pas inconciliable avec le pacte de la Société des Nations, ils notifient actuellement à la Société, en attendant une décision ultérieure, qu'ils ont, d'accord, résolu ce qui suit : Si, pendant que le traité reste en vigueur, il se présentait une situation telle que la procédure indiquée dans les clauses du traité fût incompatible avec la procédure prévue par le pacte de la Société des Nations, cette dernière procédure sera alors choisie et prévaudra sur celle qui est stipulée dans ledit traité.

La population de l'Empire d'après les dernières statistiques. — Les chiffres de population que contient notre numéro de mai (à la p. 222) présentent un intérêt que nous n'avons pas suffisamment mis en valeur et qu'il convient de montrer avec évidence. Ce ne sont plus, comme par le passé, de simples évaluations basées sur les rapports des mairies ; ils proviennent (du moins pour l'archipel métropolitain) d'un recensement direct qui a été effectué le 1^{er} octobre 1920. On doit, par conséquent, les tenir pour beaucoup plus exacts que les chiffres antérieurement publiés.

Les totaux de la population, soit pour l'ensemble de l'Empire, soit pour ses différentes parties, ne sont pas les seuls qui aient été publiés à la suite du recensement d'octobre 1920. Le nombre des familles, le nombre respectif des hommes et des femmes ont été fournis par le gouvernement. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici ces chiffres.

Les 55.971.140 habitants de la métropole, c'est-à-dire de l'archipel nippon lui-même, appartiennent à 11.222.051 familles. Formose compterait 690.000, Sakhaline 22.087 et la Corée 3.297.285 familles. Le total est ainsi, pour tout l'Empire, de 15.231.423 familles.

Au sein de ces familles, les deux éléments masculin et féminin se répartissent ainsi :

	Hommes	Femmes	Total
Métropole.....	28.042.995	27.928.145	55.971.140
Formose.....	1.894.141	1.760.257	3.654.398
Sakhaline.....	62.251	43.524	105.775
Corée.....	8.923.060	8.364.147	17.287.207
Total.....	38.922.447	38.093.073	77.015.520

Il convient de remarquer ici que tous ces chiffres ne sont pas également sûrs, et n'ont pas tous (nous l'avons donné plus haut à entendre) été obtenus de la même manière. Les chiffres concernant la Corée ne sont pas le résultat d'un recensement direct, et peut-on, d'autre part,

avoir une confiance absolue dans les chiffres qui sont relatifs à Formose et à Sakhaline? Ne tenons donc encore que pour approximatives la plupart des données, très intéressantes néanmoins, que nous venons de reproduire.

Ajoutons-y cette autre indication, tout à fait précise, que l'Empire possède 16 villes peuplées de plus de 100.000 âmes, dont les six plus importantes de beaucoup sont les suivantes :

Tokio.....	2.173.112	habitants
Osaka.....	1.251.972	—
Kôbe.....	608.208	—
Kyôto.....	591.305	—
Nagoya.....	492.990	—
Yokohama.....	422.942	—

Ainsi, à elles seules, six villes du Japon représentent une population totale de 5.540.529 habitants, le dixième de la population métropolitaine totale.

Le port de Yokohama. — Yokohama n'est, de par le chiffre de sa population, que la sixième ville du Japon actuel ; elle n'en demeure pas moins le grand port international du pays, et a, comme tel, besoin sans cesse d'améliorations et d'extensions de ses bassins maritimes. Aussi le gouvernement vient-il de décider que le troisième programme d'agrandissement du port de Yokohama allait être exécuté. Dix années seront nécessaires pour mener à bien les travaux, qui représenteront une dépense totale de 13.450.000 yen. Sur ce chiffre de dépenses, l'Etat assume 8.227.000 yen tandis que la ville même de Yokohama se charge du reste, soit 5.223.000 yen.

ASIE ANGLAISE

Le voyage du Prince de Galles. — Suivant une communication officielle du ministère de l'Inde, le Prince s'embarquera à la fin d'octobre sur le *Renown* ; il s'arrêtera à Gibraltar, à Malte, à Port-Saïd, à Aden, et visitera toute la Péninsule. Une nombreuse suite d'officiers supérieurs l'accompagnera, à bord du *Malaya*.

L'Inde à la Conférence de l'Empire. — Dans son discours inaugural, M. Lloyd George a rendu pleinement justice au loyalisme de l'Inde, qui s'est vaillamment et tout de suite mise au service du roi-empereur dans une guerre dont les causes lui étaient inconnues et le théâtre lointain.

Le loyalisme de l'Inde dans cette grande crise est pour moi une preuve éloquente du succès avec lequel l'Empire a jeté un pont entre les civilisations de l'Orient et de l'Occident, en conciliant d'énormes différences d'histoire, de tradition et de race, et en amenant l'âme et le génie d'un grand peuple asiatique à collaborer de bon gré avec le nôtre. D'importants changements se sont produits cette année dans l'Inde, et l'Inde marche à pas rapides vers

la libre administration de ses affaires. Elle a justifié de son droit à jouir d'un nouveau statut dans nos conseils; elle a gagné ce statut pendant la guerre et elle continue à le mériter pendant la paix. Je souhaite la bienvenue aux représentants de l'Inde dans notre grand Conseil de l'Empire d'aujourd'hui. Nous tirerons, j'en suis sûr, grand profit du fait que ses sentiments et ses intérêts nous seront exposés par ses propres représentants.

M. Sastri, l'un des deux délégués, a fait remarquer que la position qu'ils occupent à la Conférence n'est pas comparable à celle des représentants des Dominions.

Ces derniers sont venus ici parce qu'ils sont premiers ministres; le maharao de Koutch et moi, nous avons été simplement nommés par notre Gouvernement. Nous sentons que cela crée une grande différence dans notre statut, sinon dans les privilèges dont nous jouissons au cours de ces réunions. Nous espérons que, l'année prochaine ou dans deux ans, les successeurs qui prendront notre place viendront ici en vertu d'un meilleur droit. Nous n'avons pas encore acquis le complet statut d'un Dominion, mais nous nous sentons solidement plantés sur la route qui y conduit.

M. Sastri a fait allusion aux desiderata des musulmans de l'Inde. La tâche était délicate, puisqu'il est Hindou, aussi bien que son co-délégué; il s'en est acquitté avec beaucoup de mesure et de tact:

Je ne veux me risquer à faire qu'une remarque: dans les arrangements qui pourront être conclus au sujet de l'avenir de l'Empire turc, les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne devront se rappeler qu'ils ont à se montrer aussi chevaleresques et tendres qu'on est en droit de l'attendre d'un puissant vainqueur.

Il a ensuite abordé le problème capital, sur la solution duquel l'Inde jugera de la sincérité de la bienveillance britannique à son égard: le statut des Indiens dans les Dominions et dans les colonies.

Nous avons déjà consenti à une réduction de nos droits par le compromis de 1918, auquel a collaboré mon prédécesseur, lord Sinha; nous avons accepté que chaque Dominion et chaque partie autonome de l'Empire britannique ait le droit de régler la composition de sa population par des lois appropriées sur l'immigration. Nous n'avons nullement l'intention de revenir sur ce compromis; mais nous plaidons en faveur de nos compatriotes déjà pleinement domiciliés dans les différents dominions conformément aux lois qui y sont en vigueur; à ceux-là, il n'y a absolument aucune raison de refuser la plénitude des droits civils et civiques;... ils doivent être admis dans le corps des citoyens et jouir des mêmes droits que les autres sujets britanniques.

La situation politique. — Nous écrivions, le mois dernier: « Gandhi se laisserait-il amadouer? S'il le faisait, ses amis musulmans le suivraient-ils sur le chemin de la conciliation?... Si Gandhi devient un politicien constitutionnel, les événements d'Asie Mineure pourront amener les Musulmans à reprendre leur liberté ». Les faits ont jus-

tifié nos prévisions, plus tôt même que nous ne pensions.

L'attitude de l'ascète hindou vis-à-vis du vice-roi a déchaîné contre lui la colère des extrémistes musulmans. Sous le titre de « la désillusion de l'Inde », les *Islamic News* du 14 juillet publient un article de tête rempli de violents reproches à son égard:

Lord Reading a montré qu'il est un diplomate. L'Inde doit se méfier de lui. Par bonheur ou par malheur, parmi les chefs indiens, il y a des hommes qui, dans la simplicité de leur foi en leur « force psychique » et en la « victoire de la vérité », sont susceptibles de devenir les victimes de la ruse des diplomates occidentaux... Dans l'entrevue que Lord Reading a eue avec Gandhi, il semble que le « diplomate » ait découvert les points faibles du « saint » et en ait profité. L'abstention de toute violence est pour Gandhi un article de foi; il n'en est pas et ne peut jamais en être de même pour tout vrai Musulman; le Coran dit: « Ta vie est dans les représailles »... M. Gandhi se rappellera peut-être que les Musulmans n'ont jamais accepté comme un article de foi son programme de non-coopération sans violence. Il ne doit jamais oublier leur acceptation conditionnelle de ce programme comme d'une simple expérience: il a affirmé que c'était le meilleur et le plus sûr moyen d'obtenir réparation pour les torts faits au Califat. Jusqu'ici, cette expérience n'a pas réussi.

La question la plus urgente est celle de la défense du Califat: or, seul, Moustapha Kemal Pacha a obtenu quelque résultat sur ce point vital; sans son courage surhumain, son miraculeux génie d'organisation, son épée tranchante, il n'y aurait plus trace de Califat à l'heure actuelle, en dépit de la non-coopération, dont l'effet a, jusqu'ici, été nul. L'heure est donc venue de prendre des mesures énergiques et efficaces. Relever les parias et les « intangibles », « assécher » l'Inde, ce sont là assurément de nobles tâches, mais qui n'intéressent nullement les Musulmans: ils n'ont pas de parias et ne boivent pas de boissons alcooliques. Si l'on veut maintenir l'alliance hindou-musulmane, il faut exercer sur le peuple anglais une pression qui le force à rester neutre dans la lutte entre les nationalistes turcs et les Grecs.

Devant cette mise en demeure, Gandhi s'est déclaré partisan du boycottage absolu des étoffes importées de l'étranger. Ses compatriotes l'écouteront-ils? les villageois comprendront-ils la portée de la mesure qu'on leur conseille? Même dans les villes, il semble y avoir peu d'enthousiasme: à Bombay, sur 40 négociants convoqués par M. Gandhi, six seulement se sont engagés à ne vendre que des tissus indigènes.

*
**

Mais il existe d'autres causes de mécontentement contre lui. La rétractation des frères Ali (voir *Asie Française*, juin 1921, p. 270), obtenue par Gandhi, à la requête de Lord Reading, a provoqué une vive émotion. Dans une déclaration un peu alambiquée, M. Mohamed Ali a cherché à la calmer:

Nous avons eu la conviction que nous devions, non pas au Gouvernement (qui en est encore à faire amende honorable pour le massacre de Jallianwalla Bagh et l'ordre de marcher à quatre pattes), mais aux partisans de la non-coopération sans violence, aussi pure qu'efficace, à laquelle nous sommes aussi profondément attachés que notre cher chef, M. Gandhi lui-même, d'exprimer publiquement nos regrets de la chaleur de quelques passages isolés de nos discours que, prétendait-on, certaines personnes pourraient interpréter comme un appel à la violence.

Ainsi, cette prétendue « rétractation » n'aurait été, dans la pensée des frères Ali, qu'une « explication » destinée à rassurer les adeptes de Gandhi sur la sincérité de la collaboration musulmane en matière de non-coopération sans violence. Elle n'aurait donc pas dû être rendue publique. Les *Islamic News* ne cachent pas leur colère :

Dans leur désir anxieux de respecter les sentiments de M. Gandhi, les frères Ali publièrent une déclaration expliquant leurs dires précédents. La presse officielle de l'Inde (la presse « modérée » est officielle aujourd'hui, elle aussi) et les journaux anglais s'en sont servis d'une façon méprisante. Lord Reading en a fait autant; la lettre, écrite pour M. Gandhi, et qui aurait dû lui être adressée, fut considérée comme des « excuses » faites au Gouvernement par les frères Ali pour ne pas aller en prison. Si cette lettre jette un blâme sur quelqu'un, c'est sur M. Gandhi. Il n'aurait pas dû donner à Lord Reading et à la presse adverse l'occasion de triompher bruyamment. Il n'aurait pas dû se livrer à une démarche qui humilie deux de ses confrères les plus zélés.

Le Maulana Abdoul-Bari n'est pas moins catégorique :

La mauvaise foi avec laquelle le vice-roi a tiré avantage de la déclaration des frères Ali est la manière d'agir habituelle du Gouvernement; il ne faut donc attacher aucune importance au discours du vice-roi (au Chelmsford Club) ni au communiqué. Nous sentons que la répression impitoyable lancée par le Gouvernement contre le Califat et les artisans du mouvement nationaliste, et l'injustice commise envers eux, deviennent intolérables, surtout la répression qui s'exerce dans les provinces frontalières et où sont impliqués Molvi Hamid Ahmad et d'autres patriotes Sikhs. En conséquence de ces faits, il devient absolument nécessaire d'examiner à nouveau notre programme et notre future ligne de conduite... Il faut que l'Angleterre évacue sans délai la Mésopotamie, retire ses troupes et laisse les habitants absolument libres de régler leurs affaires et de proclamer la neutralité sur tous les fronts islamiques. Elle doit évacuer la Palestine, où les Musulmans élucideront la question avec les Juifs, et la Syrie, où ils auront des affaires à débrouiller avec la France en Anatolie et dans la Turquie d'Europe. L'Angleterre doit rester neutre, tandis que les Musulmans lutteront contre les Grecs.

**

Une autre pomme de discorde est la possibilité d'une intervention armée de l'Alghanistan en faveur de l'autonomie de l'Inde. On a vu (*Asie Française*, juin 1921, p. 269) avec quel hautain mépris M. Mohamed Ali repoussait cette idée, qui semblait ne pas déplaire à M. Gandhi. Celui-ci, pour

ne pas s'aliéner ses alliés musulmans, s'est trouvé amené à modifier son attitude. Vu l'importance de cette question, nous jugeons utile de reproduire *in extenso* sa déclaration :

1° Je ne crois pas que les Afghans désirent envahir l'Inde.

2° Je crois que le Gouvernement a pris toutes les mesures utiles pour résister à une invasion afghane.

3° Je regrette d'avoir à avouer que, au cas d'une invasion afghane, tous les radjahs et maharadjahs prêteront sans condition leur concours au Gouvernement.

4° Je crois aussi que, en tant que peuple, nous sommes si démoralisés, nous avons tant de méfiance et de défiance des intentions afghanes, les Hindous et les Musulmans ont si peu de confiance les uns dans les autres, que beaucoup, pris de panique, voleraient au secours du Gouvernement et renforceraient encore les chaînes de l'Inde.

5° En théorie, il est possible d'établir une distinction entre une invasion pure et simple et une invasion dirigée contre le Gouvernement et en faveur du Califat. En fait, je ne crois pas que les Afghans envahiraient l'Inde pour embarrasser le Gouvernement; s'ils étaient victorieux, ils ne résisteraient pas à la tentation d'établir un royaume dans l'Inde.

6° Malgré cette conviction, je considère comme contraire à la foi d'un non-coopérationniste de prêter sans conditions secours à un Gouvernement qu'il cherche à supprimer ou à améliorer.

7° Une poignée de « réfractaires par scrupule de conscience » pourraient n'exercer aucune influence sur le cours des événements, mais ils sèmeraient la graine d'où sortirait une Inde virile.

8° J'aimerais mieux voir l'Inde périr de la main des Afghans que d'acheter des Anglais sa libération au prix de son honneur. Faire défendre l'Inde par un Gouvernement impénitent qui laisse toujours saignantes les plaies du Califat et du Pendjab, c'est vendre son honneur.

9° Ma foi dans la nation britannique est telle, cependant, que voici ma conviction: si nous montrons assez de résolution, et quand nous aurons fait preuve d'assez d'abnégation, le peuple anglais y répondra pleinement. L'histoire m'a appris qu'il ne cède pas à la justice pure et simple, c'est là une notion trop abstraite pour son « bon sens »; mais il a assez de prévoyance pour faire droit à la justice quand elle est unie à la force: que ce soit la force brutale ou la force de l'âme, peu leur importe.

10° Il est du devoir de tout non-coopérationniste de faire savoir aux Afghans qu'il croit en la puissance de la non-coopération pour rétablir le Califat dans sa situation d'avant-guerre; que l'Inde n'a pas besoin de leur intervention armée; que les non-coopérationnistes apprécieraient le refus de la part des Afghans de s'entendre avec le Gouvernement britannique pour maintenir l'Inde dans la sujétion; et que l'Inde n'a que les sentiments les plus amicaux pour ses voisins.

Résumons: Lord Reading avait pu se flatter d'avoir affaibli, sinon détruit, le bloc hindou-musulman; son habile diplomatie avait réussi à amadouer l'honnête Gandhi; on pouvait espérer que le « saint » désintéressé mettrait son énorme influence au service des intérêts anglais, après avoir obtenu de ses alliés le désaveu de leurs idées de violence. Ceux-ci ne comprirent pas d'abord le danger et écrivirent la lettre demandée; mais, quand ils virent l'usage qu'on en faisait, ils cherchèrent à

en annuler l'effet en transformant cette rétractation en une simple explication. Ils menacèrent de ne plus participer au mouvement de non-coopération pacifique, qui, depuis un an, n'a guère avancé la cause du Califat; ils parlèrent de reprendre leur liberté, de revenir à la politique traditionnelle de l'Islam vis-à-vis des infidèles. Gandhi fait aussitôt amende honorable et préconise des mesures plus radicales; il prend un peu la figure d'un prisonnier des frères Ali; on remarquera que, dans le huitième point de sa déclaration, il fait passer le Califat avant le Pendjab; et le ton de la fin du neuvième ne lui est pas habituel. Est-ce là que voulait en venir le vice-roi? Il peut être dangereux d'augmenter le prestige des agitateurs musulmans, le plus turbulent des deux éléments de la coalition.

Indian unrest. — Les coups de main continuent sur la frontière nord-ouest (voir la carte dans le dernier numéro, p. 271).

100 Mahsouds attaquent, près de Kotkai, des ouvriers qui réparaient la ligne télégraphique: 8 Indiens tués.

Le 18 juin, des hommes de la milice du Waziristan méridional organisent une embuscade près de Sourkawar (région de Tochi): 4 tués, 4 disparus. Une patrouille partie du fortin n° 12 est reçue à coups de fusil, il faut l'intervention d'automobiles blindées pour la dégager: 3 tués, 4 blessés.

Le 22, raid près de Thal contre un détachement, non armé, du 28^e Punjabis, qui promenait des mules; ces animaux sont capturés, un cipaye tué.

Le 23 juin, des Gourkhas et une compagnie du Queen's Regiment repoussent une violente attaque près de Ladha; on bombarde les lignes des agresseurs: un officier anglais tué, un autre blessé, 5 Gourkhas blessés.

Du 21 au 23, on lance des obus sur Makim, capitale des Mahsouds; lese habitants s'enfuient.

Le 29, coups de feu contre des ouvriers en train de réparer la ligne télégraphique de Palosina, dans le sud du Waziristan. De Jandola, on envoie à leur secours une compagnie du 21^e Punjabis avec des mitrailleuses et une automobile blindée; mais, devant les forces supérieures de l'ennemi, la retraite est ordonnée; les pertes sont lourdes: le lieutenant-colonel Sherlock, le capitaine Schneider et 15 Indiens sont tués, un officier anglais et 2 Indiens blessés.

A la Chambre des Communes, le 12 juillet, M. Baldwin, répondant au nom du Secrétaire d'Etat à une question de sir D. Maclean, a déclaré:

J'ai télégraphié au Gouvernement de l'Inde pour avoir tous les détails qu'il pourra donner et je les communiquerai à sir D. Maclean dès que je les aurai reçus. Dans l'ensemble, la situation dans le Waziristan est celle-ci: les Waziris ont accepté nos conditions et sont employés à faire des routes. Je pense que l'on peut, sans se tromper, supposer que les incidents de ce genre sont dus à l'action de quelques éléments récalcitrants de cette tribu. A mesure qu'avance l'établissement des routes, et si des arrangements satisfaisants sont conclus avec l'Afghanistan et, d'une manière générale, en Orient, nous pouvons espérer que les conditions normales se rétabliront sur la frontière.

*
**

A Madras, la grève déclenchée dans les usines Buckingham et Carnatic a donné lieu à de très graves désordres. M. C. Rajah, membre du Conseil législatif, avait réussi à persuader aux ouvriers n'appartenant comme lui à aucune caste de reprendre le travail; les autres, furieux, mirent le feu, le 1^{er} juillet, à cent maisonnettes habitées par les premiers; ils empêchèrent les pompiers de combattre l'incendie, lancèrent des pierres sur la police, tentèrent de poignarder deux agents. Le lendemain, les ouvriers non-grévistes usèrent de représailles envers leurs agresseurs de la veille et employèrent les mêmes procédés criminels; il fallut faire venir un régiment du fort St-Georges avec une mitrailleuse. Pour la première fois à Madras, les émeutiers ont tiré sur la police. M. C. Rajah se cache, jugeant sa vie en danger. Lord Willingdon et les membres du Gouvernement ont quitté leur résidence d'été et sont rentrés à Madras; ils sont décidés à agir énergiquement.

A Aligarh, le 5 juillet, à l'occasion du procès d'un agitateur politique, la foule a attaqué l'hôtel de ville, la poste, les maisons des sous-inspecteurs et les postes de police; la poste fut pillée et sacquée; les émeutiers s'emparèrent d'un colis postal de couteaux et s'en armèrent; un agent de police fut tué. La troupe, envoyée d'Agra, réussit à protéger la Trésorerie.

La Commission d'enquête sur l'agitation ouvrière au Bengale, nommée par le Gouvernement en avril, a publié son rapport. En cas de grèves dans les services publics, elle conseille la création d'un tribunal arbitral qui n'aurait cependant pas le pouvoir légal de faire exécuter ses décisions. Dans les grèves privées, le Gouvernement devrait intervenir si les deux parties le désirent. La Commission recommande aussi d'établir des comités mixtes de patrons et d'ouvriers. Le Gouvernement a adopté ces suggestions.

*
**

Le calme, on le voit, est loin de régner. Il ne faut cependant pas exagérer le péril, comme on le fait parfois en Angleterre, dit l'*Englishman*, de Calcutta, le plus ancien quotidien de l'Inde, qui vient de fêter son centenaire. L'Inde n'est pas un pays, mais un continent; l'insécurité dans une région ne signifie pas l'insécurité partout; l'agitation est spasmodique et sporadique, la situation stable dans l'ensemble. Il faut assurer un meilleur service d'informations et empêcher d'« absurdes rumeurs » d'alarmer le public.

Est-il sage de partager ce bel optimisme? Il n'y a pire sourd... et, pour se donner du courage, plus d'un chante à tue-tête en traversant un bois infesté de voleurs.

Le commerce extérieur. — Du 1^{er} avril 1920 à la fin de février 1921, les importations de l'Inde ont dépassé les exportations de 45 crores 93 lacs de roupies, tandis que, pendant les onze mois précédents, elle avait exporté pour 3 3/4 crores de plus qu'elle n'avait importé.

**Principales importations de l'Inde
du 1^{er} avril 1920 au 31 mars 1921**
(en milliers de roupies).

En provenance de :	Empire britannique	Etats- Unis	Japon	Total
Vêtements (sauf chemiserie et chaussures)	16.059		3.087	32.628
Teintures, tan	9.403	7.586		33.661
Verrerie	6.677		13.108	33.762
Quincaillerie (sauf coutellerie et ruolz)	52.624	22.553	7.581	90.838
Machines	175.218	40.252	1.212	223.775
Spiritueux	20.302	1.244		31.584
Automobiles	25.344	46.261		83.584
Papier, carton	11.612	1.649	1.033	28.490
Produits alimentaires	17.899	7.125	387	36.099
Matériel de chemin de fer	134.782	2.234	161	141.305
Savon	13.098			14.095
Fils de coton	79.525		48.994	135.783
Bonneterie	4.783	2.189	13.931	19.088
Mercerie, modes	12.781			2.982
Soieries	1.080			22.043
Lainages	41.187			2.016
Cotonnades :				
Ecrues	187.310	5.008	71.731	264.520
Blanchies	208.790	207	2.249	218.950
Couleur	305.365	695	9.716	345.684

Bilans de banques et de Sociétés. — Voici quelques chiffres intéressants sur la situation de plusieurs banques importantes :

National Bank of India. — Capital souscrit : 2.000.000 livres sterling; réserves : 2.500.000 livres sterling; bénéfice en 1920 : 553.398 livres sterling (452.169 en 1919); dividende : 20 0/0; report 149.031 livres sterling.

Mercantile Bank of India. — Capital souscrit : 1.050.000 livres sterling; réserves : 1.100.000 livres sterling.

	1918	1919	1920
		livres sterling.	
Bénéfices ...	181.111	215.637	260.208
A la réserve.	50.000	50.000	50.000
Report	85.793	96.430	127.638
Dépôts	12.370.253	15.706.213	15.893.766
Avances	4.186.444	6.327.391	8.755.920
Dividende ...	14 %	16 %	16 %

Bank of Bengal. — Depuis le 27 janvier, cette banque est l'une des trois qui constituent la nouvelle *Imperial Bank of India*. Une partie de l'actif n'a pas été comprise dans le transfert; la banque a donc réparti ces 1, 23, 33, 333 roupies entre ses actionnaires sur le pied de 308 roupies 5 annas par action de 500 roupies, soit un boni de 61 0/0.

Chartered Bank of India, Australia and China ; (année 1920) :

	Liv. st.	En 1919
Capital souscrit	3.000.000	2.000.000
Réserves	3.500.000	
Amortissement	100.000	
Chiffre d'affaires	70.932.744	68.741.095
Comptes courants	— 366.723	
Dépôts	+ 1.136.886	
Emprunts à rembourser.	1.020.000	2.429.028
Effets à payer	4.367.612	6.681.709
Portefeuille	24.212.563	
Dividende	14 % plus une prime de 6 sh. 3 pence par action.	

Burmah Oil Co. — On attendait avec impatience la fixation du dividende de cette Société, car ce devait être une indication pour celui de la *Shell Co.* La déception fut forte : la répartition finale de 4 shillings par action le porte à 30 0/0, contre 50 0/0 en 1919. Le capital va être augmenté par l'émission de 3 millions d'actions privilégiées de 1 livre sterling 8 0/0, le dividende des actions privilégiées anciennes sera de 6 1/2 0/0 au lieu de 6 0/0. Les porteurs d'actions ordinaires sont mécontents.

Le bénéfice total est de 4.891.476 livres st. contre 4.654.794 en 1919, 3.305.078 en 1918, 2.776.968 en 1917. L'amortissement est très élevé, 1.153.753 livres st. La réserve ne reçoit que 215.000 livres st., au lieu de 1.358.669 l'an dernier.

Les bénéfices de la *Cie des Tramways de Calcutta* ont notablement baissé en 1920, à cause de l'élévation des salaires, du prix des matériaux et du combustible; ils ont atteint 240.389 livres st. au taux de 2 sh. par roupie, contre 215.023 livres st. en 1919 sur le pied de 1 sh. 4 pence. Bien que le trafic ait augmenté de 6 1/2 %, les recettes sont tombées à 17.59.130 roupies (— 4.67.935) par suite de la grève et de la crise commerciale. Dividende : 7 % (au lieu de 10); amortissement : 40.000 livres st.; report : 42.591 livres st.; à la réserve spéciale pour impôts : 80.000 livres st.

PERSE

Le bloc russo-musulman. — Dans un remarquable article (*Manchester Guardian Weekly*, 22 juillet), M. A. Ransome étudie les dessous de l'accord conclu entre la Russie et les musulmans d'Asie. De l'Anatolie à l'Afghanistan, l'Orient est en révolte contre la domination des « infidèles », représentés par les Alliés victorieux; il cherche à utiliser à son profit l'antagonisme des Soviets et de l'Entente, bien qu'il ne partage nullement les doctrines communistes et puisse, avant peu, se retourner contre les Russes, « infidèles » eux aussi. Ceux-ci, de leur côté, poussent les Musulmans d'Orient à s'unir contre leurs ennemis, espérant causer ainsi la ruine de l'impérialisme européen, en particulier de celui de l'Angleterre; mais ils tremblent en même temps que l'Orient une fois

déchaîné n'étende ses ravages jusqu'à leur pays. Etrange alliance, en vérité, où chacun compte se servir de l'autre et le redoute. Si l'Entente avait signé la paix avec la Russie en 1919, si le traité de commerce anglo-russe avait été conclu plus tôt, on aurait évité l'imbroglio actuel, qui semble sans issue. Nulle révision du traité de Sèvres n'est possible : aucun des Alliés ne veut abandonner sa part autrement que sur la base de la réciprocité, et quelques-uns ne veulent rien abandonner ; l'Angleterre entend garder la Mésopotamie et, par suite, doit laisser la Syrie à la France et Smyrne à la Grèce. La lutte entre les Turcs qui ont signé le Pacte national et l'Entente est donc une lutte à mort, et Moscou peut, en toute sécurité, s'allier avec Angora.

Bibliographie

VIVIEN DE SAINT-MARTIN et SCHRADER : **Atlas universel de Géographie**, dressé sous la direction de F. Schrader. Nouvelle édition conforme aux traités de 1919. Quatorzième livraison. Paris, librairie Hachette, 1921, 3 cartes in-folio.

Pour les lecteurs de l'Asie française, la quatorzième livraison de l'Atlas universel de Géographie présente un double intérêt. Une de ses planches se rapporte à l'Europe politique de 1919, et une autre représente une partie de l'Asie.

La première (n° 8), vrai tableau d'assemblage de quatre feuilles dont trois ont déjà paru, montre l'ensemble de la France politique à l'échelle du 1 : 2.500.000^e. Bien entendu, c'est vers la partie Nord-Est de cette carte que l'attention se porte aussitôt ; on y revoit avec joie la France revenue à ses limites de 1870 et ne différant d'aspect avec celle de ce temps, en Alsace et en Lorraine, que par des limites départementales autres. On y remarque aussi, teinté de manière particulière, le territoire de la Sarre, et on y constate la modification de la frontière belge résultant de l'incorporation des territoires d'Eupen et de Malmédy au royaume ami et allié.

La très belle carte du Turkestan (n° 41), à laquelle nous avons fait allusion plus haut, constitue une des dix feuilles de la carte de la majeure partie de l'Asie à l'échelle uniforme du 1 : 5.000.000^e. Elle représente une ensemble considérable de pays, d'Orenbourg à Saraks à l'Ouest et du Sud du gouvernement de Tomsk aux monts Kouen-Lun à l'Est. C'est donc la carte des pays d'où la république des Soviets essaie de répandre ses doctrines par tout le reste de l'Asie non russe, et, en particulier, d'atteindre l'Inde. Que de remarques on pourrait faire sur cette carte, qui présente tant de contrastes, depuis les bords de la Mer d'Aral, où se jettent Syr Daria et Amou Daria, jusqu'aux Pamirs et au Kachmir. Que de steppes et de déserts, à l'Ouest comme à l'Est : Kara Koum, Kyzyl Koum, steppe de la Faim, Takla Makan, etc ! Il y aura sans doute encore bien des travaux géographiques à effectuer dans ces vastes espaces, dont cependant les « blancs » ont singulièrement diminué depuis un certain nombre d'années, grâce aux travaux méritoires et persévérants de Sven Hédin.

Une carte des Antilles, à l'échelle du 1 : 5.600.000^e (n° 69), accompagnée de deux cartons consacrés l'un à la Guadeloupe et l'autre à la Martinique (échelle de 1 : 950.000^e) complète cette nouvelle livraison de l'Atlas universel de Géographie.

Éléments d'agriculture coloniale. Les plantes à huile, par YVES HENRY. Paris, Armand Colin, s. d. (1921), in-16 de 220 pages avec figures.

Parmi les buts poursuivis par la *Collection Armand Colin*, que vient de fonder la librairie de ce nom, se trouve celui-ci : donner à toute personne cultivée des exposés clairs et précis, rédigés par des spécialistes en chaque matière, des connaissances acquises dans les domaines les plus variés.

Ce but, le petit volume rédigé par M. Yves Henry sur les plantes à huile le remplit parfaitement. Ceux qui s'occupent d'agriculture coloniale y trouveront un très commode instrument de travail, les autres une série d'indications intéressantes et neuves pour eux, données de la manière la plus nette.

Ceux qui se soucient des possibilités et aussi des réalités agricoles de nos possessions d'Asie trouveront dans ce petit volume des notions précises sur les principales plantes à huile cultivées dans notre domaine asiatique : arachide, sésame, ricin, sapium, abrasin ou faux bancoulier, thé oléifère. Sur l'aire d'habitat de ces plantes et les régions de production de ces cultures, sur les parasites qui les attaquent, sur l'utilisation des produits, M. Yves Henry fournit les renseignements les plus précis. Il étudie spécialement, quand il y a lieu, la question de la diminution du rendement des cultures (dans l'Inde pour l'arachide, par exemple).

Le petit volume de M. Yves Henry, accompagné de fort belles gravures de plantes, d'insectes, etc., mériterait donc d'être recommandé, si le nom de son auteur ne constituait pas déjà par lui-même, pour les *Plantes à huile*, la meilleure des recommandations.

Les Droits de la France en Orient, spécialement en Palestine, par Eugène GODEFROY. Paris, éditions de la « Documentation catholique », s. d. (1921), in-12 de 32 pages.

Cette conférence faite à Mulhouse le 19 janvier 1921 démontre de la manière la plus claire : 1° l'inexistence du traité de Sèvres et de ses annexes ; 2° le tort fait à la France par l'abandon des droits séculaires de notre pays sur la Palestine ; 3° la violation du Pacte de la Société des nations que constitue la stipulation du traité de Sèvres relative à l'établissement d'un Home juif en Palestine. Rien, plus que le maintien de l'état de choses actuel et que la véritable guerre faite à la France par l'Angleterre en Palestine ne saurait (il importe de s'en rendre compte) nuire à l'amitié des deux peuples.

Le régime foncier dans la Colonie du Congo. Une application de l'« Act Torrens », par Octave J.-A. COLLET. Bruxelles, publications de la Société belge d'Études Coloniales, 1919, in-8 de 18 pages (Extrait du *Bulletin de la Société belge d'Études Coloniales*, 1919, nov.-décembre).

On sera peut-être surpris de voir signaler ici ce travail de M. Octave J.-A. Collet. C'est qu'en réalité il ne s'occupe pas du Congo belge, mais du Siam, fournissant les renseignements les plus précis sur la mise en application, dans cet empire indochinois, d'un régime hypothécaire établi selon les principes de l'économie politique contemporaine et inspiré de l'Act Torrens, comme aussi sur l'établissement du cadastre au Siam. Les formules trouvées par des légistes belges pour ce pays seraient, dit l'auteur, « absolument adéquates » à l'état de la colonie belge du Congo. De là le titre de ce petit travail, que complète, à titre d'exemple, les formules d'un titre de propriété et d'un contrat d'hypothèque de terrains, montrant avec quelle prudence et, en même temps, avec quel souci de la simplification a été conçu le nouveau régime foncier au Siam.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Voyages aux stations thermales d'Auvergne (1921)

Il est rappelé aux Touristes et Baigneurs désireux de se rendre dans les stations thermales d'Auvergne, que les relations entre Paris et ces stations s'établissent commodément ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Service de nuit. — A). Jusqu'au 19 septembre. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 22 heures, arrivée à Evaux-les-Bains 7 h. 23, à La Bourboule 7 h. 19, au Mont-Dore 7 h. 39, à Saint-Nectaire (1) 9 h. 30.

Voitures directes des 3 classes. — Wagon-Lits avec couchettes entre Paris et le Mont-Dore.

B). Toute l'année. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 35, arrivée au Lioran 8 h. 37, à Vic-sur-Cère 9 h. 32.

Voitures directes des 3 classes.

Service de jour. — Jusqu'au 30 septembre. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 01, arrivée à Chamblet-Néris (Néris-les Bains) 14 h. 46, à Evaux-les-Bains 15 h. 04, à La Bourboule 17 h. 59, au Mont-Dore 18 h. 20, à Saint-Nectaire (1) 20 heures.

Voitures directes des 3 classes.

Wagon-Restaurant entre Paris et Eygurande.

Circuits en automobile au départ de Vic-sur-Cère.

Comme complément aux services automobiles qui fonctionnent au départ de La Bourboule et du Mont-Dore, la Compagnie d'Orléans organise, pour la période du 15 juillet au 1^{er} septembre 1921, les deux circuits suivants au départ de Vic-sur-Cère :

A. — Circuit du Puy-Mary (150 km.)

Les dimanche et jeudi de chaque semaine :

Excursion d'une journée par la haute vallée de la Cère, Le Lioran (1.152 m.), la vallée de Dienne et les flancs du Puy-Mary, le Pas de Peyrols (1.582 m.), le Col de Néronne (1.250 m.), la vieille cité de Salers avec retour par Aurillac et Polminhac.

Départ à 8 heures. — Retour vers 18 heures.

(Prix : 65 francs par place).

B. — Circuit du Carladez (75 km.)

Les mardi et samedi de chaque semaine :

Excursion d'une après-midi par Curebourse (magnifique panorama), Jou-sous-Monjou, Raulhac, Mur-de-Barrez et Carlat (vieilles bourgades de caractère Auvergnat) et Polminhac.

Départ à 13 heures. — Retour vers 18 heures.

(Prix : 35 francs par place).

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains.

Pendant la saison d'été 1921, des relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou, via Montauban Castres, sont établies jusqu'au 9 octobre par voitures directes de toutes classes avec lits-toilette et compartiments-couchettes.

ALLER. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 40, arrivée à 13 h. 36.

RETOUR. — Départ de Lamalou à 14 h. 48, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 37.

(1) Service automobile entre le Mont-Dore et Saint-Nectaire.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Luchon.

Pendant la saison d'été 1921, des relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Luchon sont établies jusqu'au 9 octobre par voitures directes de toutes classes avec Wagon-Lits.

ALLER : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 40. Arrivée à Luchon à 12 heures.

RETOUR : Départ de Luchon à 15 h. 48. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 6.

COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS, DU MIDI ET DES WAGONS-LITS

Train rapide de luxe

« Pyrénées-Côte d'Argent »

Mise en marche entre Paris, Bordeaux, Biarritz, Hendaye, Pau et Lourdes, avec correspondance sur l'Espagne et le Portugal, et jusqu'au 25 septembre inclus, sur Caunterets.

Ce train exclusivement composé de Wagons-Lits, comportera en outre un Wagon-Restaurant entre Paris et Saint-Pierre-des-Corps.

HORAIRES

I. — ALLER DU 11 AOUT AU 8 OCTOBRE 1921 (inclus)

Paris-Quai d'Orsay, départ 19 h. 14; Bordeaux Saint-Jean, arrivée 3 h. 55.

Biarritz-Ville, arrivée 7 h. 27; Saint-Jean-de-Luz, arrivée 7 h. 33; Hendaye, arrivée 7 h. 49; Madrid (Nord), arrivée 21 h. 10; Lisbonne par Madrid, arrivée 16 h. 16. (Les lundi, mercredi et vendredi); Lisbonne par Medina, arrivée 9 h. 50. (Les mardi, jeudi et samedi); Pau, arrivée 7 h. 37; Lourdes, arrivée 8 h. 31; Pierrefitte, arrivée 9 h. 14 (1); Caunterets, arrivée 10 h. 03 (1).

II. — RETOUR DU 12 AOUT AU 9 OCTOBRE 1921 (inclus)

Caunterets, départ 19 h. 35 (1); Pierrefitte, départ 20 h. 43 (1); Lourdes, départ 21 h. 43; Pau, départ 22 h. 31; Lisbonne (par Medina), départ 20 h. (Les dimanche, mardi et jeudi); Lisbonne (par Madrid), départ 15 h. 25. (Les lundi, mercredi et samedi); Madrid (Nord), départ 9 h.; Hendaye, départ 22 h. 15; Saint-Jean-de-Luz, départ 22 h. 31; Biarritz-Ville, départ 22 h. 37; Bordeaux Saint-Jean, départ 2 h. 23; Paris-Quai d'Orsay, arrivée 11 h. 10.

Correspondance à la frontière avec les trains Express de ou sur Madrid et Lisbonne.

Renseignements et location à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucines, Paris, ainsi qu'aux Agences de la Compagnie des Wagons-Lits.

NOTA. — Pendant la période de circulation du train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent » les trains rapides 23 P.-O. — 11 Midi — 10 Midi — 24 P.-O., circulant entre Paris, Biarritz et Hendaye, ne comprendront aucune place de luxe.

(1) Jusqu'au 25 septembre inclus.

Le Gérant : A. MARTIAL.